



CÔTE D'IVOIRE

Juin 2016

CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre des consultations de 2016 au titre de l'article IV, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 10 mai 2016. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 25 mai 2016 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 mars 2016.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'Administrateur pour** la Côte d'Ivoire.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse No. 16/252
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
25 mai 2016

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire

Le 25 mai 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire¹.

Les résultats économiques enregistrés par la Côte d'Ivoire durant ces quatre dernières années ont été impressionnants. Cependant les défis subsistent. La normalisation politique, une politique budgétaire d'accompagnement et des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires ont permis un solide rebond de l'activité économique. La croissance est allée de pair avec un repli modeste de la pauvreté, mais d'autres indicateurs de développement humain ont été lents à s'améliorer.

L'activité économique est restée vigoureuse en 2015. Selon les estimations, la croissance du PIB réel se situerait à 8,6 %, grâce à la solidité de l'investissement et de la consommation privée. L'inflation est restée modérée, grâce à l'abondance de la production alimentaire nationale et des produits de consommation importés. À 3 %, le déficit budgétaire de 2015 était inférieur à la cible de 3,7 %, en raison de l'augmentation des recettes et d'une sous-exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Le crédit a continué d'enregistrer une croissance rapide tandis que les indicateurs de solidité du secteur bancaire se sont affaiblis.

Les perspectives à moyen terme sont favorables. Cependant, elles sont sujettes à des risques baissiers. L'activité économique devrait rester vigoureuse, à 8,5 % 2016, pour ensuite se situer à une moyenne annuelle de 7,4 % en 2017–20. Le déficit budgétaire global devrait se creuser à près de 4 % du PIB, contre 3 % en 2015, en raison de l'augmentation de l'investissement public et des dépenses sécuritaires, de même que des charges d'intérêt. Le

¹ Conformément à l'Article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

déficit courant devrait vraisemblablement se détériorer pour se situer à environ 3 % du PIB en moyenne, contre 1,7 % du PIB en 2015, du fait de la solidité de la demande intérieure, en particulier d'investissement, à l'appui de la transformation structurelle. Parmi les principaux risques qui pèsent sur les perspectives, il convient de citer le durcissement et la volatilité accrue des conditions financières mondiales, l'atonie persistante de l'économie à l'échelle internationale, la détérioration de la situation financière de la raffinerie nationale, d'autres attentats terroristes dans la région ainsi que les risques macro-financiers issus des engagements conditionnels du secteur public et des vulnérabilités du secteur financier.

Le Plan national de développement (PND) de 2016–20 vise à promouvoir une croissance forte et inclusive. Pour accompagner la transformation structurelle envisagée dans le PND, le secteur privé devrait jouer un rôle important, grâce aux considérables investissements dans les infrastructures publiques et aux autres réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires. La réussite dépendra du rythme de correction des goulets d'étranglement structurels et de mise en œuvre des réformes génératrices de productivité.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs félicitent les autorités des résultats économiques impressionnants enregistrés ces quatre dernières années grâce à un rééquilibrage budgétaire propice à la croissance, à des réformes destinées à relever la productivité et à une conjoncture mondiale et sociopolitique favorable. Ils notent toutefois que des défis subsistent et que la pauvreté demeure relativement élevée malgré certains progrès. Ils soulignent que les autorités doivent rester attachées à la mise en œuvre de saines politiques macroéconomiques et de réformes structurelles ambitieuses, afin de préserver la solidité des résultats économiques et de conforter les bases d'une croissance durable et inclusive. À cet égard, les administrateurs saluent le Plan national de développement 2016–20, lequel vise à réduire la pauvreté de moitié et à encourager la transformation structurelle.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de dégager des marges de manœuvre budgétaires afin de préserver la viabilité des finances publiques. Ils appellent à une réduction du déficit budgétaire global, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA, afin de ménager l'espace voulu pour gérer les risques budgétaires tout en répondant aux besoins d'investissement infrastructurel. Les administrateurs soulignent ainsi combien il est important d'accroître la mobilisation des recettes, y compris en réduisant les exonérations fiscales, en élargissant l'assiette, et en améliorant l'administration de l'impôt, et de maîtriser la croissance des dépenses. Ils recommandent en outre une augmentation plus modérée des investissements publics à la mesure de la capacité de mise en œuvre.

² À l'issue des délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et le résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans le résumé des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse: <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

Les administrateurs signalent qu'il est nécessaire de poursuivre des efforts pour renforcer la gestion des finances publiques afin de mieux maîtriser et gérer les engagements conditionnels, y compris ceux issus des partenariats public-privé. Ils encouragent d'autres progrès vers un moindre recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et vers la mise en place d'un compte unique du Trésor.

Les administrateurs soulignent l'importance d'une politique d'endettement et d'une gestion de la dette prudentes. Ils précisent que le rythme des nouveaux emprunts publics, notamment ceux de nature non concessionnelle, doit tenir compte des risques liés à une réalisation des engagements conditionnels et de la nécessité d'éviter une autre concentration d'échéances vers le milieu des années 2020. Les administrateurs encouragent la poursuite des efforts destinés à diversifier et élargir les sources de financement.

Les administrateurs jugent qu'il est nécessaire d'adopter d'autres mesures pour renforcer la résilience du secteur bancaire et promouvoir l'inclusion financière. Compte tenu de l'augmentation rapide du crédit et du repli concomitant de la solvabilité bancaire, ils préconisent la constitution de volants de fonds propres bancaires. Ils invitent en outre à une résolution rapide des banques publiques en difficulté. Les administrateurs encouragent les autorités à moderniser le cadre réglementaire afin de tirer parti des possibilités de promotion de l'inclusion financière à la faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les administrateurs saluent la détermination des autorités à intensifier les réformes structurelles. Ils conviennent que la priorité doit aller au renforcement de la productivité en comblant les lacunes du capital infrastructurel et humain et en améliorant le climat des affaires. Les administrateurs invitent en outre les autorités à redoubler d'efforts pour améliorer la production et la diffusion de données économiques de qualité, et appuient la fourniture d'une assistance technique de la part du FMI et des autres partenaires au développement. Ils notent qu'une relation de travail continue avec le FMI serait de nature à accompagner l'ambitieux programme de développement de la Côte d'Ivoire et à aider le pays à relever les défis à venir.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2012–20

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Est.	Est.			Proj.		
Revenu national	(Variations annuelles en pourcentage)								
Croissance du PIB réel	10,1	9,3	7,9	8,6	8,5	8,1	7,6	7,1	6,9
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3,4	0,4	0,9	1,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Monnaie au sens large	4,4	11,6	16,1	18,8	15,2	15,1	14,7	14,8	14,8
Crédit net à l'État (pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)	5,5	3,5	3,4	-0,7	0,4	1,5	1,4	1,5	1,3
Crédit net au secteur privé (pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)	5,3	10,6	11,2	16,0	13,3	9,8	8,5	10,6	11,9
Opérations de l'administration centrale	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Total recettes et dons	19,2	19,7	19,6	21,2	21,4	21,5	21,7	21,8	21,8
Total recettes	18,6	18,4	17,8	19,7	19,8	20,0	20,3	20,4	20,4
Total dépenses	22,3	21,9	21,8	24,2	25,5	25,4	25,5	25,5	25,4
Solde de base primaire 1/ Solde global, dons compris base ordonnancements	-1,2	-0,1	-0,5	-0,4	-1,0	-0,6	-0,3	-0,3	0,0
	-3,2	-2,2	-2,2	-3,0	-4,0	-3,9	-3,8	-3,7	-3,6
Secteur extérieur	(Millions de DTS)								
Exportations, f.à.b (millions de DTS)	7826,7	8079,0	8742,4	8706,0	9646,6	10901,2	12522,6	13974,3	15572,8
Importations, f.à.b (millions de DTS)	7826,7	8079,0	8742,4	8706,0	9646,6	10901,2	12522,6	13974,3	15572,8
Croissance en volume des exportations	8,1	1,4	0,9	12,1	17,8	6,2	7,4	5,9	5,9
Croissance en volume des importations	48,5	-3,3	-4,0	15,1	20,9	10,0	14,1	10,0	10,5
Solde transactions courantes (transferts officiels compris)	-1,2	-2,0	-0,8	-1,7	-1,8	-2,6	-3,3	-3,4	-3,4
Solde transactions courantes (transferts officiels non compris)	-1,8	-3,3	-2,6	-3,2	-3,5	-4,2	-4,7	-4,8	-4,8
Réserves officielles brutes (millions de DTS)	841,4	847,6	1090,5	1269,8	1362,8	1592,5	1932,4	2145,5	2289,5
Dette 2/	(Millions de DTS)								
Dette extérieure publique	28,0	26,2	27,9	30,2	26,1	25,9	26,6	26,4	26,2
Dette publique brute	45,0	43,4	46,6	49,1	45,9	45,2	45,6	45,2	44,9
Dette publique brute (hors C2D)	34,2	33,4	37,7	45,5	45,6	44,3	42,9	41,4	39,9

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Recettes totales moins dépenses totales hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.^{2/} Administration centrale uniquement.



CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV

10 mai 2016

THÈMES PRINCIPAUX

Les résultats économiques ont été impressionnants au cours des quatre dernières années, mais des difficultés subsistent. La normalisation politique, conjuguée à une politique budgétaire propice et à des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires, ont conduit à une accélération vigoureuse de l'activité économique. La croissance s'est accompagnée d'une baisse modérée de la pauvreté et d'une lente amélioration des autres indicateurs du développement humain.

Les autorités ont adopté récemment un Plan national de développement (PND) 2016–20 dont l'objectif est de réaliser une croissance soutenue, vigoureuse et solidaire. Dans le cadre du PND, le secteur privé jouerait un rôle majeur, facilité par une expansion continue des infrastructures publiques et de nouvelles réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires. Le succès de la mise en œuvre du PND dépendra du rythme auquel les autorités agissent sur les goulets d'étranglement structurels et exécutent les réformes qui accroissent la productivité, ainsi que des conditions de financement et de la gestion des risques internes et externes.

Les perspectives à moyen terme sont positives, mais plusieurs risques externes et internes pourraient freiner l'exécution du PND. Les risques macrofinanciers liés à d'éventuels passifs conditionnels dans le secteur public et à des facteurs de vulnérabilité dans le secteur financier, conjugués aux vents contraires qui résultent d'une augmentation des risques à l'échelle mondiale, pourraient peser sur les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire¹.

Les entretiens ont porté sur l'action à entreprendre pour atteindre les objectifs du PND et réduire l'impact négatif des vents contraires et des risques éventuels : i) des réformes de l'offre qui facilitent la transformation structurelle en continuant de rehausser la productivité ; ii) des mesures d'accompagnement à moyen terme qui permettent de constituer des volants de sécurité en vue de mener une politique anticyclique et de prendre en charge les coûts potentiels des passifs conditionnels ; iii) des mesures qui consolident la stabilité du secteur financier et encouragent l'inclusion financière ; et iv) un renforcement de la gestion des finances publiques pour mieux maîtriser et gérer les passifs conditionnels. Pour constituer des volants de sécurité, il convient

¹ La Côte d'Ivoire participe à l'initiative pilote d'intégration des questions relatives au secteur financier dans les activités de surveillance, et le présent rapport attire l'attention sur les liens macrofinanciers dans l'ensemble de son analyse.

principalement de mobiliser davantage de recettes intérieures, de modérer l'augmentation de l'investissement public en fonction des capacités d'absorption, de gérer prudemment la dette et de reconstituer les fonds propres des banques.

Il convient de continuer à améliorer les données économiques. Étant donné le rôle croissant du secteur privé ainsi que de l'investissement et du financement étrangers, il est nécessaire d'améliorer la production et la publication de données économiques de qualité.

Approuvé par
Abebe Aemro Selassie
 et **Peter Allum**

Équipe du FMI : D. Ghura (chef), M. Koulet-Vickot, C. Macario, T. Willems (tous du Département Afrique), L. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), R. Veyrune (Département des marchés monétaires et de capitaux), B. Wiest (Département des finances publiques), A. Feler (représentant résident du FMI), A. Coulibaly (économiste du bureau local). MM. Alle (Bureau des administrateurs) et Ba (Banque mondiale) ont participé aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes et abréviations	5
CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	6
A. Contexte	6
B. Évolution récente	8
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES À MOYEN TERME ET RISQUES	14
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	19
A. Transformation structurelle et croissance économique	19
B. Préserver la viabilité des finances publiques	20
C. Renforcer la stabilité du secteur bancaire et l'inclusion financière	23
AUTRES QUESTIONS	26
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	27
ENCADRÉ	
1. Opportunités et risques des partenariats publics-privés	22
GRAPHIQUES	
1. Secteurs réel et extérieur, 2010–15	12
2. Évolution des finances publiques, 2010–15	13
3. Perspectives à moyen terme, 2013–20	18
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques, 2012–20	30
2. Balance des paiements, 2012–20	31
3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2012–17 (Milliards de francs CFA)	32
3b. Opérations financières de l'administration centrale, 2012–17 (en pourcentage du GDP)	33
4. Situation monétaire intégrée, 2012–20	34
5. Ojectifs du Millénaire pour le développement	35

ANNEXES

I. Aspects de la pauvreté	36
II. État d'avancement des principales recommandations formulées à l'occasion des consultations de 2013 au titre de l'Article IV	38
III. Leçons à tirer de la mise en œuvre des programmes récents	40
IV. Évaluation de la stabilité extérieure	52
V. Matrice d'évaluation des risques	59
VI. Priorités de l'assistance technique	61

Acronymes et abréviations

AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
AfSS	Afrique subsaharienne
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CNDP	Comité national de la dette publique
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IIAG	Indice de gouvernance africaine de Mo Ibrahim
INS	Institut national de la statistique
MSFP	Manuel de statistiques de finances publiques
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PPP	Partenariat public-privé
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
SCN	Système de comptabilité nationale
SGDD	Système général de diffusion des données
SIR	Société ivoirienne de raffinage
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

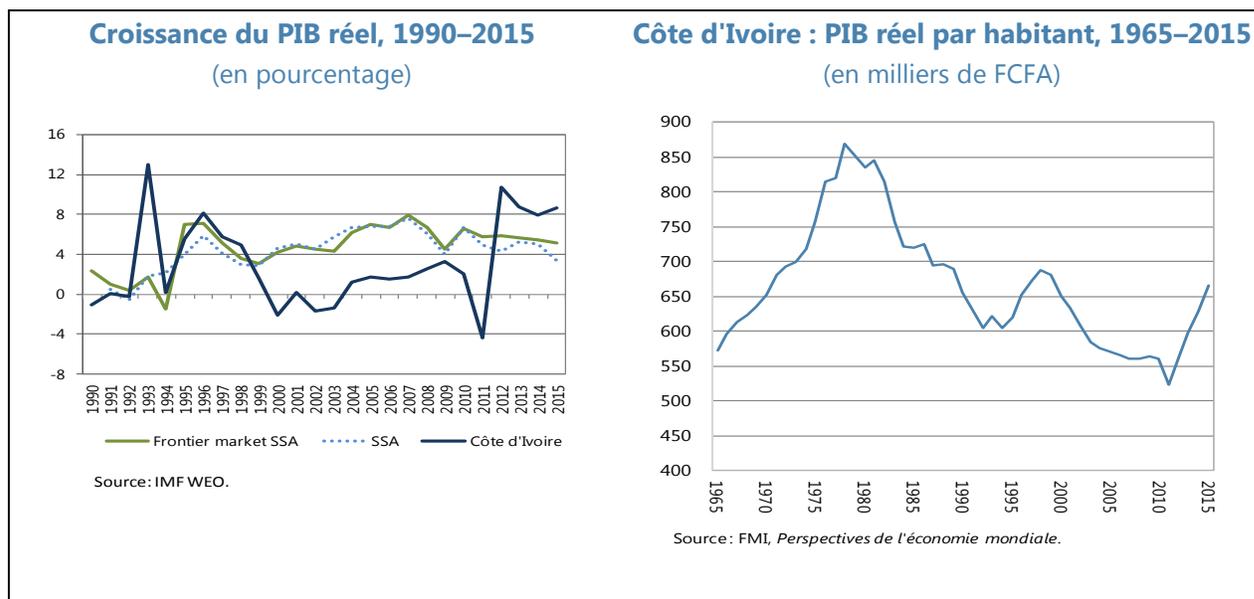
1. Au cours des quatre dernières années, les résultats économiques de la Côte d'Ivoire ont été impressionnants, marquant un contraste frappant avec les dix années précédentes marquées par des conflits et une stagnation économique. La normalisation politique, une politique de soutien budgétaire, facilitée par l'allégement considérable de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE et de

Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2000–15 (moyenne annuelle)

	2000–11	2012–15
	(variation en pourcentage)	
PIB réel	0.4	9.0
IPC	3.0	1.4
	(pourcentage du PIB)	
Solde budgétaire global	-1.4	-2.7
Solde extérieur courant	2.5	-1.2
Dette publique totale	74.5	45.7

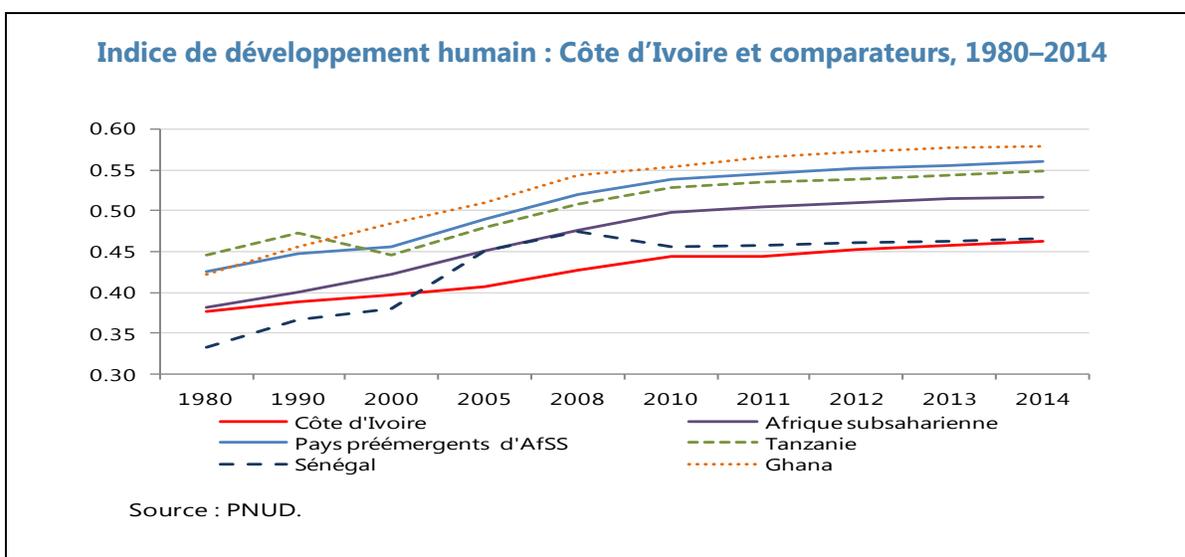
Sources : autorités ivoiriennes; et estimations des services du FMI.

l'IADM, ainsi que des réformes visant à renforcer le climat des affaires ont conduit à une accélération vigoureuse de l'activité économique. Porté par l'investissement et la consommation, le PIB réel a progressé de 9 % par an en moyenne pendant la période 2012–15, inversant ainsi une baisse du revenu par habitant longue de 10 ans.



2. La croissance s'est accompagnée d'une baisse modérée de la pauvreté et d'une lente amélioration des autres indicateurs du développement humain. Le taux de pauvreté est tombé à environ 46 % en 2015, contre plus de 51 % en 2011. Des efforts ont été déployés en

2012–15 pour mieux partager les bienfaits de la croissance, notamment en relevant les prix à la production du café et du cacao, ainsi que d'autres produits agricoles, et en améliorant les infrastructures de base dans les zones rurales. Cependant, il subsiste des disparités considérables au niveau national sur le plan du niveau d'éducation, de l'emploi et du revenu (*Annexe I*). Selon le Rapport sur le développement humain 2015, la Côte d'Ivoire se situe à la 172^e place sur 188 pays, avec un indice global de développement humain inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.



3. Les autorités ont, pour l'essentiel, mis en œuvre les principaux conseils des consultations de 2013 au titre de l'article IV. Les recommandations visaient à établir les fondements d'une croissance vigoureuse et portaient principalement sur la viabilité des finances publiques à long terme, le renforcement du secteur financier, la consolidation de la stabilité extérieure, ainsi que l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance. Globalement, des progrès considérables ont été accomplis sur tous ces fronts, mais la restructuration des banques publiques et le développement du secteur financier ont été lents (*Annexe II*).

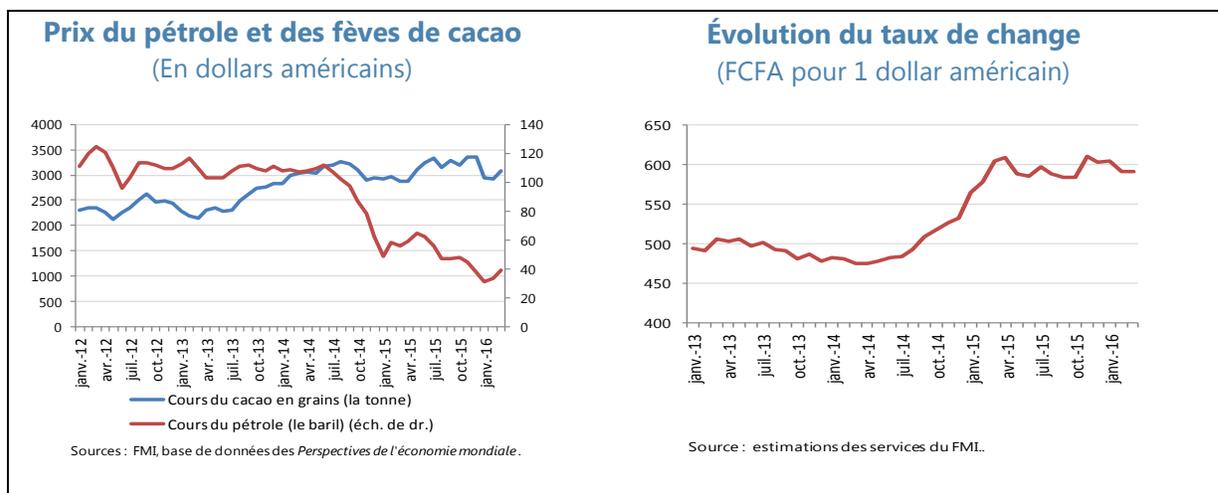
4. Après les élections présidentielles pacifiques d'octobre dernier, l'incertitude politique a diminué jetant les bases d'une poursuite des progrès sur le plan économique. Le Président Ouattara a été réélu pour un deuxième mandat en octobre 2015. Le gouvernement a adopté récemment un nouveau Plan national de développement (PND) 2016–20 visant à de réduire de moitié la pauvreté et à promouvoir la transformation structurelle (c'est-à-dire produire des produits de plus forte valeur ajoutée intérieure en transformant localement une part plus élevée des produits agricoles). Les autorités ont exprimé leur intérêt pour un nouvel accord avec le FMI, en appui des objectifs du PND.

5. Globalement, les résultats macroéconomiques de la Côte d'Ivoire ont profité des deux précédents programmes appuyés par le FMI. Il ressort d'une évaluation des deux derniers accords FRPC/FEC que ces accords ont contribué à réduire les déséquilibres

macroéconomiques, à normaliser les relations avec les créanciers extérieurs et à replacer l'économie ivoirienne sur une trajectoire de croissance solide (*Annexe III*)². Cette évaluation offre aussi plusieurs enseignements en vue de la conception d'un futur programme appuyé par le FMI, y compris la nécessité d'inclure les entités publiques dans la surveillance budgétaire, de prendre en compte le degré de pertinence macroéconomique et le niveau des capacités dans l'établissement de la conditionnalité, ainsi que d'améliorer la qualité des données économiques.

B. Évolution récente

6. L'activité économique est restée dynamique. La croissance du PIB réel en 2015 est estimée à 8,6 %, portée par la vigueur de l'investissement dans l'électricité, les transports, le commerce et le logement, ainsi que de la consommation privée³. Du fait de l'abondance de la production alimentaire intérieure et des produits à la consommation importés, l'inflation est restée modérée, à 1,2 %. Le déficit des transactions extérieures courantes s'est creusé légèrement en 2015 : l'augmentation des importations liées aux investissements a plus que compensé l'amélioration des termes de l'échange et la hausse des exportations (graphique 1).



² La crise politique et le conflit armé qui se sont prolongés après les élections présidentielles contestées de 2010 ont annulé une partie des réformes et des progrès économiques qui avaient été réalisés.

³ Faut de données finales de l'Institut national de la statistique, les autorités et les services du FMI ont utilisé une série d'indicateurs de l'activité pour obtenir des estimations préliminaires de l'expansion de la production. Pour 2015, les autorités estiment que la croissance du PIB réel a atteint 10,3 %. La différence principale entre les estimations des autorités et celles des services du FMI a trait aux importations. La hausse des importations qui est estimée par les services du FMI est calibrée sur la demande intérieure, en particulier l'investissement, qui est le moteur principal de la croissance en Côte d'Ivoire.

7. Le déficit budgétaire est maîtrisé. Le total des recettes a dépassé les attentes en 2015, grâce à la vigueur des recettes tirées des impôts sur les carburants et le cacao, ainsi qu'aux recettes exceptionnelles plus élevées de la vente des licences de télécommunications, qui ont compensé des impôts directs insuffisants. Les dépenses ont été inférieures à l'objectif fixé, en raison de la sous-exécution des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures, bien que les dépenses de lutte contre la pauvreté aient été plus élevées que prévu au budget. En conséquence, le déficit budgétaire global a été limité à 3 % du PIB en 2015 (2,3 % du PIB en 2014), contre un objectif de 3,7 % du PIB, et le déficit primaire de base a été légèrement inférieur à l'objectif fixé (graphique 2).

8. La dette du secteur public a augmenté. La dette totale de l'administration centrale a augmenté pour atteindre 49 % du PIB fin 2015, contre 46½ % du PIB fin 2014, principalement à cause d'une hausse de la dette extérieure de 2,3 % du PIB. La dette des entreprises publiques a augmenté aussi en 2015, pour avoisiner 3,7 % du PIB, contre 3 % du PIB fin 2014, principalement à cause d'une augmentation de la dette libellée en FCFA⁴. La dette non libellée en FCFA a été plus ou moins stable par rapport au PIB (1,4 %). La dette des entreprises publiques⁵ s'est élevée à 1 % du PIB fin 2015, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente. Presque tout le reste de la dette est dû au système bancaire local. Les arriérés sur la dette des entreprises publiques (y compris les prêts rétrocédés par l'État) ont diminué fin 2015 par rapport à l'année précédente.

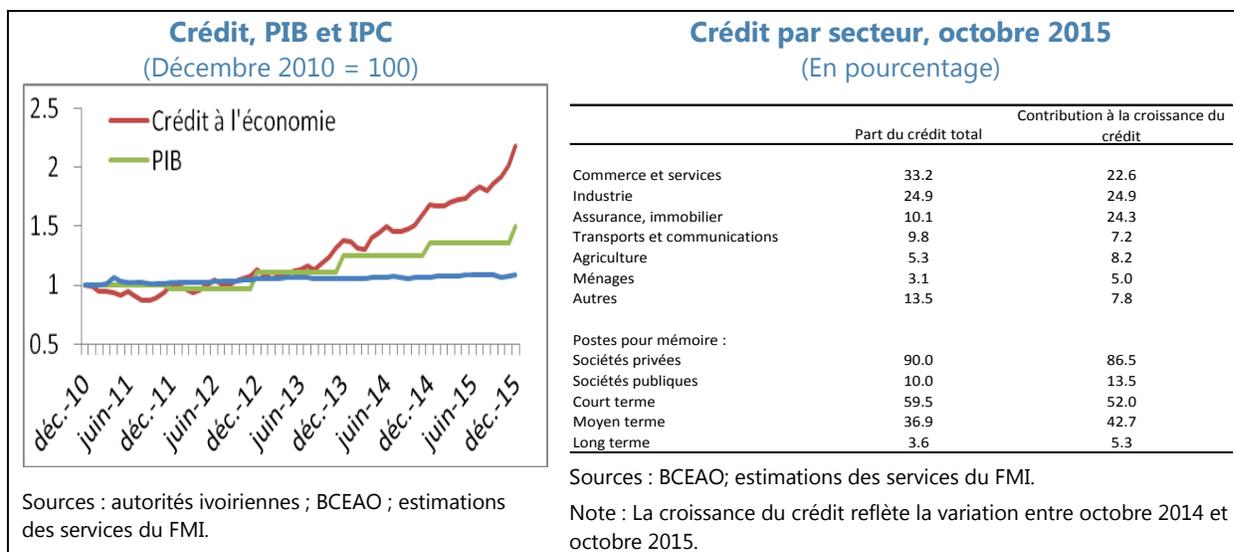
9. Le crédit a continué d'augmenter rapidement. Le crédit à l'économie a augmenté de 29,7 % en 2015. Depuis décembre 2010, il a plus que doublé, enregistrant ainsi une croissance supérieure à celle du PIB, tandis que l'inflation est restée faible. La hausse rapide du crédit a été facilitée par des conditions mondiales favorables, une amélioration du climat des affaires et une politique monétaire accommodante, ainsi que par la baisse du ratio de transformation prudentiel et de l'excédent de liquidités⁶.

⁴ La base de données des entreprises publiques inclut les entreprises dans lesquelles l'État détient une participation majoritaire, ainsi que plusieurs organismes et fonds publics.

⁵ Inclut l'encours des prêts (presque tous les prêts non libellés en FCFA) rétrocédés par l'État, qui sont enregistrés comme dette de l'administration centrale.

⁶ Le ratio de transformation (actifs à long terme/passifs à long terme) établi par la BCEAO, a été abaissé de 75 % à 50 % en 2015. Une forte expansion des prêts à moyen terme a suivi cette réduction.

10. Le crédit est concentré dans le secteur des entreprises. Le crédit a augmenté dans tous les secteurs économiques, mais sa croissance a été concentrée sur les entreprises privées et publiques, en particulier les grandes PME des secteurs des services et de l'industrie manufacturière. Selon des estimations, le crédit aux entreprises publiques représente environ 15 % des nouveaux crédits octroyés en 2015, y compris des emprunts d'entreprises publiques du secteur de l'énergie en manque de liquidités (SIR and PETROCI). Cependant, le crédit aux ménages et aux consommateurs reste faible, de même que le crédit hypothécaire, en raison de l'absence de financement à long terme.



11. Les indicateurs de solidité du secteur bancaire se sont détériorés. Le ratio moyen des fonds propres des banques est tombé à 8,3 % fin 2015, soit seulement légèrement au-dessus de la norme de 8 % de l'UEMOA, car le crédit a progressé sans que les volants de fonds propres augmentent en parallèle. À l'heure actuelle, 3 banques sur 26, qui représentent 4 % des actifs du système, n'observent pas le ratio minimum de fonds propres⁷. Dans les autres banques, les volants de fonds propres sont généralement faibles⁸. Les prêts improductifs des banques restent élevés par rapport à leurs portefeuilles de prêts (10,6 % en 2015), en dépit de la croissance rapide du crédit au cours des trois dernières années. Le risque d'exposition au crédit est concentré sur de grandes entreprises (entreprises publiques et entreprises privées dans les secteurs de l'agroalimentaire, des télécommunications et du commerce), qui représentent environ un tiers des actifs des banques et trois fois leurs fonds propres.

⁷ Une banque publique en particulier affiche des fonds propres négatifs considérables.

⁸ En juillet 2015, l'exigence minimale de fonds propres a été doublée, à 10 milliards de FCFA, et les banques doivent y satisfaire avant juin 2017 ; 10 banques (qui représentent 12 % des actifs bancaires) doivent encore satisfaire à cette nouvelle exigence, y compris six n'ayant pas satisfait à celle en vigueur.

Indicateurs de stabilité financière, 2015

(En pourcentage)

	Fonds propres réglementaires/actifs pondérés	Fonds propres de base/actifs pondérés par les risques	Prêts improductifs/total des prêts	Concentration des actifs 1/	Ratio de liquidité à court terme	Rendement des actifs	Ratio de liquidité à long terme	Part de marché
Indicateurs, décembre 2015	8.2	7.0	10.6	
Indicateurs, juin 2015	9.5	8.5	10.9	33.0	91.3	0.8	96.0	
Banques hors UEMOA	10.9	10.1	9.8	31.0	93.0	1.0	99.0	51.0
Banques de l'UEMOA	11.2	9.9	5.3	44.0	92.0	0.8	100.0	24.0
Banques locales	11.1	9.2	8.7	27.0	92.0	0.7	110.0	16.0
Banques publiques	-5.2	-5.2	31.2	24.0	82.0	-0.2	53.0	10.0
Indicateurs, décembre 2014	10.1	8.9	11.3	30.1	..	2.7	..	
<i>Pour mémoire :</i>								
Références réglementaires de l'UEMOA	> 8	> 4	s.o.	<25	>75	s.o.	>100	s.o.

Source : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

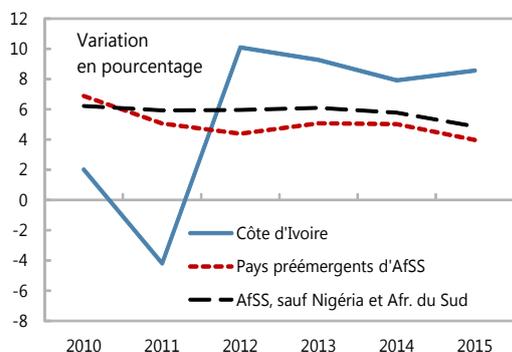
1/ Prêts aux cinq plus grands emprunteurs rapportés au total des prêts productifs.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Secteurs réel et extérieur, 2010-15

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

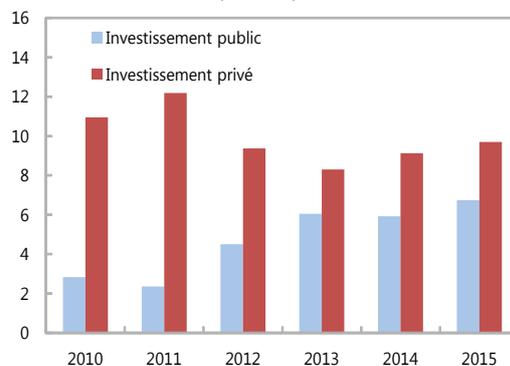
Croissance du PIB réel

L'économie de la Côte d'Ivoire a continué de croître à un rythme supérieur aux moyennes régionales en 2015 ...



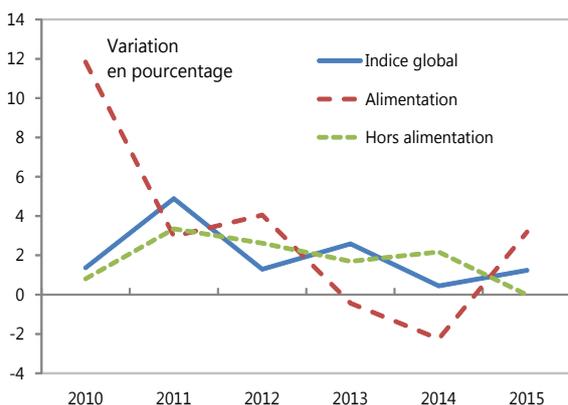
Investissement

... grâce notamment à l'augmentation de l'investissement public et privé



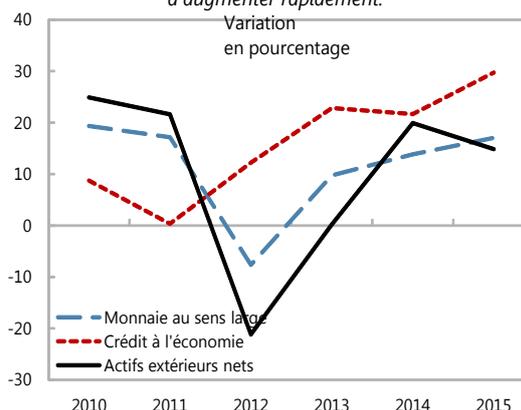
Inflation

L'inflation est restée modérée ...



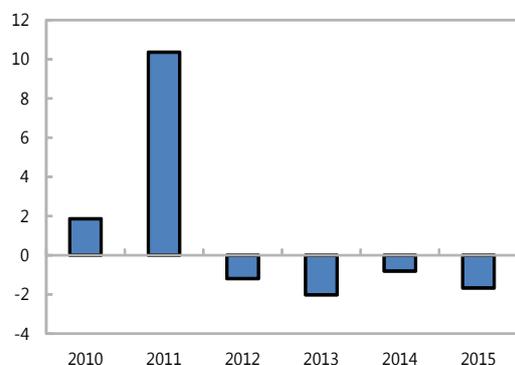
Secteur monétaire

... tandis que le crédit au secteur privé a continué d'augmenter rapidement.



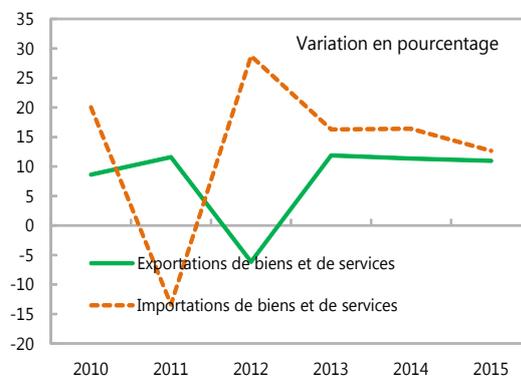
Solde extérieur courant

Le déficit extérieur courant s'est un peu creusé en 2015 ...



Exportations et importations

... sous l'effet des importations liées aux investissements.



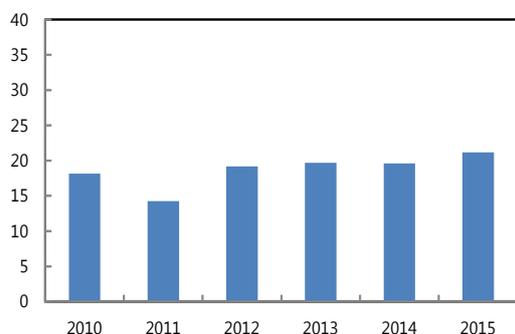
Sources : autorités ivoiriennes; et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Évolution des finances publiques, 2010–15

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

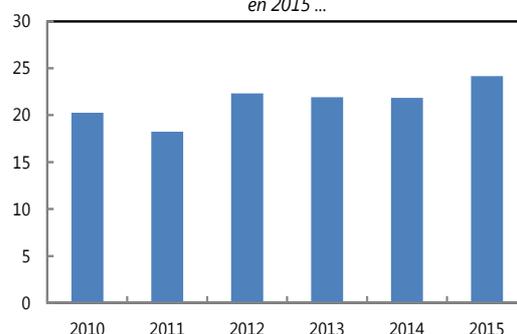
Total des recettes et des dons

Les recettes ont légèrement augmenté ...



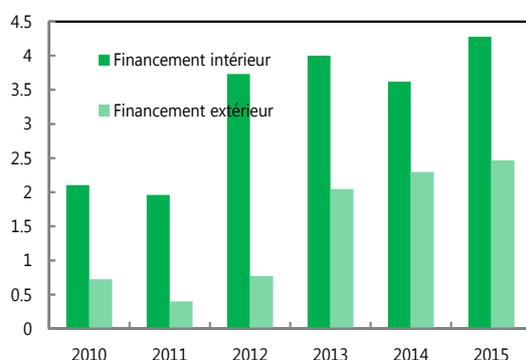
Total des dépenses

... mais l'augmentation des dépenses totales s'est accélérée en 2015 ...



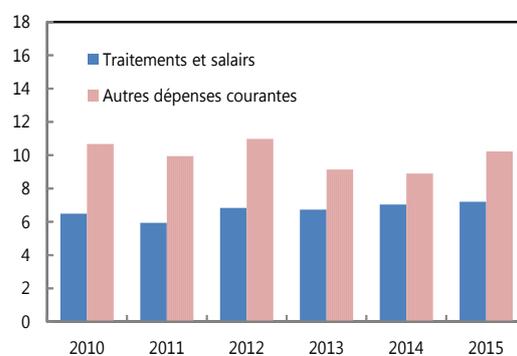
Dépenses en capital

... à cause du niveau élevé des dépenses en capital ...



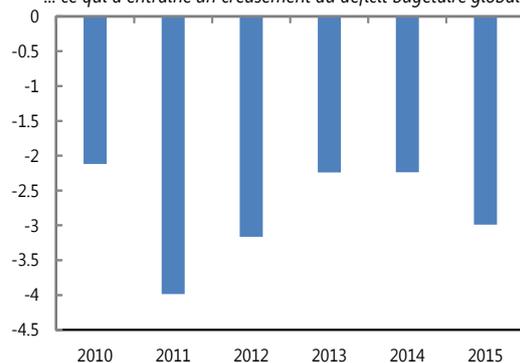
Dépenses courantes

... et des dépenses courantes, ...



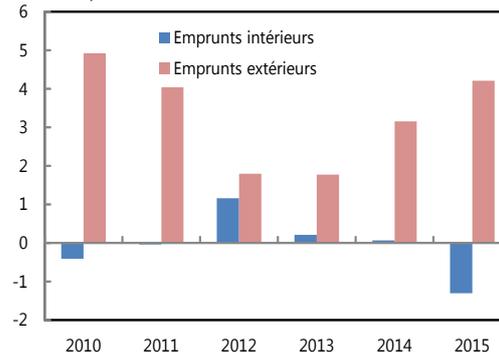
Déficit budgétaire global (dons compris)

... ce qui a entraîné un creusement du déficit budgétaire global ...



Financement mixte

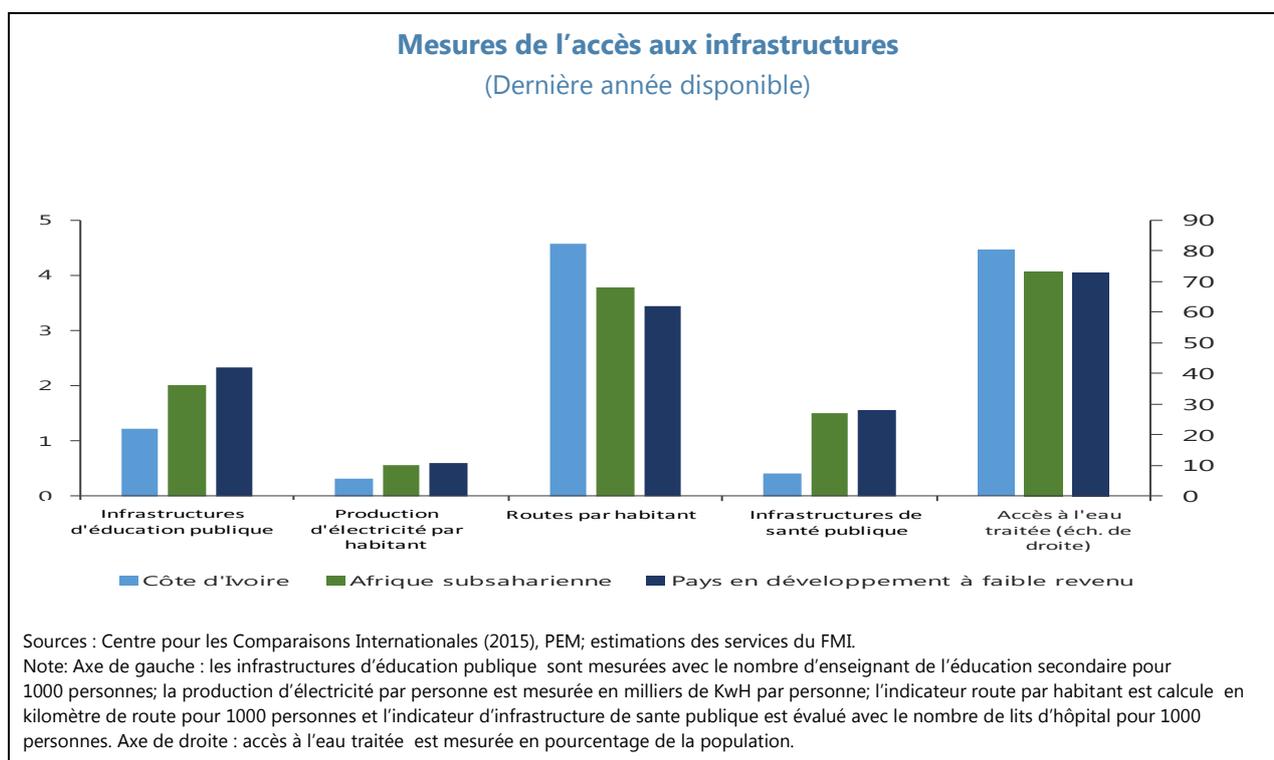
... financé essentiellement sur ressources extérieures.



Sources : autorités ivoiriennes, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* et estimations des services du FMI.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES À MOYEN TERME ET RISQUES

12. Le PND qui vient d'être lancé vise une croissance moyenne du PIB réel de près de 9 % par an sur la période 2016–20. Selon le PND, La croissance devrait bénéficier d'importants investissements notamment, et dans les secteurs des transports et de la production d'électricité, financé en grande partie par des partenariats public-privé (PPP), et d'une forte réaction du secteur privé. L'inflation resterait en-deçà de la norme de 3 % de l'UEMOA, tandis que le déficit budgétaire atteindrait environ 4 % du PIB avant de décliner vers la norme régionale de 3 % du PIB. Le déficit des transactions extérieures courantes se creuserait à 3,6 % du PIB en moyenne, en raison de l'augmentation de la demande intérieure, et des investissements directs étrangers et des emprunts extérieurs le financeraient en grande partie.



13. Tout en partageant les points de vue des autorités en ce qui concerne la solidité globale des perspectives de croissance, les services du FMI estiment que le scénario du PND est trop optimiste étant donné les obstacles structurels existants⁹. En dépit de l'augmentation de l'investissement dans les infrastructures au cours des quatre dernières années, il existe encore des déficits considérables. En outre, s'il ressort de l'analyse de la compétitivité extérieure de la Côte d'Ivoire effectuée par les services du FMI qu'il n'y a pas de signe notable de désalignement du taux de change réel, des faiblesses subsistent sur le plan de la compétitivité structurelle en dépit des progrès accomplis récemment (*Annexe IV*). Malgré l'amélioration de sa note de compétitivité mondiale parmi les pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne et de son classement dans les indicateurs de la réglementation des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire est à la traîne pour ce qui est par exemple de la facilité de payer les impôts et l'obtention d'un crédit. Le coût élevé des transports

⁹ Voir le document de la série des questions générales sur la croissance durable et l'Annexe IV du présent rapport.

internationaux et les lourdes procédures d'importation, ou les retards qui en résultent, entravent le commerce international. En outre, les indicateurs du capital humain sont moins bons que ceux des pays comparateurs, et les employeurs locaux notent un manque de main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Les services du FMI sont d'avis qu'il faudra du temps pour résoudre ces problèmes.

14. Les autorités sont optimistes quant aux chances de réalisation du scénario de croissance forte qui est prévue dans le PND. Elles notent que les efforts déjà accomplis pour améliorer le climat des affaires sont de bon augure pour l'exécution du PND et estiment que les déficits d'infrastructure pourraient être comblés rapidement. Les autorités ont souligné que le savoir-faire acquis pendant l'exécution du PND 2012–15, y compris en ce qui concerne les grands projets, ainsi que les programmes déjà engagés (tels que l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et à l'électricité) et les programmes envisagés pour la formation professionnelle devraient contribuer à réduire rapidement les goulets d'étranglement. Elles attirent l'attention sur leur intention de doubler les capacités intérieures de production d'énergie au cours des quelques prochaines années (à 4.000 MW), ce qu'elles considèrent comme essentiel pour la pénétration de l'électricité au niveau national et l'expansion économique, ainsi que les exportations d'électricité pour le développement régional. Les autorités notent que la Côte d'Ivoire est de plus en plus considérée comme un bon placement pour les investisseurs en Afrique subsaharienne. Étant donné l'exécution satisfaisante du programme au cours des quatre dernières années, ainsi que l'amélioration des agrégats macroéconomiques et de la note du pays auprès des investisseurs, les autorités sont convaincues qu'elles seront en mesure d'obtenir le financement envisagé pour leur PND.

15. Le scénario de référence des services du FMI tient compte des mesures qui ont été mises en place, ainsi que de celles qui ont été annoncées et seront probablement appliquées. Ce scénario incorpore aussi l'impact des obstacles structurels susmentionnés et les capacités d'exécution :

- *Le PIB réel* augmenterait d'environ 7,6 % par an en moyenne pendant la période 2016–20, porté par l'effort continu dans les infrastructures, en particulier dans les secteurs du transport¹⁰ et de l'énergie, des investissements plus élevés dans l'industrie agroalimentaire (cacao, noix de cajou et riz) et le logement, ainsi qu'une forte consommation privée.
- *L'inflation* resterait autour de 2 %, en supposant une pluviométrie normale et que les prix mondiaux des produits alimentaires et des carburants seront favorables.
- *Le déficit budgétaire global* devrait augmenter pour atteindre 3,8 % du PIB en moyenne sur la période 2016–20, contre 3 % en 2015, car la hausse attendue des recettes (0,6 point du PIB sur cinq ans, grâce à l'accroissement de l'efficacité de l'administration fiscale) sera insuffisante pour compenser l'augmentation des dépenses (1,2 point du PIB sur la période 2016–20) au titre des investissements publics et de la sécurité, ainsi que des paiements d'intérêts. En dépit de la détérioration du déficit budgétaire global, la dette publique de l'administration centrale tomberait aux environs de 45 % du PIB en 2020 (contre 49 % du PIB en 2015), du fait de la croissance vigoureuse du PIB qui est attendue.
- *Le déficit des transactions extérieures courantes* va probablement se creuser pour avoisiner 2,9 % du PIB en moyenne, à cause d'une demande intérieure vigoureuse. Une hausse attendue des flux d'investissements directs étrangers contribuera à financer ce déficit.

¹⁰ Trois grands projets devraient être achevés ou commencer pendant la période 2016–20 : l'agrandissement du port d'Abidjan, le Métro d'Abidjan et la rénovation de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou.

16. Cependant, ce scénario de référence est exposé à des risques considérables (Annexe V). La vulnérabilité du secteur financier pourrait provoquer un choc économique ou renforcer l'impact de chocs non financiers sur le secteur réel, ce qui pourrait avoir des retombées économiques négatives qui s'auto-renforcent si aucune action n'est entreprise en compensation :

- *Sur le front extérieur*, le durcissement des conditions financières mondiales et leur plus grande volatilité pourraient entraver le financement des investissements publics et privés en en rehaussant le coût. Le marché national des capitaux pourrait avoir des difficultés à combler le déficit de financement en raison de son étroitesse et de la faiblesse des fonds propres des banques. Le marasme économique mondial, en particulier dans les pays émergents, constitue un risque pour la demande et les prix des exportations, ainsi que pour l'offre de fonds et d'investissements directs étrangers.
- *Sur le front intérieur*, les risques budgétaires à court terme sont liés i) à deux entités publiques en difficulté financière (la CNCE, qui sera restructurée, et la SIR, voir ci-dessous)¹¹ et ii) à la nécessité de régler des dépenses extrabudgétaires de la décennie précédente¹². À moyen terme, les comptes pourraient être exposés à la réalisation des passifs éventuels liés au recours considérable aux PPP qui est prévu dans la stratégie d'investissement du gouvernement et à la faible rentabilité des entreprises publiques. En outre, un ralentissement du cycle du crédit pourrait accroître les prêts improductifs et limiter la capacité des banques à accorder du crédit étant donné la faiblesse globale des volants de fonds propres dans le système bancaire. Enfin, la menace de nouvelles attaques terroristes dans la région pourrait affecter négativement l'investissement direct étranger et la croissance¹³.

17. Les implications macroéconomiques éventuelles de ces risques sont évaluées dans un autre scénario (graphique 3). Dans ce scénario, sur la période 2016–20, la croissance annuelle moyenne serait inférieure d'environ 1 point du PIB à celle qui est attendue dans le scénario de référence, principalement à cause d'un affaiblissement de l'investissement privé. Le déficit budgétaire global atteindrait en moyenne 5½ % du PIB, contre 3,8 % du PIB dans le scénario de référence, en raison d'une baisse des recettes, d'une augmentation des paiements d'intérêts, des dépenses de restructuration des entités publiques et du règlement des passifs extrabudgétaires antérieurs¹⁴. La dette

¹¹ L'audit de la SIR, qui est confrontée à de graves difficultés financières, est en cours d'achèvement. La CNCE est sous administration provisoire. La PETROCI est restructurée de manière à être recentrée sur ses activités de base et à améliorer sa position de liquidité.

¹² Les autorités ont achevé les audits i) des passifs extrabudgétaires d'avant 2011 et ii) des contrats de marchés publics d'avant 2012 qui sont encore considérés comme « ouverts » dans la base de données de ces contrats. Elles sont en train de vérifier les créances, et ont noté qu'elles appliqueraient plus que probablement une décote considérable, étant donné que ces créances correspondent à des dépenses effectuées selon des procédures irrégulières.

¹³ En mars 2016, la Côte d'Ivoire a subi une attaque terroriste qui a fait plusieurs victimes dans une cité balnéaire en dehors d'Abidjan.

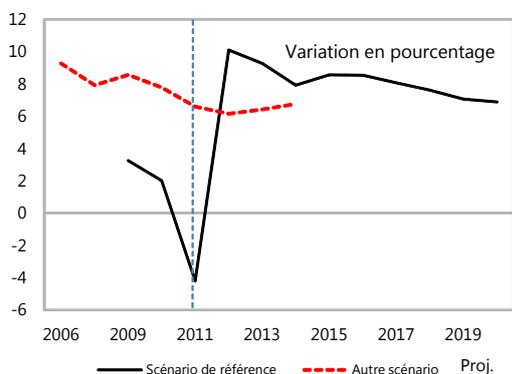
¹⁴ Le montant des passifs conditionnels qui seront réalisés et payés est incertain, de même que le moment de leur réalisation. Les services du FMI supposent qu'un montant équivalant à environ 2 % du PIB sera nécessaire pour i) régler les passifs extrabudgétaires antérieurs (des créances équivalant à environ 1 % du PIB ont été validées par l'audit des passifs extrabudgétaires d'avant 2011, et des contrats de marchés publics représentant environ 1 % du PIB pourraient donner lieu à des paiements) ; ii) restructurer la CNCE (sur la base de l'évaluation d'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI, et compte tenu du montant déjà mis de côté dans la loi de finances 2016, il est supposé que des ressources publiques supplémentaires seront nécessaires pour assainir cette banque publique); et iii) contribuer à la restructuration de la SIR (les pertes cumulées sur la période 2012–15 s'élèvent à 182,1 milliards de FCFA, soit environ 0,9 % du PIB). Il est supposé que le paiement sera effectué pendant la période 2016–19.

totale de l'administration centrale culminerait aux environs de 50 % du PIB, soit 3 points du PIB de plus que dans le scénario de référence. Par contre, le solde des transactions extérieures courantes s'améliorerait légèrement, en raison du ralentissement de l'investissement et de la croissance, pour atteindre en moyenne 2,4 % du PIB, contre 2,9 % dans le scénario de référence.

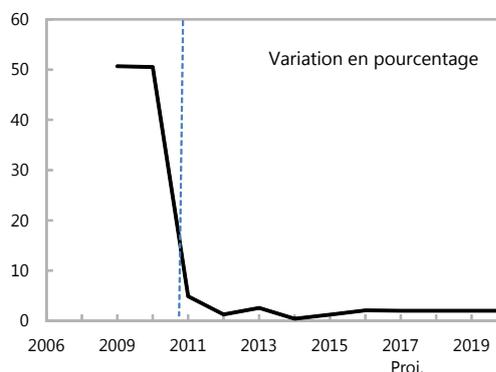
Graphique 3. Côte d'Ivoire : Perspectives à moyen terme, 2013–20

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

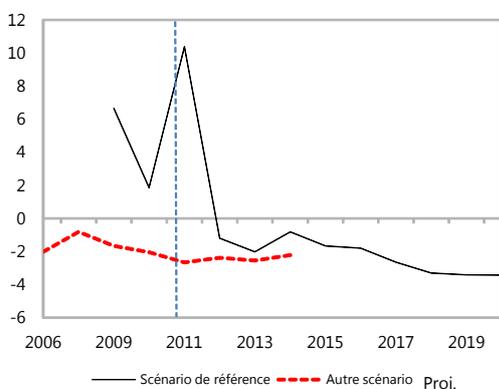
Produit intérieur brut réel



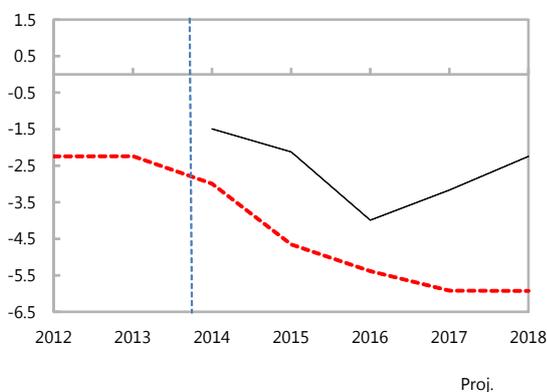
Indice des prix à la consommation



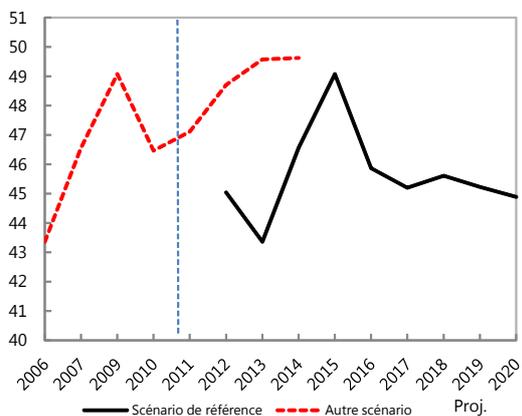
Solde extérieur courant



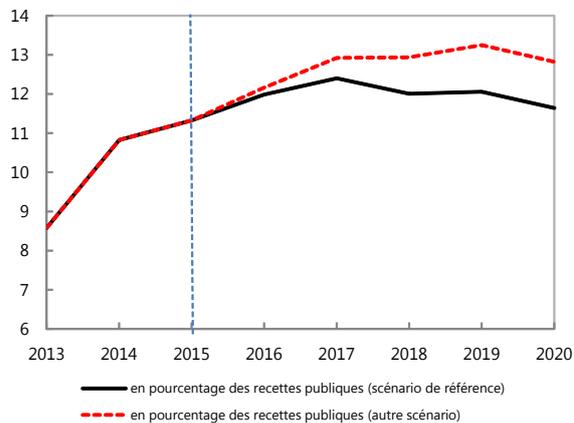
Résultats budgétaires



Dettes publiques



Service de la dette extérieure



Sources : autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

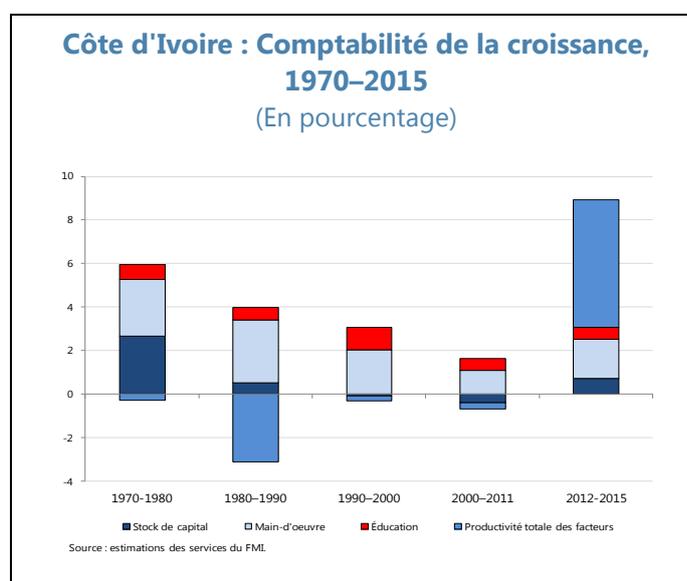
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les discussions ont porté sur les mesures qu'il convient de prendre pour i) réaliser une croissance durable et dont les bienfaits sont partagés par un plus grand nombre; ii) s'assurer que la trajectoire de la politique budgétaire est viable; et iii) améliorer la stabilité du secteur bancaire et l'inclusion financière.

A. Transformation structurelle et croissance économique

18. Les services du FMI sont d'avis que la stratégie sur laquelle repose le PND est globalement appropriée. Cette stratégie met l'accent sur l'amélioration des infrastructures et du climat des affaires, ainsi que sur l'augmentation de l'investissement dans le capital humain, en vue de permettre au secteur privé de se développer rapidement. En outre, les réformes du secteur financier, y compris du secteur bancaire public, amélioreraient l'inclusion financière et l'accès au crédit. Cependant, les services du FMI estiment que la forte augmentation prévue de l'investissement public ne cadre pas avec les capacités d'exécution du pays; elle risque d'évincer l'activité même du secteur privé qu'elle cherche à promouvoir et, fait tout aussi important, et de se heurter à des conditions de financement difficiles.

19. La forte accélération de la croissance de ces dernières années s'explique principalement par une accumulation de capital et des gains de productivité. Selon les estimations des services du FMI, plus de la moitié de la croissance du PIB sur la période 2012–15 est attribuable au résidu de la décomposition comptable de la croissance. Cela est dû sans doute à un effet de rattrapage de la demande non satisfaite et à une utilisation accrue des capacités, ainsi qu'aux progrès de la productivité. Ce dernier facteur est le fruit des efforts déployés par les pouvoirs publics pour réduire le déficit des infrastructures, améliorer la productivité agricole¹⁵ et renforcer le climat des affaires. Pour maintenir une croissance élevée, surtout étant donné le fléchissement des effets de rattrapage, il convient d'opérer de nouvelles réformes structurelles du côté de l'offre pour continuer de relever la productivité¹⁶.



20. Les autorités partagent les vues des services du FMI en ce qui concerne l'importance des réformes qui accroissent la productivité, mais sont plus optimistes que les services du FMI pour ce qui est de leurs capacités d'exécution et de mobilisation de financement. Les autorités mettent en exergue les réformes qui sont en train d'être opérées pour accroître la productivité et mieux partager les bienfaits de la croissance. Il s'agit notamment des réformes pour accroître la productivité agricole et progresser dans la chaîne de la valeur ajoutée dans le cadre du Programme national d'investissement agricole (PNIA), accroître l'accès à l'éducation dans le cadre du programme d'éducation universelle,

¹⁵ En particulier, le rendement par hectare du riz, du cacao, des noix de cajou et du manioc a augmenté au cours des dernières années.

¹⁶ Voir le document de la série des questions générales sur la croissance durable.

améliorer la formation professionnelle, élargir l'accès aux soins de santé et combler le déficit des infrastructures. Les autorités indiquent aussi que la priorité qui est accordée à la réforme foncière dans le PND est importante pour accroître la productivité agricole et l'inclusion financière. Comme noté ci-dessus, les autorités estiment qu'elles sont en train d'agir rapidement pour combler les déficits d'infrastructures, et que les capacités d'exécution de l'investissement public et de mobilisation de financement sont adéquates.

B. Préserver la viabilité des finances publiques

21. Au vu de la poursuite de l'expansion rapide de l'activité économique et du besoin d'apurer les passifs contingents non négligeables, les services du FMI préconisent une stratégie budgétaire à moyen terme qui privilégie la constitution de marges de manœuvre. En particulier, les services du FMI estiment qu'une réduction progressive du déficit budgétaire global à 3 % d'ici 2019 offrirait une marge de manœuvre suffisante pour satisfaire les besoins d'investissement dans les infrastructures, tout en laissant un espace adéquat pour faire face aux risques budgétaires quand ils se matérialisent. Il est important aussi de noter qu'une telle trajectoire du déficit est nécessaire car elle permet aux autorités de respecter l'engagement pris s'agissant des critères de convergence de l'UEMOA et de préserver la couverture des réserves de la BCEAO à des niveaux sains¹⁷. Dans le scénario de référence, les services du FMI estiment que cette trajectoire peut être atteinte principalement en mobilisant davantage de recettes (1 point du PIB supplémentaire d'ici 2020 en rationalisant les exemptions fiscales¹⁸, en élargissant l'assiette de l'impôt et en continuant d'améliorer l'administration fiscale) et en ralentissant quelque peu la croissance de dépenses. Cela cadrerait aussi davantage avec la capacité actuelle d'exécution des investissements dans les infrastructures et la capacité du marché financier régional à fournir des financements sans pression excessive sur le coût de l'emprunt, tout en évitant d'évincer le secteur privé.

22. Les autorités se sont prononcées en faveur d'un déficit budgétaire plus élevé. Tout en étant conscientes des risques budgétaires, les autorités estiment qu'un déficit budgétaire plus élevé que recommandé préserverait quand même l'espace budgétaire nécessaire pour faire face à ces risques et soutenir la croissance, tout en assurant la viabilité des finances publiques à long terme (étant donné la croissance élevée). Elles reconnaissent qu'il est nécessaire de mobiliser davantage de recettes budgétaires, et sollicitent pour cela une assistance technique accrue de la part du FMI. Si les autorités sont ouvertes à l'idée d'entreprendre un diagnostic du système des exonérations fiscales, elles s'inquiètent de l'impact d'une réduction des exonérations sur l'attractivité de la Côte d'Ivoire. Les autorités sont convaincues qu'elles auront accès à des financements tant sur les marchés mondiaux que sur les marchés régionaux, étant donné l'amélioration de la notation des obligations ivoiriennes.

23. La mise en œuvre d'une stratégie prudente de gestion de la dette est essentielle pour mener une politique budgétaire contracyclique et préserver la viabilité de la dette. Selon la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD)¹⁹, la Côte d'Ivoire continue de faire partie de la catégorie des pays dont le risque de surendettement est jugé modéré. Les services du FMI sont d'avis que le rythme des nouveaux emprunts, en particulier des emprunts extérieurs non concessionnels, devrait prendre en compte les risques de vulnérabilité accrue qui sont recensés dans la dernière AVD, y compris ceux liés

¹⁷ Voir analyse et examen dans le récent rapport des services du FMI sur l'UEMOA au titre de l'article IV, voir Rapport des services du FMI n°16/98 – 04/01/2016).

¹⁸ Les exemptions de la TVA ont été mises en place initialement pour contourner les longs retards observés dans les remboursements de la TVA. Grâce à l'introduction de nouvelles procédures de remboursement en 2015, les crédits de TVA sont maintenant remboursés en temps opportun.

¹⁹ Voir Rapport des services du FMI n° 15/341, Supp. 1 (12/27/2015).

aux passifs conditionnels des entreprises publiques. En particulier, les nouveaux emprunts devraient chercher à i) éviter d'accentuer la concentration d'échéances au milieu de la décennie 2020, avec les obligations souveraines existantes et plusieurs grands prêts-projets, et ii) réduire au minimum les risques de refinancement et de change, en particulier ceux liés aux obligations souveraines sans amortissement. Étant donné que les conditions financières risquent de se durcir et d'être plus volatiles, et que le financement bilatéral officiel risque d'être plus difficile à obtenir, les services du FMI conseillent aux autorités d'approfondir et de diversifier la base de créanciers intérieurs et régionaux. Les autorités réaffirment leur détermination à préserver la viabilité de la dette et conviennent qu'il est nécessaire de gérer les risques de concentration du service de la dette, de refinancement et de change. Elles notent aussi qu'elles s'efforcent d'approfondir et de diversifier la base des créanciers, en citant le lancement avec succès de l'obligation Sukuk en 2015, qui a attiré des investisseurs étrangers en dehors du marché régional, et leur intention d'émettre une autre obligation de ce type en 2016

24. Les services du FMI encouragent aussi les autorités à renforcer la gestion de la dette intérieure. En améliorant les flux de trésorerie, le rendement et la liquidité, la conversion de créances titrisées non échangeables en titres publics échangeables contribuerait au développement du marché obligataire intérieur et à la stabilité financière. La mise en œuvre du compte unique du Trésor et une gestion active des liquidités publiques permettraient de réduire l'excédent de liquidités et de développer le marché interbancaire. La réduction des passifs non financés, grâce à la restructuration des entreprises publiques, y compris des banques, et au renforcement de leur gestion, contribuerait largement à améliorer la qualité des actifs bancaires et donc à accroître le financement de l'investissement privé. En réponse à ces recommandations, les autorités soulignent les mesures qui sont prises pour mettre en place le compte unique du Trésor, ainsi que restructurer les banques publiques et la SIR.

25. Il est essentiel de renforcer la gestion des finances publiques pour préserver la viabilité des finances publiques. À cet effet, la priorité doit être accordée à des réformes qui améliorent la transparence des finances publiques et renforcent la gestion des passifs conditionnels. Les services du FMI conseillent aux autorités de :

- améliorer l'information budgétaire en renforçant l'intégration des systèmes informatiques du budget et de la trésorerie ;
- continuer de limiter le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles ;
- renforcer, dans le contexte de la base de données centralisée qui vient d'être mise en place pour les entreprises publiques, le suivi du secteur public dans son ensemble en joignant une analyse financière détaillée de ces entreprises aux documents budgétaires ;
- achever la réorganisation de la Direction de la dette en front office, middle office et back offices, et renforcer le rôle du Comité national de la dette publique (en notant qu'une gestion saine de la dette est encore plus essentielle lorsque les conditions de financement mondiales sont moins favorables et plus volatiles, et les besoins de financement, plus élevés) ;
- renforcer les institutions chargées de la gestion de l'investissement public et mettre en place un dispositif prévoyant une analyse exhaustive des risques budgétaires liés aux PPP.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Opportunités et risques des partenariats publics-privés

Le secteur public reste le fournisseur principal des infrastructures publiques, mais étant donné les besoins d'infrastructures considérables et dans le contexte du PND, les autorités cherchent à impliquer davantage le secteur privé au moyen de partenariats public-privé (PPP). Le portefeuille inclut aujourd'hui 114 projets pour un montant total d'environ 14 000 milliards de FCFA (environ 75 % du PIB de 2015), principalement dans les secteurs du transport (par exemple, Métro d'Abidjan), de l'énergie, de la faune et de la pêche, et du tourisme.

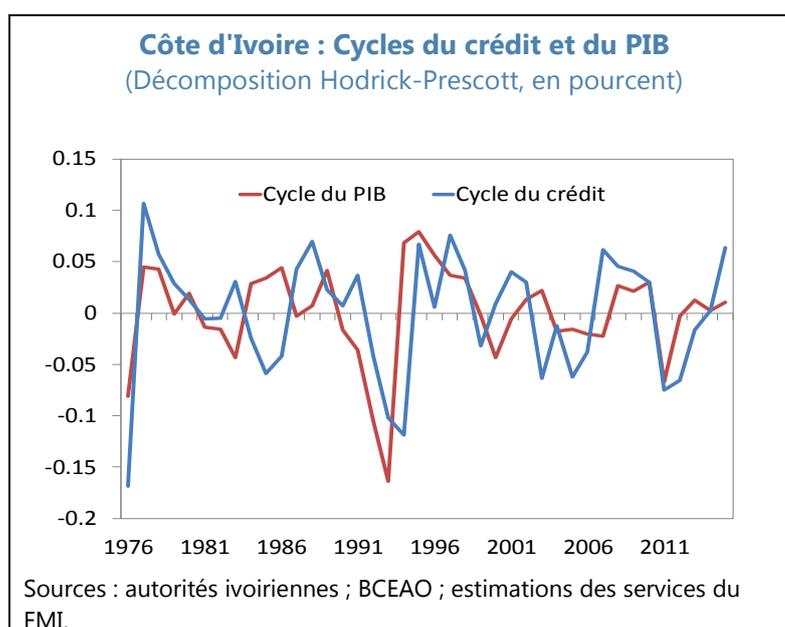
Pour des pays comme la Côte d'Ivoire qui affichent des déficits d'infrastructures et qui font face à des contraintes de financement, les PPP permettent de partager les risques entre les secteurs public et privé. Mais les PPP comportent aussi des risques. Les contrats PPP peuvent inclure des garanties explicites : par exemple, l'État convient d'assumer certains risques liés aux projets, généralement sous la forme de garanties publiques, pour encourager la participation du secteur privé. Les contrats PPP peuvent aussi contenir des garanties implicites : par exemple, en cas de défaillance de l'entrepreneur privé, l'État doit poursuivre le projet étant donné sa nature de « bien public ». Le coût budgétaire peut être considérable si les risques se matérialisent. Récemment, par exemple, une garantie implicite a été activée pour le troisième pont en raison de l'insuffisance du trafic par rapport aux hypothèses du contrat (12 milliards de FCFA en 2015, soit 0,07 % du PIB).

Des progrès ont été accomplis sur le plan de la transparence : le site Web du Comité national de pilotage des PPP (www.ppp.gouv.ci) présente des informations utiles. Les priorités à moyen terme ont trait au renforcement du dispositif juridique et institutionnel en vue de i) planifier, examiner, approuver et suivre les projets PPP, et ii) évaluer et suivre les risques budgétaires liés aux projets PPP soit individuellement (par exemple, si les hypothèses du contrat ne se vérifient pas) soit globalement (par exemple, en cas de choc économique global).

26. Les autorités conviennent avec les services du FMI qu'il est nécessaire de renforcer la gestion des finances publiques. Elles soulignent les progrès qui ont été accomplis en ce qui concerne la mise en place d'une base de données centralisée pour les entreprises publiques, l'adoption d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et la réduction sensible des procédures de dépenses exceptionnelles. Reconnaisant qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts dans ces domaines, les autorités indiquent que l'intégration des systèmes informatiques du budget et de la comptabilité constitue une priorité fondamentale de leur programme de réformes, de même que le renforcement de la gestion de trésorerie, et sollicitent une assistance technique en ce qui concerne l'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP.

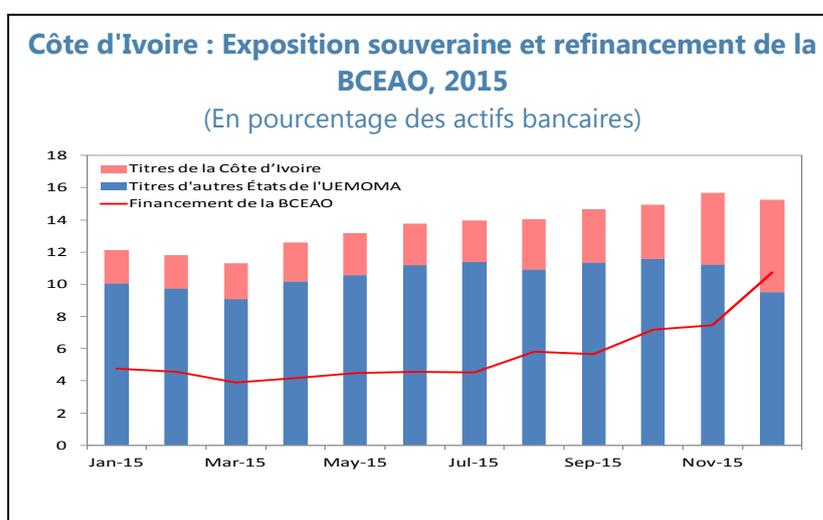
C. Renforcer la stabilité du secteur bancaire et l'inclusion financière²⁰

27. Les cycles du crédit et du PIB évoluent en parallèle. Les données de 1976 à 2015 font apparaître une relation étroite entre les cycles du PIB et du crédit avec un décalage de trois à quatre ans, ce qui indique que la croissance du crédit tend à suivre et à amplifier le cycle économique. Un ralentissement de la croissance économique dû à un choc en Côte d'Ivoire réduirait l'appétit des banques pour le risque, ce qui entraînerait une contraction du crédit et peut-être une hausse des prêts improductifs, avec pour conséquence un ralentissement économique plus marqué.



28. Les banques en Côte d'Ivoire sont exposées à deux sources de vulnérabilité :

- Premièrement, les entreprises sont de plus en plus endettées vis-à-vis des banques locales. Un durcissement des conditions de financement en cas de dégradation des perspectives économiques réduirait les bénéfices des entreprises, avec pour conséquence une hausse des prêts improductifs, qui, à son tour, freinerait le crédit et la croissance. Les faibles volants de fonds propres existants seraient insuffisants pour maintenir la croissance du crédit au rythme actuel.
- Deuxièmement, les banques en Côte d'Ivoire ont accru leur exposition aux pays de la région. En 2015, ces banques (principalement des banques régionales de plus petite taille) ont doublé leurs portefeuilles de titres d'autres pays de l'UEMOA²¹ pour les porter à 38 % de leur portefeuille total de titres, ce qui reflète une baisse des émissions de la Côte d'Ivoire sur le marché régional en raison d'un recours accru au financement extérieur. En outre, le rendement des titres publics ivoiriens a été légèrement inférieur à celui des titres des autres pays de la région.



²⁰ Voir le document de la série des questions générales sur les liens macrofinanciers .

²¹ Les titres publics dans la région de l'UEMOA sont assortis d'une pondération de risque zéro.

29. Le secteur financier pourrait amplifier des chocs externes et budgétaires, en particulier par le biais du secteur des entreprises. Une détérioration des conditions extérieures (par exemple, choc sur les termes de l'échange, perte d'accès aux marchés internationaux des capitaux et durcissement des conditions monétaires régionales) réduirait le financement bancaire et le financement du secteur privé. En outre, une diminution de l'accès officiel aux marchés financiers internationaux, des recettes budgétaires insuffisantes et des dépenses budgétaires inattendues entraîneraient soit i) un recours accru de l'État au financement intérieur, ce qui pourrait évincer le crédit au secteur privé, soit ii) une baisse des dépenses d'équipement, qui réduirait la demande de crédit privé. La contraction du crédit, y compris au secteur des entreprises, aggraverait le ralentissement de l'activité économique provoqué par des chocs extérieurs et budgétaires.

30. Face aux risques susmentionnés, les banques devraient constituer des volants de fonds propres appropriés afin d'atténuer tout impact négatif d'une inversion du cycle du crédit. Les services du FMI saluent la décision prise par la BCEAO d'accroître les exigences de fonds propres pour les banques et recommandent que les autorités en facilitent l'application. Les banques qui ne peuvent pas satisfaire à l'exigence de fonds propres devront fusionner ou être liquidées, ce qui nécessitera l'intervention des pouvoirs publics. Les autorités conviennent qu'il est nécessaire de renforcer les volants de fonds propres dans le système bancaire et répètent qu'elles sont déterminées à soutenir la Commission bancaire régionale en mettant en application ses décisions. En outre, dans le cadre de sa surveillance de l'UEMOA, le FMI appelle à accélérer la transposition des normes de Bâle II et III dans le dispositif réglementaire, ce qui donnerait à l'organisme de contrôle les moyens d'exiger des volants de fonds propres contracycliques. En outre, dans le même cadre, le FMI préconise un assainissement des finances publiques et une réduction progressive des opérations de refinancement de la BCEAO afin de réduire au minimum l'exposition aux risques souverains.

31. Il sera important de restructurer sans tarder les banques publiques afin de renforcer la solvabilité du secteur bancaire et de réduire au minimum les coûts budgétaires. La lenteur des progrès accomplis sur le plan de la restructuration des banques publiques a été l'un des points faibles des deux derniers programmes appuyés par le FMI. Les services du FMI notent que la situation financière précaire d'une banque publique, conjuguée à l'échec des efforts déployés par le passé pour en améliorer la gestion, justifierait que l'on procède à sa résolution, conformément à la recommandation de la mission conjointe de la Banque mondiale et du FMI. Les autorités notent que, conformément à leur stratégie de réduction des participations de l'État dans le système bancaire, elles ont vendu la participation minoritaire de l'État dans deux banques publiques, ont liquidé une banque publique et ont prévu la privatisation de deux autres banques publiques. Cependant, elles ont décidé de maintenir les deux banques publiques restantes dans leur portefeuille afin de soutenir les politiques publiques dans des secteurs particuliers. Soulignant l'importance de la banque d'épargne publique en difficulté pour l'inclusion financière, les autorités ont décidé de la restructurer à l'aide de fonds publics. Les services du FMI notent que les hypothèses sur lesquelles repose la restructuration de cette banque — pour ce qui est du recouvrement des prêts improductifs et du rétablissement de la rentabilité — semblent optimistes. Dans ce contexte, les services du FMI engagent les autorités à entreprendre une évaluation réaliste du coût budgétaire de la recapitalisation de la banque, ainsi que du coût de sa modernisation²². En ce qui concerne la deuxième banque publique que les autorités ont l'intention de maintenir en activité, les services du FMI recommandent de rembourser de manière anticipée l'encours des créances souveraines non échangeables détenues par cette banque sur la base de l'émission de créances échangeables sur le marché.

²² Le coût total de la restructuration de cette banque est estimé à 0,5 % du PIB. Les autorités ont l'intention d'injecter des ressources budgétaires équivalent à 0,2 % du PIB, et supposent que le recouvrement des créances douteuses et la vente des actifs suffiront pour couvrir le solde. Dans cette option, les autorités reconnaissent que la banque aura besoin de subventions publiques jusqu'à la fin de 2017, lorsqu'elle est censée devenir totalement rentable.

32. L'inclusion financière est faible, comme en témoignent plusieurs indicateurs, et cela freine le potentiel de croissance et contribue à des inégalités du genre et des régions²³ :

- *L'accès des PME et du secteur agricole au crédit est limité.* Par exemple, le secteur agricole représente moins de 6 % du total des prêts. La majeure partie du crédit va au commerce et aux services, avec une allocation globale qui ne correspond pas à la structure de l'économie et qui fait obstacle à l'élargissement des sources de croissance et à la diversification de l'économie.
- *La proportion des adultes ayant un compte auprès d'un établissement financier est plus faible en Côte d'Ivoire que dans les pays pré-émergents, et cet indicateur fait apparaître de fortes disparités entre les sexes et entre les régions.*
- *Le plus grand établissement de microfinance est insolvable.* Cette situation financière difficile réduit l'accès de la population pauvre aux services financiers et fait donc obstacle au partage des bienfaits de la croissance. Toutefois, le secteur de la microfinance comprend quelques établissements modernes et sains qui fournissent des services financiers aux consommateurs à bas revenus.

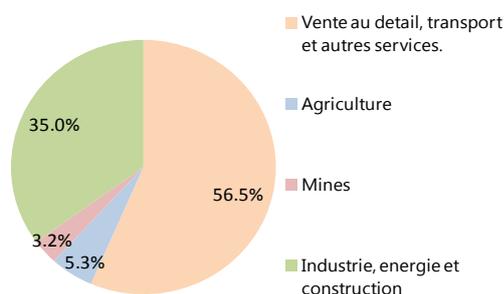
33. L'économie ivoirienne profitera d'une amélioration de l'inclusion financière²⁴. Il est possible d'accroître l'offre de services financiers par divers canaux, parmi lesquels les réseaux mobiles et les agents de détail. Il s'agira de continuer de moderniser le dispositif réglementaire, tout en renforçant les ressources consacrées au contrôle et à la protection des consommateurs. Une plus grande transparence des frais et conditions d'utilisation des services financiers numériques pourrait permettre aux consommateurs de mieux comprendre et connaître les services offerts, faciliter l'usage d'un éventail plus large de services et en réduire les coûts. Parmi les mesures qui, selon les autorités, accroîtraient l'inclusion financière et l'accès au crédit figurent la restructuration de la CNCE et l'amélioration de sa gestion, ainsi que la mise en place de la centrale des risques. Il sera important aussi de restructurer les établissements de microfinance.

²³ Voir le document de la série des questions générales sur l'inclusion financière.

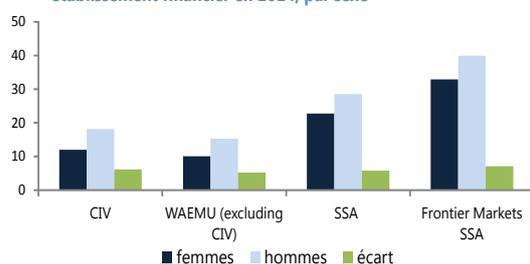
²⁴ La Banque mondiale apporte son soutien à la stratégie d'inclusion financière du gouvernement.

Côte d'Ivoire : Indicateurs d'inclusion financière

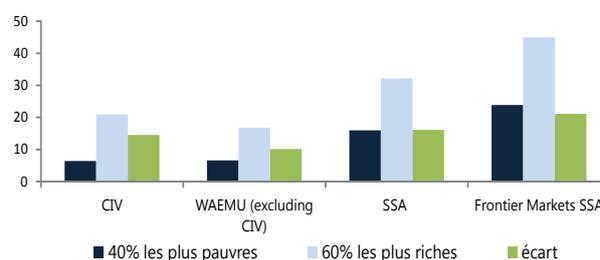
Décomposition sectorielle des prêts, 2015



Part de la population détenant un compte auprès d'un établissement financier en 2014, par sexe



Part de la population détenant un compte auprès d'un établissement financier en 2014, selon l'indice de richesse



Sources : BCEAO; enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

AUTRES QUESTIONS

34. Les données qui sont communiquées sont globalement adéquates aux fins de la surveillance, malgré quelques lacunes. En général, les autorités fournissent au FMI les indicateurs statistiques requis en temps opportun. S'il subsiste des lacunes dans les statistiques de comptabilité nationale, les autorités sont en train de renforcer l'Institut national de la statistique (INS) grâce à l'assistance technique du FMI afin d'améliorer la qualité des données. Les services du FMI ont adopté les données finales relatives aux comptes nationaux de 2013 qui ont été fournies par l'INS. Ils félicitent les autorités de l'établissement de comptes nationaux trimestriels. Ils recommandent d'achever en temps voulu les comptes nationaux de 2014, d'établir les comptes nationaux pour fin 2015 sur une base trimestrielle et de publier des données trimestrielles sur les comptes nationaux, ainsi que des données budgétaires mensuelles et trimestrielles. Pour ce qui est du secteur extérieur, il est nécessaire d'améliorer la couverture des services, des transferts, ainsi que des stocks et des flux du secteur non bancaire privé ; le Département des statistiques du FMI a l'intention d'engager plus tard dans l'année un projet régional sur trois ans qui aidera les pays à améliorer leurs capacités de production et de diffusion des données dans ce domaine.

35. Les autorités apprécient l'assistance technique qui est fournie par le FMI (Annexe VI). Au cours des quatre dernières années, l'assistance technique a eu pour objectifs d'améliorer les statistiques de comptabilité nationale, de renforcer la gestion des finances publiques, d'accroître les recettes budgétaires intérieures, d'améliorer la gestion de la dette et d'orienter la restructuration des banques publiques. Globalement, les autorités ont mis en œuvre de manière satisfaisante les recommandations de l'assistance technique. Conformément aux priorités des autorités, l'assistance

technique portera principalement sur les comptes nationaux, les administrations des impôts et des douanes, la gestion des finances publiques, l'adoption du SGDD-a et l'harmonisation régionale des opérations budgétaires des administrations publiques.

36. L'évaluation en 2013 de la banque centrale régionale de l'UEMOA, la BCEAO a montré que le dispositif de contrôle reste solide. Toutes les recommandations de l'évaluation ont été mises en œuvre. Il s'agissait notamment de renforcer les mécanismes d'audit externe en chargeant un cabinet international expérimenté en matière de normes internationales d'audit (ISA) de réaliser les audits des exercices 2015-2017, de renforcer les capacités du comité d'audit en lui adjoignant des experts extérieurs pour contrôler les processus d'audit et d'information financière, ainsi que d'adopter les normes IFRS à compter de l'exercice 2015.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. L'économie ivoirienne s'est redressée de manière impressionnante après dix années de stagnation, et il convient de redoubler d'efforts pour consolider les progrès accomplis. Au cours des quatre dernières années, l'activité économique a augmenté de 9 % par an en moyenne, ce qui s'est traduit par une hausse du revenu réel par habitant de plus de 20 %. Un assainissement budgétaire qui n'a pas nui à la croissance et des réformes qui ont accru la productivité, conjugués à un environnement mondial et à un climat sociopolitique favorables, ont contribué à ces solides résultats. Cependant, le taux de pauvreté reste relativement élevé, même s'il a diminué. En dépit des progrès considérables qui ont été accomplis autour des quatre dernières années, il convient de redoubler d'efforts pour accroître la résilience et consolider la trajectoire menant à une croissance durable et solidaire.

38. Les perspectives à moyen terme sont favorables si les politiques et réformes structurelles qui favorisent le développement du secteur privé sont mises en œuvre. Les services du FMI saluent la priorité qui est donnée à l'amélioration du capital physique et humain, ainsi que du climat des affaires. Ils se félicitent aussi de l'importance qui est accordée à l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole, notamment grâce à la résolution des problèmes qui existent de longue date dans le régime foncier. Cependant, les services du FMI craignent que le programme ambitieux d'investissement public, ainsi que d'autres développements dans le secteur public, évincent le secteur privé.

39. Sur le front budgétaire, il s'agira à moyen terme de constituer des marges de manœuvre pour faire face à d'éventuels obstacles dans l'exécution du PND. Les services du FMI appellent les autorités à réduire le déficit budgétaire à 3 % d'ici 2019 pour avoir les moyens de mener une politique contracyclique en cas de choc dû à un ralentissement prolongé de la croissance dans les pays émergents, limiter une accumulation rapide de la dette en cas de réalisation des passifs conditionnels et éviter une compression brutale des dépenses face à un durcissement des conditions financières mondiales. Une telle trajectoire du déficit, qui offrirait quand même une marge de manœuvre considérable pour satisfaire les besoins d'investissement dans les infrastructures, est nécessaire par rapport à l'engagement pris par le gouvernement de respecter les critères de convergence de l'UEMOA et maintenir la couverture des réserves de la BCEAO à un niveau sain. Pour atteindre cet objectif, les services du FMI recommandent de combiner une augmentation plus modérée des dépenses et une hausse des recettes grâce à la rationalisation des exemptions fiscales.

40. Il convient de continuer à renforcer la gestion des finances publiques. La réforme de la gestion des finances publiques doit viser principalement à améliorer la gestion des passifs conditionnels, étant donné le recours accru aux PPP qui est prévu et l'accumulation de risques au sein des entités publiques. Les services du FMI soulignent qu'il importe de mettre en place un dispositif d'évaluation des risques budgétaires implicites et explicites qui sont liés aux PPP. Il convient aussi de continuer de réduire le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et de mettre en place le compte unique du Trésor. Les services du FMI encouragent les autorités à améliorer l'information budgétaire en intégrant les systèmes informatiques du budget et de la trésorerie.

41. Les services du FMI encouragent les autorités à mener une politique d'endettement prudente et à renforcer la gestion de la dette. Les services du FMI recommandent que le rythme des nouveaux emprunts tienne compte des risques liés à la réalisation des passifs conditionnels. Ils soulignent qu'il est nécessaire d'éviter une concentration supplémentaire des échéances à cause des nouveaux emprunts au milieu des années 2020 et une forte hausse du service de la dette à court terme. Les services du FMI saluent les efforts qui sont déployés pour diversifier et élargir la base de financement, notamment avec les obligations de type Sukuk et les réformes en cours qui visent à développer le marché secondaire. Comme les conditions financières mondiales devraient se durcir, les services du FMI encouragent les autorités à prendre des mesures énergiques pour approfondir et unifier le marché régional. Les services du FMI engagent les autorités à achever la réorganisation longtemps retardée de la Direction de la dette en front office, middle office et back offices, et à renforcer le Comité national de la dette publique.

42. La pression que le financement du secteur public exerce sur le secteur bancaire pourrait entraver le développement du secteur privé. L'augmentation rapide de l'investissement public qui est prévue dans le PND, conjuguée au niveau élevé des engagements du secteur public vis-à-vis du secteur bancaire, pourrait évincer le secteur privé. À cet égard, les services du FMI recommandent une augmentation moins ambitieuse de l'investissement public, en ligne avec les capacités d'exécution, afin de réduire la pression que le financement de l'État exerce sur le secteur bancaire. Ils encouragent aussi les autorités à liquider les passifs extrabudgétaires et à restructurer les entités publiques déficitaires afin de renforcer la capacité du secteur financier à contribuer au développement du secteur privé.

43. Il est essentiel de renforcer la résilience du secteur bancaire et de favoriser l'inclusion financière pour réaliser une croissance vigoureuse et solidaire. Étant donné l'exposition accrue des banques ivoiriennes aux entreprises locales et aux pays de la région, conjuguée à l'augmentation rapide du crédit et à la baisse connexe de la solvabilité des banques, les services du FMI appellent à renforcer les fonds propres des banques. Pour réduire au minimum l'exposition aux risques souverains, le FMI préconise, dans le cadre de sa surveillance de l'UEMOA, un assainissement des finances publiques et une réduction progressive des opérations de refinancement de la BCEAO. Les services du FMI répètent qu'il est important d'agir énergiquement pour résoudre la situation des banques publiques en difficulté et en faire apparaître pleinement le coût budgétaire dans la loi de finances. Ils appellent les autorités à mettre en application les décisions de la Commission bancaire, notamment en ce qui concerne les exigences minimales de fonds propres. Les services du FMI soulignent qu'il est nécessaire de promouvoir l'inclusion financière pour que les bienfaits de la croissance soient partagés avec le plus grand nombre. À cet égard, ils demandent instamment aux autorités de moderniser le dispositif réglementaire afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les services du FMI engagent aussi les autorités à redoubler d'efforts pour restructurer les établissements de microfinance en difficulté.

44. Il est nécessaire de mettre à niveau la production et la diffusion de données économiques de qualité pour mieux informer les décideurs, les opérateurs de marché et le grand public. Les services du FMI notent avec satisfaction que la loi de finances 2016 prévoit des ressources supplémentaires pour la production en temps voulu de comptes nationaux fiables, mais appellent à déployer des efforts supplémentaires. Ils encouragent les autorités à profiter de l'aide au renforcement des capacités que le FMI et d'autres partenaires au développement fournissent pour améliorer les statistiques économiques. Cela dit, les données qui sont communiquées sont globalement adéquates aux fins de la surveillance standard.

45. Les prochaines consultations au titre de l'article IV devraient se dérouler selon un cycle de 12 mois.

Table 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques, 2012–20

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Est.	Est.			Proj.		
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB à prix constants	10.1	9.3	7.9	8.6	8.5	8.1	7.6	7.1	6.9
Déflateur du PIB	2.6	3.3	0.8	1.4	1.8	1.9	1.9	2.2	2.2
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.3	2.6	0.4	1.2	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice du prix à la consommation (fin de période)	3.4	0.4	0.9	1.3	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur (base FCFA)									
Exportations, f.o.b., à prix courants	-4.0	-3.8	8.8	9.4	10.5	10.5	13.4	11.3	11.3
Importations, f.o.b., à prix courants	35.9	-3.2	6.0	7.4	11.9	14.4	16.6	12.0	11.7
Volume des exportations	8.1	1.4	0.9	12.1	17.8	6.2	7.4	5.9	5.9
Volume des importations	48.5	-3.3	-4.0	15.1	20.9	10.0	14.1	10.0	10.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-3.0	-4.1	3.2	3.8	1.4	0.0	3.4	3.2	4.0
Taux de change nominal effectif	-2.7	4.2	2.6
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	-4.1	4.5	1.0
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	51.9	16.0	8.4	18.9	11.8	10.6	10.5	9.7	9.4
Dépenses totales	38.3	10.9	8.4	21.8	16.5	9.8	10.1	9.3	8.9
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	4.4	11.6	16.1	18.8	15.2	15.1	14.7	14.8	14.8
Avoir extérieurs nets	-5.5	0.1	4.1	3.2	1.5	3.7	4.8	2.7	1.6
Avoir intérieurs nets	9.8	11.5	12.0	15.6	13.7	11.3	9.9	12.1	13.2
dont: public	5.5	3.5	3.4	-0.7	0.4	1.5	1.4	1.5	1.3
dont: privé	5.3	10.6	11.2	16.0	13.3	9.8	8.5	10.6	11.9
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	19.2	19.7	19.6	21.2	21.4	21.5	21.7	21.8	21.8
Recettes totales	18.6	18.4	17.8	19.7	19.8	20.0	20.3	20.4	20.4
Dépenses totales	22.3	21.9	21.8	24.2	25.5	25.4	25.5	25.5	25.4
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-3.2	-2.2	-2.2	-3.0	-4.0	-3.9	-3.8	-3.7	-3.6
Solde primaire de base ^{1/}	-1.2	-0.1	-0.5	-0.4	-1.0	-0.6	-0.3	-0.3	0.0
Investissement brut	17.2	18.1	17.8	18.6	19.4	19.9	20.4	20.8	21.5
Gouvernement central	4.5	6.0	5.9	6.7	7.4	7.7	8.0	8.3	8.6
Secteur non gouvernemental	12.7	12.0	11.9	11.9	12.0	12.2	12.4	12.6	12.9
Epargne intérieure brute	21.3	20.3	20.3	20.8	21.3	21.1	21.0	21.4	22.1
Gouvernement central	1.9	3.1	2.4	3.1	2.6	3.4	4.0	4.0	4.5
Secteur non gouvernemental	19.5	17.2	17.9	17.8	18.8	17.7	17.0	17.4	17.6
Epargne nationale brute	16.0	16.0	17.0	17.0	17.6	17.3	17.1	17.4	18.0
Gouvernement central	1.4	3.8	3.7	3.8	3.4	4.1	4.6	4.5	5.0
Secteur non gouvernemental	14.6	12.2	13.3	13.2	14.2	13.2	12.5	12.9	13.0
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	-1.2	-2.0	-0.8	-1.7	-1.8	-2.6	-3.3	-3.4	-3.4
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-1.8	-3.3	-2.6	-3.2	-3.5	-4.2	-4.7	-4.8	-4.8
Solde global	-2.6	0.4	0.6	0.1	0.0	0.5	1.3	0.6	0.4
Dettes publiques totales ^{2/}	45.0	43.4	46.6	49.1	45.9	45.2	45.6	45.2	44.9
Dettes publiques extérieures	28.0	26.2	27.9	30.2	26.1	25.9	26.6	26.4	26.2
Dettes publiques extérieures, C2D exclu	17.2	16.3	19.0	26.7	25.9	24.9	23.8	22.5	21.2
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	245	243	324	412	484	557	600	663	701
Pourcentage des exportations de biens et services	3.7	3.8	4.6	5.4	5.8	6.0	5.8	5.7	5.4
Pourcentage des recettes de l'Etat	9.7	8.6	10.8	11.3	12.0	12.4	12.0	12.1	11.6
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	13,677	15,446	16,796	18,495	20,432	22,505	24,671	26,992	29,470
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	510	494	494	591					
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	26.8	31.3	34.0	31.3	34.6	38.4	42.1	46.3	50.9
Population (million)	22.0	22.5	23.1	23.7	24.3	25.0	25.6	26.3	27.0
Croissance de la population (pourcent)	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	623	686	727	780	840	902	963	1027	1093
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,221	1,388	1,472	1,320	1,422	1,538	1,646	1,763	1,888
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	7.5	6.7	5.3	6.0	5.9	5.5	5.0	4.5	4.3
Taux de pauvreté (pourcent)	48.9	46.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.^{2/} Administration centrale.

Table 2. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2012–20
(Milliards de francs CFA; sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Est.	Est.	Est.		Projections			
Solde des transactions courantes	-164	-312	-137	-308	-368	-595	-813	-921	-1,008
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-245	-514	-441	-591	-705	-949	-1,170	-1,298	-1,405
Balance commerciale	1,565	1,479	1,736	1,992	2,128	2,129	2,205	2,394	2,626
Exportations, f.o.b.	6,186	5,951	6,476	7,084	7,826	8,645	9,805	10,909	12,138
<i>dont</i> : cacao	1,722	1,932	2,289	3,031	2,935	2,903	2,988	3,066	3,141
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	2,004	1,693	1,544	1,119	995	1,192	1,299	1,394	1,458
Importations, f.o.b.	4,621	4,472	4,740	5,092	5,697	6,516	7,601	8,515	9,512
<i>dont</i> : pétrole brut	1,405	1,445	1,293	897	884	1,111	1,292	1,470	1,621
Services (net)	-993	-1,129	-1,310	-1,591	-1,737	-1,868	-2,048	-2,240	-2,446
Revenu primaire (net)	-470	-445	-561	-655	-724	-800	-877	-960	-1,047
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	153	99	94	152	170	194	213	235	255
Revenu secondaire (net)	-266	-217	-2	-55	-35	-57	-93	-116	-140
Administration publique	-22	65	304	282	338	354	357	376	397
Autres secteurs	-244	-282	-306	-337	-373	-410	-450	-492	-537
Compte de capital et compte d'opérations financières	-199	373	244	331	358	718	1,132	1,087	1,120
Compte d'opérations financières	-199	373	244	331	358	718	1,132	1,087	1,120
Investissements directs étrangers	161	198	327	397	602	743	863	999	1,179
Investissements de portefeuille (net)	73	86	50	46	20	23	25	27	29
Acquisition d'avoirs financiers	-4	-1	-1	-1	0	0	0	0	-1
Souscription d'engagements	-76	-88	-51	-47	-21	-23	-25	-27	-30
Autres investissements (net)	-433	89	-132	-112	-265	-48	244	62	-88
Officiel, net	-262	76	354	670	149	151	227	205	299
Prêts projets	54	220	249	328	425	450	531	547	657
Autres prêts	0	0	357	585	0	0	0	0	0
Amortissements dus de l'administration publique	316	144	226	231	276	300	304	343	358
Nonofficiel, net	-170	13	-487	-782	-413	-198	18	-143	-386
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-362	60	108	23	-10	123	319	166	113
Financement	362	-60	-108	-23	10	-123	-319	-166	-113
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	362	-60	-106	-23	-162	-329	-486	-329	-212
Compte des opérations	266	-133	-139	-75	-128	-265	-404	-244	-123
FMI (net)	96	72	33	52	-34	-63	-82	-85	-89
Décaissements	101	72	36	81	0	0	0	0	0
Remboursements	-5	0	-3	-29	-34	-63	-82	-85	-89
Ecart de financement	0	0	-1.7	0	171	206	167	163	99
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0	70	0	0	0	0
Ecart résiduel	0	101	206	167	163	99
Pour mémoire:									
Solde global (% du PIB)	-2.6	0.4	0.6	0.1	0.0	0.5	1.3	0.6	0.4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-1.2	-2.0	-0.8	-1.7	-1.8	-2.6	-3.3	-3.4	-3.4
Solde des transactions courantes, n/c official transferts (% du PIB)	-1.8	-3.3	-2.6	-3.2	-3.5	-4.2	-4.7	-4.8	-4.8
Balance commerciale (% du PIB)	11.4	9.6	10.3	10.8	10.4	9.5	8.9	8.9	8.9
Réserves officielles brutes (stock - fin de période)	1,297	1,300	1,559	1,791	1,906	2,229	2,708	3,017	3,223
(mois d'importation de biens et services)	2.7	2.4	2.3	3.0	2.9	3.0	3.2	3.2	3.0
(pourcentage de la masse monétaire)	12.9	10.6	9.9	9.9	8.9	9.1	9.6	9.4	8.8
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	24.2	27.8	30.5	34.7
(pourcentage de la masse monétaire)	58.6	51.8	46.2	41.1
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	5.0	4.7	4.6	4.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	13,677	15,446	16,796	18,495	20,432	22,505	24,671	26,992	29,470
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	510.24	493.89	493.63						
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	478.65	531.96	603.07						

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

Table 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2012-17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Est.	Est.	Est.	Projections				
Recettes totales et dons	2,621	3,040	3,293	3,917	4,380	4,846	5,353	5,872	6,421
Recettes totales	2,540	2,838	2,989	3,635	4,042	4,492	4,997	5,495	6,024
Recettes fiscales	2,213	2,409	2,573	2,955	3,509	3,972	4,432	4,886	5,358
Impôts directs	720	766	741	788	859	967	1,048	1,134	1,225
Impôts indirects	1,493	1,643	1,832	2,166	2,435	2,743	3,115	3,454	3,808
Recettes non fiscales	327	429	416	680	533	520	565	610	666
Dons	81	201	304	282	338	354	357	376	397
Dépenses totales	3,054	3,386	3,670	4,470	5,206	5,718	6,293	6,875	7,485
Dépenses courantes	2,436	2,451	2,678	3,223	3,689	3,932	4,216	4,646	4,950
Salaires et traitements	935	1,039	1,183	1,332	1,429	1,500	1,561	1,625	1,685
Subventions et autres transferts courants	411	325	304	415	360	438	477	605	646
Autres dépenses courantes	572	545	656	815	1,054	1,020	1,101	1,221	1,301
dont: dommages au titre des déchets toxiques	0	0	0	13	0	0	0	0	0
Dépenses liées à la crise	57	75	62	109	29	0	0	0	0
Intérêts dus	233	215	214	298	351	435	473	517	559
Dettes intérieure	80	116	119	145	181	241	260	282	304
Dettes extérieure	153	99	94	152	170	194	213	235	255
Dépenses d'investissement	616	934	994	1,247	1,518	1,736	1,977	2,230	2,535
Financées sur ressources intérieures	510	618	608	791	907	1,083	1,238	1,455	1,630
Financées sur ressources extérieures	106	316	386	456	610	653	739	775	905
Solde primaire de base	-170	-12	-80	-68	-203	-138	-84	-89	3
Solde global, y/c dons	-433	-346	-376	-553	-826	-872	-939	-1,004	-1,064
Solde global, n/c dons	-514	-548	-680	-835	-1,164	-1,225	-1,296	-1,380	-1,461
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	191	40	-162	2	-25	-25	-25	-25	-25
Solde global (base caisse)	-242	-306	-538	-551	-851	-897	-964	-1,029	-1,089
Financement	307	306	538	551	851	897	964	1,029	1,089
Financement intérieur	158	24	11	-242	-26	230	237	283	298
Financement bancaire (net)	192	134	132	-151	30	69	64	85	90
Financement non bancaire (net)	-34	-110	-121	-90	-56	160	174	198	207
Financement extérieur	246	274	529	779	706	461	560	583	692
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0	0	0	0	171	206	167	163	99
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0	70	0	0	0	0
Ecart résiduel:	0	101	206	167	163	99
dont: FMI-FEC									
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal - Année fiscale	13,677	15,446	16,796	18,495	20,432	22,505	24,671	26,992	29,470
Dette extérieure	3,874	4,045	4,683	5,588	5,342	5,822	6,556	7,115	7,720
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	980	1,337	1,622	1,770

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Table 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2012-17
(en pourcentage du GDP)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Est.	Est.	Est.	Projections				
Recettes totales et dons	19.2	19.7	19.6	21.2	21.4	21.5	21.7	21.8	21.8
Recettes totales	18.6	18.4	17.8	19.7	19.8	20.0	20.3	20.4	20.4
Recettes fiscales	16.2	15.6	15.3	16.0	17.2	17.7	18.0	18.1	18.2
Impôts directs	5.3	5.0	4.4	4.3	4.2	4.3	4.2	4.2	4.2
Impôts indirects	10.9	10.6	10.9	11.7	11.9	12.2	12.6	12.8	12.9
Recettes non fiscales	2.4	2.8	2.5	3.7	2.6	2.3	2.3	2.3	2.3
Dons	0.6	1.3	1.8	1.5	1.7	1.6	1.4	1.4	1.3
Dépenses totales	22.3	21.9	21.8	24.2	25.5	25.4	25.5	25.5	25.4
Dépenses courantes	17.8	15.9	15.9	17.4	18.1	17.5	17.1	17.2	16.8
Salaires et traitements	6.8	6.7	7.0	7.2	7.0	6.7	6.3	6.0	5.7
Subventions et autres transferts courants	3.0	2.1	1.8	2.2	1.8	1.9	1.9	2.2	2.2
Autres dépenses courantes	4.2	3.5	3.9	4.4	5.2	4.5	4.5	4.5	4.4
<i>dont: Ebola</i>	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	0.4	0.5	0.4	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	1.4	1.3	1.6	1.7	1.9	1.9	1.9	1.9
Dettes intérieure	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.1	1.1	1.0	1.0
Dettes extérieure	1.1	0.6	0.6	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Dépenses d'investissement	4.5	6.0	5.9	6.7	7.4	7.7	8.0	8.3	8.6
Financées sur ressources intérieures	3.7	4.0	3.6	4.3	4.4	4.8	5.0	5.4	5.5
Financées sur ressources extérieures	0.8	2.0	2.3	2.5	3.0	2.9	3.0	2.9	3.1
Solde primaire de base	-1.2	-0.1	-0.5	-0.4	-1.0	-0.6	-0.3	-0.3	0.0
Solde global, y/c dons	-3.2	-2.2	-2.2	-3.0	-4.0	-3.9	-3.8	-3.7	-3.6
Solde global, n/c/ dons	-3.8	-3.5	-4.0	-4.5	-5.7	-5.4	-5.3	-5.1	-5.0
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	1.4	0.3	-1.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Solde global (base caisse)	-1.8	-2.0	-3.2	-3.0	-4.2	-4.0	-3.9	-3.8	-3.7
Financement	2.2	2.0	3.2	3.0	4.2	4.0	3.9	3.8	3.7
Financement intérieur	1.2	0.2	0.1	-1.3	-0.1	1.0	1.0	1.0	1.0
Financement bancaire (net)	1.4	0.9	0.8	-0.8	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3
Financement non bancaire (net)	-0.2	-0.7	-0.7	-0.5	-0.3	0.7	0.7	0.7	0.7
Financement extérieur	1.8	1.8	3.2	4.2	3.5	2.0	2.3	2.2	2.3
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.9	0.7	0.6	0.3
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel	0.0	0.5	0.9	0.7	0.6	0.3
Pour mémoire:									
Dettes extérieure (administration centrale)	28.3	26.2	27.9	30.2	26.1	25.9	26.6	26.4	26.2
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	7.2	8.7	9.7

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Table 4. Côte d'Ivoire: Situation monétaire intégrée, 2012–20

	2012	2013	2014	2015 Est.	Projections				
					2016	2017	2018	2019	2020
(Milliards de francs CFA)									
Avoirs extérieurs nets	1,556	1,559	1,785	1,989	2,104	2,427	2,907	3,216	3,421
Banque centrale	1,297	1,300	1,559	1,791	1,906	2,229	2,708	3,017	3,223
Banques	259	259	226	198	198	198	198	198	198
Avoirs intérieurs nets	3,356	3,922	4,579	5,573	6,606	7,593	8,590	9,977	11,724
Crédits nets à l'État	1,133	1,307	1,490	1,445	1,474	1,605	1,749	1,918	2,095
Banque centrale	632	646	591	494	432	404	377	349	321
Banques	501	661	900	951	1,042	1,201	1,373	1,569	1,774
Crédits à l'économie	2,308	2,831	3,446	4,467	5,471	6,327	7,180	8,399	9,967
Crédits de campagnes	156	186	276	390	374	372	383	392	403
Autres crédits (y/c les obligations ca)	2,152	2,644	3,171	4,077	5,096	5,955	6,797	8,007	9,564
Autres postes (net) (avoirs = +)	-86	-215	-358	-339	-339	-339	-339	-339	-339
Masse monétaire	4,911	5,481	6,364	7,562	8,710	10,021	11,497	13,193	15,145
Circulation fiduciaire hors banques	1,591	1,748	1,878	2,138	2,462	2,833	3,250	3,729	4,281
Dépôts	3,251	3,679	4,424	5,333	6,143	7,068	8,109	9,305	10,682
Autres dépôts	69	54	62	91	105	120	138	159	182
Pour mémoire:									
Vitesse de circulation de la monnaie	2.8	2.8	2.6	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	-5.5	0.1	4.1	3.2	1.5	3.7	4.8	2.7	1.6
Avoirs intérieurs nets	9.8	11.5	12.0	15.6	13.7	11.3	9.9	12.1	13.2
Crédits nets à l'État	5.5	3.5	3.4	-0.7	0.4	1.5	1.4	1.5	1.3
Banque centrale	2.2	0.3	-1.0	-1.5	-0.8	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2
Banques	3.4	3.3	4.4	0.8	1.2	1.8	1.7	1.7	1.6
Crédits à l'économie	5.3	10.6	11.2	16.0	13.3	9.8	8.5	10.6	11.9
Masse monétaire	4.4	11.6	16.1	18.8	15.2	15.1	14.7	14.8	14.8
(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)									
Avoirs extérieurs nets	-14.2	0.2	14.5	11.4	5.8	15.4	19.7	10.6	6.4
Avoirs intérieurs nets	16.0	16.9	16.7	21.7	18.5	14.9	13.1	16.1	17.5
Crédits nets à l'État	29.6	15.3	14.1	-3.0	2.0	8.9	9.0	9.6	9.3
Banque centrale	19.1	2.2	-8.5	-16.4	-12.5	-6.4	-6.9	-7.4	-8.0
Banques	45.9	31.8	36.1	5.7	9.5	15.3	14.3	14.3	13.1
Crédits à l'économie	12.4	22.6	21.7	29.6	22.5	15.7	13.5	17.0	18.7
Masse monétaire	4.4	11.6	16.1	18.8	15.2	15.1	14.7	14.8	14.8

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2000	2005	2014	2015
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim						
Ratio emploi/population, 15 ans+, total (%)	63	64	64	64	65	..
Ratio emploi/population, 15–24 ans, total (%)	50	50	48	48	48	..
PIB par personne occupée (dollars constants de 2011 à PPA)	..	7763	7893	7288	8124	8534
Part du revenu détenu par les 20 % les plus pauvres	7	7	5
Prévalence de la sous-nutrition (% de la population)	..	12	15	15	13	13
Indice d'écart de la pauvreté à 1,90 dollar par jour (2011 PPA) (%)	..	5
Taux de pauvreté à 1,90 dollar par jour (2011 PPA) (% de la population)	..	19
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous						
Taux d'alphabétisation des 15–24 ans, femmes (%)	52
Taux d'alphabétisation des 15–24 ans, hommes (%)	71
Taux de survie jusqu'à la dernière classe de l'éducation primaire, filles et garçons (%)	56	54	87
Taux d'achèvement de l'éducation primaire, filles et garçons (%)	42	42	44	..	57	..
Taux de scolarisation net ajusté, primaire, filles et garçons (%)	57	..	75	..
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
Proportion des sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	5.7	8.5	9.4	9.2
Taux de scolarisation brut, primaire, indice d'égalité filles-garçons (GPI)	0.7	0.7	0.8	..	0.9	..
Taux de scolarisation brute, secondaire, indice d'égalité filles-garçons (GPI)	0.7	..
Taux de scolarisation brut, tertiaire, indice d'égalité filles-garçons (GPI)	..	0.3	0.6	..
Proportion des femmes salariées dans le secteur agricole (% de l'emploi non agricole total)
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile						
Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	56	57	68	84	63	..
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	105	104	100	89	69	67
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	153	153	146	129	96	93
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle						
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1000 femmes de 15 à 19 ans)	156	142	138	137	135	..
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	63	55
Prévalence de la contraception, toutes méthodes (% des femmes de 15 à 49 ans)
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	745	711	671	742	665	645
Proportion de femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	88	87
Besoins non satisfaits en matière de contraception (% des femmes mariées de 15 à 49 ans)
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies						
Enfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens (% d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)	58
Usage du préservatif, population de 15 à 24 ans, femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	24
Usage du préservatif, population de 15 à 24 ans, hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	49
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	246	379	367	267	165	..
Prévalence du VIH, femmes (% des 15 à 24 ans)	2.0	3.0	2.8	2.0	1.4	..
Prévalence du VIH, hommes (% des 15 à 24 ans)	1.2	1.6	1.4	1.1	0.9	..
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	2.9	4.9	5.5	4.8	3.5	..
Taux de dépistage des cas de tuberculose (%), toutes formes)	26	22	25	41	64	..
Objectif 7 : Assurer un environnement durable						
Amélioration des services d'assainissement (% de la population y ayant accès)	15	16	18	19	22	23
Amélioration des sources d'eau (% de la population y ayant accès)	76	77	78	79	82	82
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0.0	0.0	0.2	1.0	14.6	..
Abonnements à la téléphonie mobile (pour 100 personnes)	0.0	0.0	2.9	13.5	106.2	..
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	0.6	0.8	1.6	1.5	1.2	..
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.6	6.2	5.9	5.5	5.0	..

Source : indicateurs du développement dans le monde.

Les chiffres en italique se rapportent à des périodes différentes de celles qui sont indiquées.

Annexe I. Aspects de la pauvreté¹

1. Il ressort de l'enquête de 2015 sur la pauvreté que le taux de pauvreté a légèrement diminué entre 2008 et 2015, passant de 48,9 % à 46,3 %. Cependant, comme le montre le graphique 1, la pauvreté suit une courbe ascendante depuis la première enquête officielle réalisée en 1985. Elle a atteint un pic en 2008, pendant une période marquée par un conflit civil qui a détruit la capacité de production et engendré le déplacement de populations civiles.

2. Le recul de la pauvreté en milieu rurale, qui est passée de 62,5 % en 2008 à 56,8 % en 2015, a nettement contribué à la baisse globale récente. En revanche, la pauvreté en zone urbaine a fortement augmenté, passant de 29,5 % en 2008 à 35,9 % en 2015. Toutefois, la pauvreté reste essentiellement un phénomène rural. Sur le plan géographique, elle est plus répandue dans le nord, tandis que le taux de pauvreté le plus faible est enregistré dans la ville d'Abidjan, située au sud du pays.

3. En général, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont sans emploi, appartiennent à des familles nombreuses du secteur agricole et ont un faible niveau de scolarisation. Une analyse de probit révèle que la pauvreté est plus répandue chez les ménages dirigés par une femme et vivant en dehors d'Abidjan avec de petites parcelles. Elle touche aussi davantage les jeunes : 51,4 % des ivoiriens de moins de 25 ans font parti de la catégorie « pauvre », tandis que les taux de pauvreté des autres groupes d'âges varient entre 35 et 39 %. Par ailleurs, on constate un petit écart entre les hommes et les femmes du point de vue de la pauvreté globale (voir graphique 2), encore que cet écart est prononcé lorsqu'on considère l'emploi, puisque seulement 38,6 % des femmes sont employées, contre 61,4 % des hommes. Toutefois, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le commerce, où elles occupent 59,5 % des emplois.

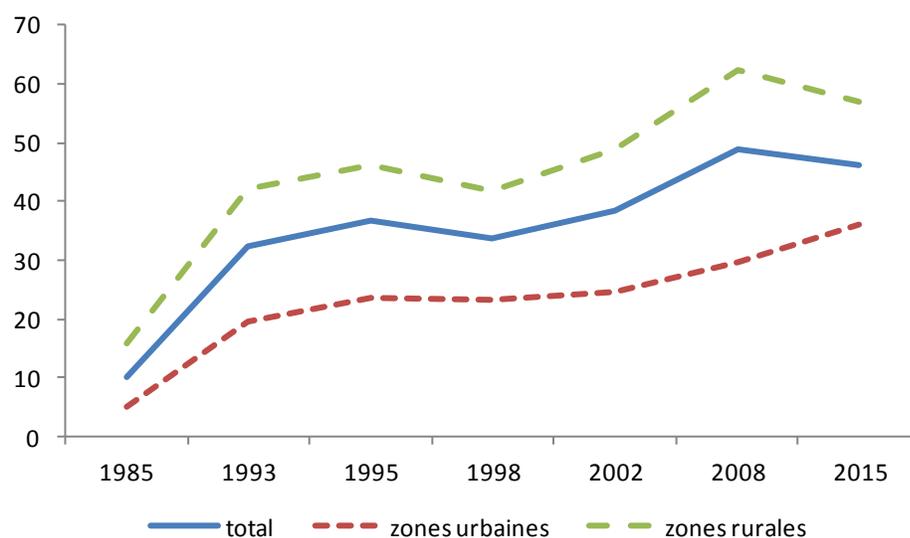
4. Environ 92 % des emplois en Côte d'Ivoire sont pourvus par le secteur informel et 8 % seulement dans le secteur formel. La pauvreté est plus répandue dans le secteur informel, où le taux de pauvreté est de 37,3 % (contre 15,6 % dans le secteur formel). Le chômage est essentiellement un phénomène urbain : le taux de chômage global se situe actuellement à 6,9 % dont 3 % dans les zones rurales. Les jeunes constituent une grande partie des chômeurs, avec un taux de chômage de 9,6 % dans la tranche d'âge de 14 à 35 ans (contre 3,2 % pour les personnes de 36 ans et plus).

5. Le rapport présente aussi les résultats d'un entretien détaillé effectué auprès d'un échantillon de personnes sur leur perception de la pauvreté. Environ 51 % des personnes interrogées n'avaient pas le sentiment que la réduction de la pauvreté était une priorité des autorités. Cependant, elles envisageaient l'avenir avec optimisme, 78 % d'entre elles étant d'avis que le nouveau gouvernement allait faire reculer la pauvreté. Environ 90 % des personnes interrogées estiment que la corruption est une des principales causes de la pauvreté.

¹ La présente annexe résume les résultats de l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire*, réalisée en 2015). De janvier à mars 2015, l'Institut de la statistique ivoirien a interrogé 12.900 ménages de Côte d'Ivoire sur leur niveau de vie, en s'intéressant en particulier à la pauvreté. Le rapport établi à la suite de cette enquête définit la pauvreté en termes relatifs (et non absolus). En 1985, le seuil de pauvreté relatif était fixé à un niveau de consommation de 75.000 FCFA par an, ce qui plaçait environ 10 % de la population dans la catégorie « pauvre ». Compte tenu de l'inflation, le seuil de pauvreté a été fixé en 2015 à 269.075 FCFA par an. Les enquêtes précédentes sur la pauvreté ont été effectuées en 1985, 1993, 1995, 1998, 2002, et 2008.

Graphique 1. Côte d'Ivoire: Évolution du taux de pauvreté 1985–2015

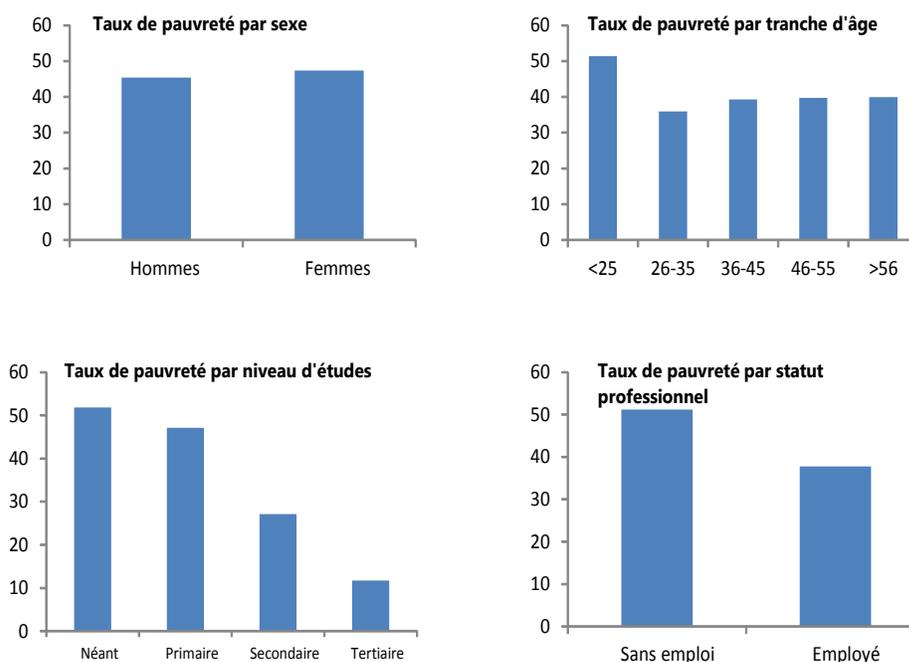
(En pourcentage de la population)



Source : enquête sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire.

Graphique 2. Côte d'Ivoire: Taux de pauvreté par caractéristiques de la population

(en pourcentage)



Source : enquête sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire.

Domaine	Recommandations du FMI	État d'avancement	Annexe II. État d'avancement des principales recommandations formulées à l'occasion des consultations de 2013 au titre de l'Article IV
Secteur budgétaire	<p>1. Assurer la viabilité budgétaire à moyen terme et accroître l'espace budgétaire au profit des dépenses d'infrastructure et sociales :</p> <p>1.1. Renforcer la mobilisation des recettes au moyen de réformes de la TVA et de l'administration des impôts</p>	<p>Des progrès sensibles ont été accomplis dans le domaine de l'administration des impôts : le bureau des gros contribuables a été réorganisé, un bureau des contribuables moyens a été créé et plusieurs autres mesures ont été prises pour renforcer les audits et les contrôles douaniers (utilisation de scanners basée sur l'analyse de risque, etc.). Pour ce qui est de la TVA, une stratégie de réforme est en cours de mise en œuvre, qui a conduit à une meilleure gestion de la TVA. Cependant, les exonérations de TVA sont encore très répandues.</p>	
	<p>1.2. Placer la masse salariale sur une trajectoire viable</p>	<p>Une stratégie à moyen terme a été adoptée pour maîtriser la masse salariale et ramener le ratio masse salariale/recettes fiscales à 35 % à l'horizon 2020 (critère de convergence de l'UEMOA), contre 46 % en 2014.</p>	
	<p>1.3. Procéder avec prudence en ce qui concerne la création d'un système d'assurance maladie universelle</p>	<p>Les autorités procèdent avec prudence en limitant le nombre de bénéficiaires et les risques couverts, le but étant que le système s'autofinance.</p>	
	<p>1.4. Renforcer la gestion des finances publiques</p>	<p>Des progrès ont été réalisés, mais des difficultés demeurent, en particulier en ce qui concerne le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et la gestion de trésorerie.</p>	
	<p>1.5. Réformer le secteur de l'électricité pour en assurer la viabilité financière</p>	<p>D'importantes mesures ont été prises, notamment un relèvement des tarifs, pour améliorer la situation financière du secteur de l'électricité. Ce secteur devrait ainsi commencer à dégager des bénéfices en 2016.</p>	

Annexe II. État d'avancement des principales recommandations formulées à l'occasion des consultations de 2013 au titre de l'Article IV (suite et fin)

Domaine	Recommandations du FMI	État d'avancement
Secteur financier	<p>2. Réduire les vulnérabilités du secteur financier et en encourager l'approfondissement :</p> <p>2.1. Accroître la solidité du secteur bancaire en restructurant les banques publiques</p>	Les résultats sont contrastés. Le gouvernement a liquidé la BFA et vendu sa participation minoritaire dans la SIB et la NSIA. Des vulnérabilités demeurent pour les quatre autres banques publiques. Les autorités n'ont pas terminé d'élaborer leurs options de restructuration.
	<p>2.2. Développer l'intermédiation financière en adoptant et en appliquant une stratégie de développement du secteur financier</p>	Le gouvernement a adopté en janvier 2014 une stratégie de développement du secteur financier. Cependant, sa mise en œuvre a connu d'importants retards.
Secteur extérieur	<p>3. Préserver la stabilité extérieure :</p> <p>3.1. Adopter une stratégie à moyen terme en matière d'endettement afin de mieux orienter les décisions de financement et assurer un niveau prudent d'emprunt</p>	Une stratégie en matière d'endettement à moyen terme pour la période 2013–17 a été adoptée et une stratégie mise à jour pour la période 2015–19 est en cours d'élaboration.
	<p>3.2. Obtenir une note souveraine avant d'avoir recours aux marchés internationaux</p>	La Côte d'Ivoire a obtenu trois notes souveraines avant d'émettre des euro-obligations sur le marché international en 2014. Vers la fin de 2015, deux de ces trois notes ont été relevées.
	<p>3.3. Remédier aux problèmes structurels de compétitivité en améliorant le climat des affaires</p>	Le climat des affaires s'améliore, comme le montrent les indicateurs internationaux, notamment l'indice <i>Doing Business</i> de la Banque mondiale.
Gouvernance	4. Réduire la part des marchés publics accordés sans passer par les procédures de mise en concurrence	La part des marchés publics accordés sans passer par les procédures de mise en concurrence a diminué.

Annexe III. Leçons à tirer de la mise en œuvre des programmes récents¹

INTRODUCTION

1. Au cours de la décennie écoulée, deux accords ont aidé les autorités ivoiriennes à accomplir les tâches prioritaires qu'elles s'étaient fixées pour le moyen terme, à savoir rétablir la stabilité macroéconomique, parvenir durablement à une croissance forte et réduire la pauvreté. Le premier accord (2009–11) a été approuvé et mis en œuvre dans un contexte marqué par des tensions sociopolitiques dans un pays divisé confronté à des problèmes de sécurité et de préparation d'élections présidentielles longtemps attendues, ainsi que par la stagnation de l'économie. La crise politique et le conflit armé prolongés qui ont suivi les élections présidentielles contestées de 2010 ont fait dérailler le programme, si bien que les nouvelles autorités en ont demandé l'annulation. Le deuxième accord (2011–15) a commencé au lendemain de la crise postélectorale dans un contexte de normalisation sociopolitique, de récession induite par la crise (-5,7 %) et d'aggravation de la pauvreté (plus de 50 % de la population).

2. La présente annexe passe en revue les progrès accomplis pendant la mise en œuvre des programmes de 2009–11 et 2011–15 soutenus par le FMI. Ce document présente l'analyse des services du FMI et donne aussi les points de vue des parties prenantes, recueillis lors d'un séminaire qui s'est tenu à Abidjan dans le cadre des consultations de 2016 au titre de l'article IV. Cette évaluation arrive à point nommé puisque le FMI et les autorités ivoiriennes se préparent à élaborer un nouveau programme. Dans cette optique, les leçons tirées des deux programmes antérieurs seront utiles.

D. Objectifs des programmes

Les deux programmes poursuivaient fondamentalement les mêmes objectifs — rétablissement de la stabilité macroéconomique, croissance durable et élevée, et réduction de la pauvreté — mais les objectifs macroéconomiques ont été adaptés pour tenir compte du contexte sociopolitique. Plus précisément :

¹ Cette note incorpore des commentaires de Salifou Issoufou.

Programme FRPC/FEC pour 2009–11

3. **Les objectifs macroéconomiques** consistaient à porter le taux de croissance à 4,2 % en moyenne sur la période 2009–11, à ramener l'inflation à 3 % et à maintenir le déficit budgétaire global autour de 2 % du PIB, ce qui est compatible avec la viabilité de la dette après l'allègement consenti au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Pour atteindre ces objectifs :

- la *politique budgétaire* visait à élargir la base d'imposition, renforcer l'administration des impôts, redéployer des dépenses en faveur de l'investissement et des dépenses en faveur des pauvres tout en renforçant la gestion des finances publiques et en réformant la fonction publique;
- les *réformes structurelles* étaient axées sur l'amélioration de la transparence et de l'efficacité dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café ainsi que sur la réduction des vulnérabilités dans le secteur financier.

Programme FEC pour 2011–15

4. **Les objectifs macro-économiques étaient les suivants :** i) parvenir à une croissance de 8 à 9 % du PIB réel en 2012 après la récession induite par la crise, et de 6 % à moyen terme; ii) faire passer l'inflation en dessous de 3 % après la forte poussée liée à la crise; et iii) transformer le déficit primaire de base en un excédent à moyen terme, et ramener le déficit budgétaire global autour de 3 % du PIB. Pour atteindre ces objectifs :

- la *stratégie budgétaire* consistait à créer l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses en faveur des pauvres et les dépenses d'investissements publics, tout en assurant la viabilité des finances publiques et de la dette.
- les *réformes structurelles* étaient centrées sur la reprise des réformes qui s'étaient interrompues pendant l'application du programme précédent et sur l'amélioration du climat des affaires.

E. Résultats obtenus avec les programmes

Programme FRPC/FEC pour 2009–11

5. Globalement, malgré l'environnement sociopolitique difficile, le programme a été appliqué de façon satisfaisante avant que la crise politique et le conflit armé prolongés qui ont suivi les élections présidentielles contestées de 2010 n'engendrent un recul de certaines réformes et n'effacent une partie des progrès réalisés sur le plan macroéconomique.

6. Les résultats macroéconomiques se sont améliorés par rapport aux années précédentes, mais ils sont restés en deçà des attentes du programme :

- la croissance du PIB réel a été en moyenne de 3,1 % par an, contre un objectif de 4 %, tout en étant supérieure à celle des années précédentes (0,4 % en moyenne sur la période 2000–08), ce qui s'est traduit par un revenu par habitant globalement stable. Ces résultats décevants sont attribuables au niveau plus faible que prévu des investissements publics, à des pénuries d'électricité et à un climat de tensions politiques.
- sur le plan budgétaire, les résultats obtenus ont été inférieurs aux objectifs du programme, à cause surtout du recours accru aux subventions pour couvrir les déficits et du secteur de l'électricité et des caisses de retraite, ainsi que de l'augmentation de la masse salariale.
- le programme a rendu possible le rétablissement de relations normales avec les créanciers extérieurs, ce qui a permis au pays d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE.

7. La mise en œuvre des réformes structurelles a été lente. Des mesures ont été prises pour améliorer la transparence dans le secteur des hydrocarbures, freiner le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et réduire les arriérés intérieurs. Mais, en raison d'une situation sociopolitique compliquée, les principales réformes structurelles ont pris du retard dans d'autres domaines, notamment celles relatives au secteur du cacao/café, à la fonction publique, aux caisses de retraite, à la simplification des exonérations fiscales, au secteur de l'électricité et aux banques publiques.

Programme FEC pour 2011–15

8. Globalement, le programme a été bien mis en œuvre en s'appuyant sur un renforcement de la confiance dû à la normalisation de la situation sociopolitique, aux politiques macroéconomiques solides et à un environnement mondial favorable.

9. Les résultats macroéconomiques ont dépassé dans l'ensemble les attentes du programme :

- L'activité économique s'est vite redressée après la récession de 2011 liée à la crise politique et la croissance économique a été en moyenne de 9 % par an sur la période 2012–15, contre un objectif d'environ 6 %. Ce dynamisme s'est traduit par une augmentation de plus de 20 % du revenu réel par habitant. L'inflation a été ramenée à 1,2 % après avoir culminé à 4,9 % en 2011. Malgré les très bons résultats macroéconomiques obtenus dans le cadre du programme 2011–15, la pauvreté et les inégalités sont restées prononcées (46,3 % de la population vivaient dans la pauvreté en 2015 et il existe dans le pays des inégalités entre régions et entre hommes et femmes).

- Le déficit budgétaire global est passé de 5,4 % en 2011 à 3 %, et un espace budgétaire a été dégagé pour permettre des dépenses en faveur des pauvres et des dépenses d'investissement. Cependant, le solde primaire de base est resté négatif alors que le programme visait un excédent. En outre, les recettes ont été légèrement moins élevées que prévu.
- La Côte d'Ivoire a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012, ce qui lui a permis de bénéficier d'un allègement de dette substantiel au titre des initiatives PPTE et IADM ainsi que de la régularisation de tous ses arriérés subsistants à l'égard des créanciers extérieurs. En 2014 et 2015, la Côte d'Ivoire a pu émettre des obligations souveraines sur le marché international des euro-obligations à des taux inférieurs à ceux d'autres pays pré émergents d'Afrique subsaharienne.

10. Les réformes structurelles ont avancé à des rythmes inégaux. La réforme du secteur du cacao a été menée à bien, ce qui a entraîné une augmentation du revenu des agriculteurs. Des mesures considérables ont été prises pour améliorer le climat des affaires, de sorte que la Côte d'Ivoire a amélioré son classement selon divers indices internationaux, notamment l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale. Les réformes engagées dans le domaine de la gestion des finances publiques ont avancé, même si des difficultés demeurent, en particulier pour ce qui est du recours aux procédures de dépenses exceptionnelles. La consolidation de la situation financière du secteur de l'électricité a nettement avancé. Certaines réformes structurelles essentielles ont pris du retard, en particulier dans les domaines du secteur financier et des entreprises publiques. Il reste du chemin à parcourir dans le domaine de la gouvernance.

11. Leçons à tirer des programmes de 2009 et 2011

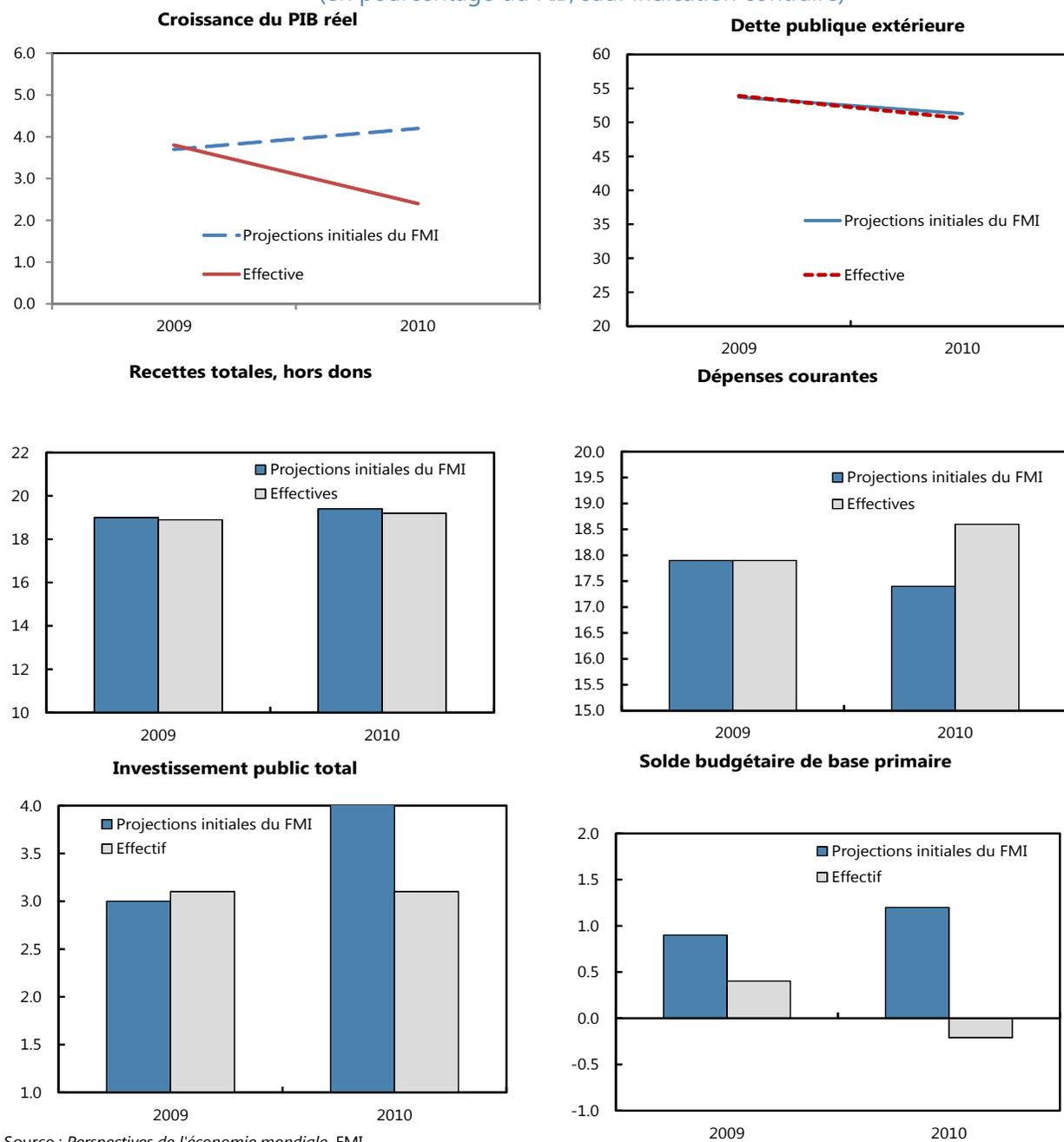
Cinq leçons principales peuvent être tirées des deux programmes :

- **Il est nécessaire d'élargir le suivi budgétaire aux entités publiques.** La définition de ce qui constitue l'administration publique était trop étroite pour prendre en compte tous les développements survenant dans le secteur public. De fait, tandis que la situation de l'administration centrale s'améliorait, les risques liés aux engagements conditionnels s'accumulaient en dehors du périmètre budgétaire.
- **Le nombre de repères structurels était un peu excessif.** Par exemple, le programme de 2011–15 en compte une centaine. Les repères structurels devraient être limités aux domaines revêtant une importance essentielle sur le plan macroéconomique et tenir compte de l'économie politique.

- **Les différences d'appréciation entre les autorités et les services du FMI en ce qui concernent les estimations et les projections de croissance compliquent le calibrage des objectifs du programme.** À l'avenir, l'amélioration de la production de statistiques économiques à haute fréquence et de haute qualité devrait figurer parmi les principales priorités du programme de réformes.
- **Le calendrier de mise en œuvre devrait être fixé en tenant compte davantage des contraintes de capacité et des arrangements institutionnels régionaux.** Les retards survenus dans la mise en œuvre des réformes concernant le secteur financier et la gestion de la dette sont attribuables en partie à un manque d'expertise locale dans ces domaines ainsi qu'au fait que la politique concernant le secteur financier est déterminée en partie au niveau régional (UEMOA).

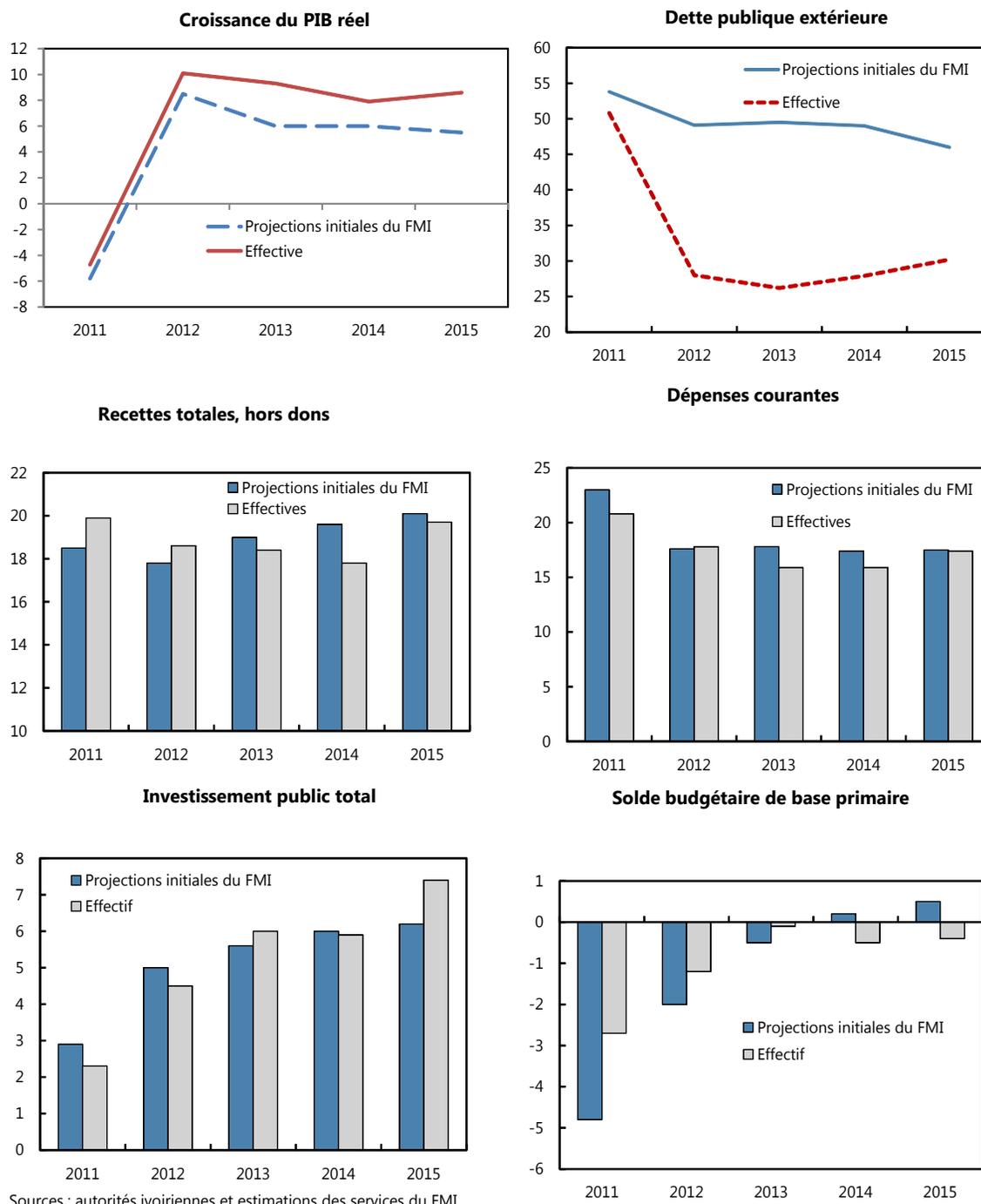
12. Les parties prenantes partagent dans l'ensemble l'analyse que les services du FMI font des deux derniers programmes. Elles citent en particulier le message qu'envoie le fait d'avoir un programme soutenu par le FMI. Elles insistent sur la nécessité que les questions d'inclusion et de gouvernance soient mieux prises en compte dans l'élaboration et le suivi des programmes soutenus par le FMI. Elles souhaitent que le pays continue à bénéficier de programmes avec le FMI afin de préserver la stabilité macroéconomique et de promouvoir les réformes structurelles pour parvenir à une croissance durable et profitante à tous.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Résultats macroéconomiques (projections et résultats effectifs), 2009–10
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Source : Perspectives de l'économie mondiale, FMI.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Résultats macroéconomiques (projections et résultats effectifs, 2011–15
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

Côte d'Ivoire : Réformes structurelles dans le cadre du programme 2009–11

Catégorie	Description	Respect de la conditionnalité	
		R1	R2
Politique fiscale/Administration fiscale	1. Élimination de la pratique du paiement anticipé du DUS sur le café/cacao et de toutes autres taxes.	Red	Green
	2. Achèvement de l'inventaire des commissions/frais par les ministères.		Yellow
	3. Adoption d'un plan de rationalisation des exonérations, y compris des régimes liés à la crise (en liaison avec l'assistance technique du FMI), en vue de son adoption dans le budget 2010.		Red
	4. Mise en œuvre du module du transit informatisé de SYDAM (SYDONIA) entre le port d'Abidjan et les trois autres principaux postes-frontière.		Red
	5. Réduire le solde créditeur de TVA vérifié et validé à 10 milliards de francs CFA ou moins d'ici fin 2009, et rester en dessous de ce plafond en 2010.		Green
	6. Supprimer les exonérations dont bénéficie le riz importé.		Green
	7. Faire paraître les textes réduisant le droit unique de sortie (DUS) de 220 à 210 francs CFA et la taxe d'enregistrement appliquée au cacao et au café de 10 % à 5 %.		Green
Gestion des dépenses publiques	8. Adoption par le gouvernement du budget 2010 retraçant tous les prélèvements quasi fiscaux pour l'investissement dans le secteur du café/cacao.	Green	Green
	9. Publication dans les 45 jours de l'état trimestriel d'exécution du budget, y compris les dépenses en faveur des pauvres.	Green	Green
	10. Soumettre un projet de loi de règlement pour 2008 à la Chambre des comptes en vue de sa certification et de sa soumission à l'Assemblée nationale.	Green	Green
	11. Formulation de cadres de dépenses à moyen terme pour les ministères de l'éducation et de la santé.	Red	Red
	12. Établissement d'un rapport comprenant différents scénarios pour ramener à 50 milliards de francs CFA les subventions au secteur de l'électricité en 2010, y compris la réduction prévue du coût du gaz et l'augmentation des tarifs.	Red	Red
	13. Adoption du plan de réforme de la CNPS et du décret portant création du comité interministériel chargé du suivi de la réforme de la CGRAE.	Red	Red
	14. Ne pas injecter de nouvelles ressources publiques dans les deux banques en difficulté.	Red	Green
	15. Éliminer les arriérés envers les institutions multilatérales et assurer en temps voulu le service de la dette; établir un état mensuel des flux de trésorerie incorporant le service de la dette multilatérale.	Green	Green
	16. Informer tous les créanciers, par une annonce publique, de la stratégie et de l'avancement des négociations sur la restructuration de la dette extérieure.	Green	Green
	17. Fournir aux services du FMI des copies du rapport d'audit provisoire relatif à la dette envers PFO et des contrats résultant de la modification des cinq principaux accords de travaux publics conformément au code des marchés publics.	Green	Green

Source: Suivi des arrangements du FMI (MONA).

Côte d'Ivoire: Réformes structurelles dans le cadre du programme 2011–15

Catégorie	Description	Respect de la conditionnalité								
		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
Politique fiscale/Administration fiscale	1. Améliorer le fonctionnement des douanes en remplissant les conditions nécessaires pour construire la plate-forme du système de gestion automatique des risques.	■								
	2. Prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre de la procédure automatisée pour le transport sous douanes par les routes principales.	■								
	3. Revoir le cadre des exonérations fiscales afin d'améliorer la gestion des produits admissibles et de lutter plus efficacement contre la fraude, et veiller à ce que ce cadre soit conforme à la politique économique et fiscale du gouvernement. Une liste de ces dépenses fiscales devrait être jointe à la loi de finances 2012.	■								
	4. Revoir les taxes prélevées sur les produits pétroliers et établir une stratégie pour revenir aux prix du marché.	■								
	5. Sur la base du procès verbal simplifié, enregistrer au moins 30 % des fraudes douanières dans le système informatisé d'ici fin juin 2012, le but étant d'atteindre 90 % fin 2012.		■							
	6. Revoir les taxes prélevées sur les produits pétroliers et établir une stratégie d'ajustement progressif avec un mécanisme de lissage des prix en vue de passer à un système permettant de fixer automatiquement les prix de détail en fonction de l'évolution des cours internationaux.			■						
	7. Appliquer le système d'ajustement progressif, avec un mécanisme de lissage des prix pour passer à un système permettant de fixer automatiquement les prix de détail en fonction de l'évolution des cours internationaux.				■					
	8. Préparer les cadres de dépenses à moyen terme de huit ministères (défense, sécurité, agriculture; infrastructures économiques; justice; mines, pétrole et énergie; environnement; et affaires sociales).			■						
	9. Soumettre la loi de finances rectificative 2011 à la Chambre des comptes.				■					
	10. Établir un rapport trimestriel sur la mise en œuvre du plan d'action de la Direction générale des impôts relatif à l'optimisation de la TVA, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre concerné.					■				
	11. Relever les prix des produits pétroliers liquides de 15 francs CFA le litre au maximum pour contribuer au financement du stabilisateur butane.						■			
	12. Recenser l'ensemble des exonérations de TVA, y compris celles qui ne sont pas conformes à la directive de l'UEMOA sur la TVA.							■		
	13. Présenter une stratégie de réforme de la TVA annexée au projet de loi de finances 2014 et inclure les premières mesures de rationalisation des exonérations de TVA dans les annexes fiscales. Cette stratégie de réforme comprendra le recensement des exonérations de TVA, notamment de celles qui ne sont pas conformes à la directive de l'UEMOA en la matière.								■	
	14. Renforcer le bureau des gros contribuables en élargissant ses responsabilités à l'ensemble du pays et en centrant ses activités sur les plus grandes entreprises, et créer un bureau des contribuables moyens.									■
	15. Adopter un décret sur les méthodes de contrôle et d'audit des douanes afin de permettre des audits post-dédouanement.									■

Source: Suivi des arrangements du FMI (MONA).

Côte d'Ivoire: Réformes structurelles dans le cadre du programme 2011–15 (suite)

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8
Gestion des dépenses publiques	16. Adopter, en Conseil des ministres, un projet de budget 2012 avec un programme d'investissement public sur 2012–14 conforme aux objectifs du programme.	■						
	17. Achever le recensement des fonctionnaires et des employés de l'État (non compris les forces armées et de sécurité).							
	18. Actualiser et appliquer une stratégie à moyen terme pour la maîtrise de la masse salariale.			■				
	19. Créer un comité national de gestion de la dette publique et préparer un organigramme ainsi qu'un manuel de procédure.	■						
	20. Adopter les plans de réformes de la CNPS et de la CGRAE en Conseil des ministres et les soumettre au Parlement.	■						
	21. Valider le montant des cotisations sociales dues à la CNPS et à la CGRAE et non réglées par les entreprises et entités publiques concernées, et établir un plan de règlement des sommes dues.	■						
	22. Ne pas injecter de nouvelles ressources publiques dans les cinq banques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration établi en consultation avec le FMI et la Banque mondiale (RS continu).	■	■	■	■	■	■	■
	23. Prendre des mesures pour stabiliser la situation financière des banques publiques.	■	■	■	■	■	■	■
	24. Préparer un rapport d'avancement sur les mesures prises pour stabiliser la situation financière des banques publiques.	■						
	25. Inclure un module d'alerte dans le système de gestion de la dette pour recevoir automatiquement des rappels pour le remboursement de la dette.		■					
	26. Mettre en place un système de gestion intégrée (dossier unique, SIGFAE) pour les fonctionnaires et les employés de l'État (non compris les forces armées et de sécurité).		■					
	27. Adopter une stratégie de restructuration des entreprises publiques, y compris les banques publiques, en Conseil des ministres.		■					
	28. Préparer le cadre global de dépenses à moyen terme en vue de son application au budget 2014.				■			
	29. Finaliser et adopter en Conseil des ministres les projets de texte transposant deux directives de l'UEMOA (loi de finances et code de transparence) relatives aux finances publiques.				■			
	30. Préparer et adopter en Conseil des ministres la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.				■			
	31. Adopter en Conseil des ministres un cadre pour les PPP.				■			
	32. Adopter en Conseil des ministres une stratégie à moyen terme pour la maîtrise de la masse salariale.				■			
	33. Réorganiser le cadre de gestion de la dette, avec notamment une structure fonctionnelle (front-, middle-, and back-office).				■			
	34. Adopter une instruction limitant le recours aux ordonnancements provisoires. Cette instruction i) créera un comité chargé d'autoriser les ordonnancements provisoires, ii) fixera les procédures pour limiter le recours aux ordonnancements provisoires d'ici fin décembre 2013, et iii) interdira les ordonnancements provisoires d'ici fin décembre 2014.				■			
	35. Préparer des plans consolidés d'engagements et de passations de marché pour 2014.				■			
	36. Finaliser et adopter en Conseil des ministres les projets de règlement transposant les quatre directives restantes de l'UEMOA relatives aux finances publiques.				■			
	37. Recenser les comptes bancaires de toutes les entités publiques détenus dans des banques commerciales et à la Banque centrale, et en déterminer le solde.					■		
	38. Adoption par le Ministre des finances de la stratégie pour mettre en place un compte unique du Trésor, choix du modèle de mise en œuvre et adoption d'un plan d'action assorti d'un calendrier.						■	
	39. Réexamen de la chaîne de dépense et des procédures budgétaires de fin d'année, avec l'assistance technique du FMI.						■	
	40. Paiement de 40 milliards de francs CFA de subventions pour soutenir le secteur de l'électricité (HVO [Heavy Vacuum Oil]).							■
	41. Adopter un calendrier détaillé pour la fermeture des comptes publics auprès des banques commerciales.							■
	42. Paiement en numéraire de la dette titrisée détenue par la SIR et PETROCI.							■
	43. Adopter un protocole clarifiant les responsabilités des différentes parties, y compris de l'État, en ce qui concerne le paiement d'HVO.							■
	44. Lancer un appel d'offres pour la sélection d'une société d'audit qui sera chargée de mener un audit stratégique en vue de restructurer la SIR.							■

Source: Suivi des arrangements du FMI (MONA).

Côte d'Ivoire: Réformes structurelles dans le cadre du programme 2011–15 (suite)

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8
<p>Réforme du secteur énergétique</p> <p>45. Adopter une stratégie globale pour rétablir l'équilibre financier du secteur de l'électricité dans les trois prochaines années.</p> <p>46. Appliquer le programme de rationalisation des tarifs sociaux, avec notamment des rapports d'avancement fin septembre 2012 et fin janvier 2013, conformément à la lettre d'instruction de fin mars 2012 (en date du 28 mars 2012) du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie.</p> <p>47. Adopter le code de l'électricité en Conseil des ministres et le soumettre au Parlement.</p> <p>48. Adopter le code de l'électricité en Conseil des ministres.</p> <p>49. Finaliser le plan d'apurement des arriérés vis-à-vis de la SIR.</p> <p>50. Relever progressivement les tarifs, en commençant par une augmentation moyenne de 5 % du tarif de l'électricité basse tension en juillet 2013, tout en protégeant les catégories sociales à faible revenu.</p> <p>51. Soumettre le code de l'électricité à l'Assemblée nationale.</p>								
<p>Réforme du secteur financier</p> <p>52. Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier.</p> <p>53. Adopter un plan d'action assorti d'un calendrier pour la restructuration des banques publiques, sur la base des recommandations des audits.</p> <p>54. Adopter en Conseil des ministres un plan d'action assorti d'un calendrier pour la restructuration des banques publiques sur la base des recommandations des audits.</p> <p>55. Restructurer une banque publique.</p> <p>56. Adopter un projet de loi visant à développer le crédit-bail.</p> <p>57. Restructurer une banque publique.</p>								
<p>Réforme du secteur public</p> <p>58. Achever l'étude sur les tarifs d'électricité et adopter une stratégie pour assurer le retour du secteur à l'équilibre financier au cours des trois prochaines années.</p> <p>59. Valider et appliquer la nouvelle structure des tarifs d'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, en tenant compte de la rationalisation des tarifs modifiés.</p> <p>60. Relever de 10 % les tarifs d'électricité industriels.</p> <p>61. Achever l'étude sur l'impact social des tarifs d'électricité et adopter une stratégie pour que le secteur parvienne à l'équilibre financier au cours des trois prochaines années.</p> <p>62. Valider et appliquer la nouvelle structure des tarifs d'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, en tenant compte de la rationalisation des tarifs modifiés.</p> <p>63. Appliquer le programme de rationalisation des tarifs sociaux, avec notamment des rapports d'avancement fin septembre 2012 et fin janvier 2013, conformément à la lettre d'instruction de fin mars 2012 (en date du 28 mars 2012) du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie.</p> <p>64. Adopter en Conseil des ministres le code de l'électricité.</p>								

Source: Suivi des arrangements du FMI (MONA).

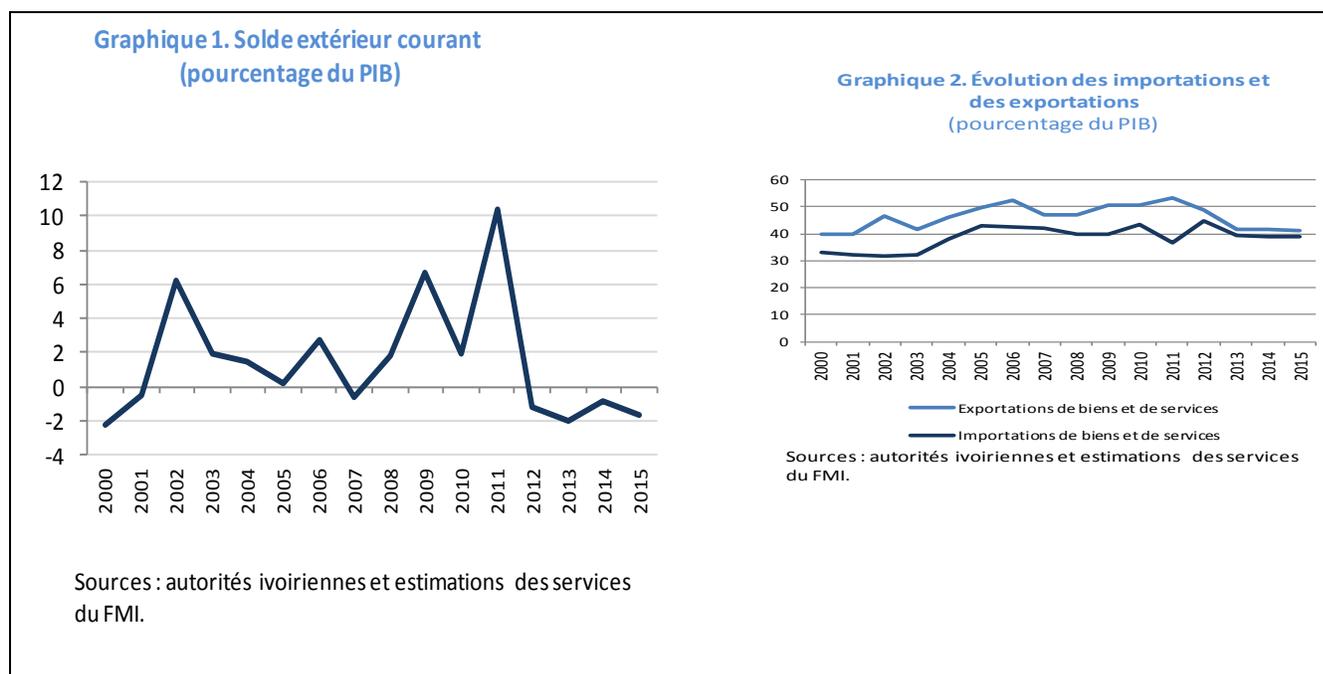
Côte d'Ivoire: Réformes structurelles dans le cadre du programme 2011–15 (suite et fin)

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8
65. Préparer et adopter un plan de règlement des crédits de TVA dus fin 2011.	■							
66. Limiter les crédits de TVA à rembourser à moins de 10 milliards de francs CFA, à partir de 2012 (RS continu).	■	■	■	■	■	■	■	■
67. Élaborer le statut juridique du Centre de facilités des entreprises.	■	■						
68. Adopter un nouveau code des investissements en Conseil des ministres.		■						
69. Adopter en Conseil des ministres la loi sur la concurrence.				■				
70. Adopter un plan d'apurement des arriérés et vis-à-vis des banques, des compagnies d'assurances et des établissements financiers, en donnant la priorité				■				
Amélioration du climat des affaires								
71. Préparer un plan d'apurement des arriérés sur la base des résultats des audits en cours.				■				
72. Énoncer les grands principes de la stratégie d'apurement des arriérés.				■				
73. Adopter un plan en Conseil des ministres pour apurer les arriérés sur la base des résultats des audits en cours.				■	■			
74. Exécuter le plan d'apurement de la totalité des arriérés intérieurs au titre de la dette auditée, de la dette titrisée et de la dette conventionnée.							■	
75. Apurer la totalité des arriérés intérieurs sur la dette auditée de 2010 et des années antérieures.								■
76. Régulariser les arriérés intérieurs sur la dette titrisée et la dette conventionnée.								■
Réforme du secteur du cacao								
77. Parvenir à un accord sur la structure des prix avec les différentes parties prenantes.		■						

Source: Suivi des arrangements du FMI (MONA).

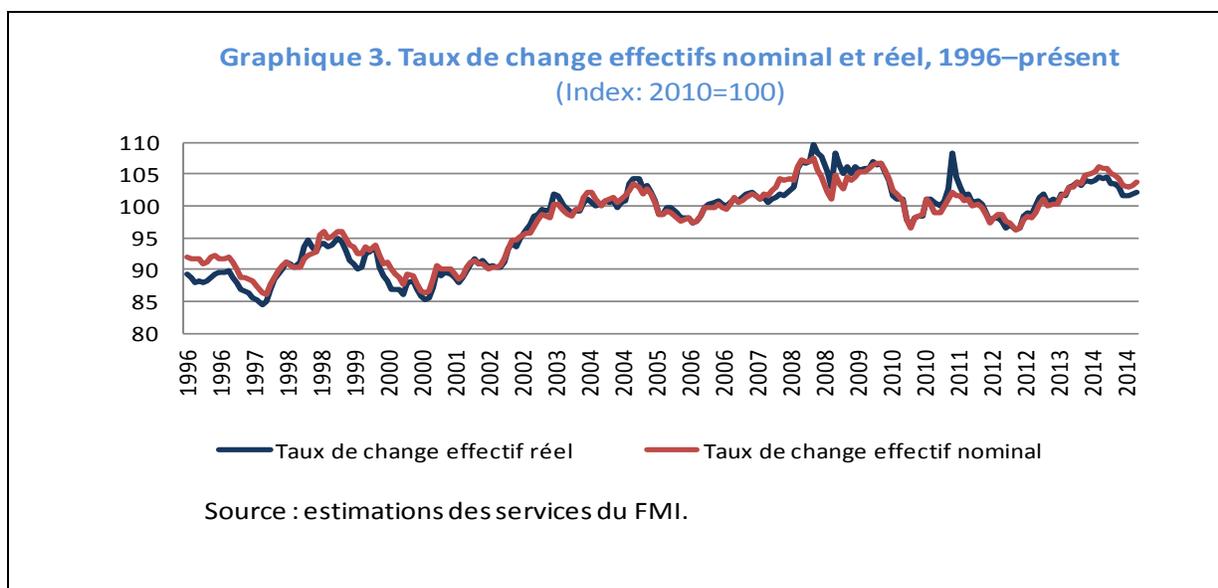
Annexe IV. Évaluation de la stabilité extérieure

1. Le compte extérieur courant de la Côte d'Ivoire est devenu déficitaire en 2012 pour la première fois depuis des années, mais le déficit est resté modéré par la suite. Depuis 2012, il a été en moyenne de 1,4 % du PIB, la hausse du volume des importations due à la croissance soutenue de la demande intérieure étant compensée par l'amélioration des termes de l'échange.



2. À moyen terme, le déficit extérieur courant devrait se creuser sous l'effet du dynamisme soutenu de la demande intérieure. D'après les projections des services du FMI, le déficit extérieur courant atteindra 3,5 % du PIB à l'horizon 2020. Les importations augmenteraient de 12,9 % sur la période 2016–20, tandis que la croissance des exportations serait en moyenne de 11,9 % grâce au rebond de la production de pétrole brut et aux politiques engagées pour rendre possible une croissance soutenue des exportations de cacao et d'autres produits. Le déficit extérieur courant serait financé par des emprunts extérieurs et l'IDE.

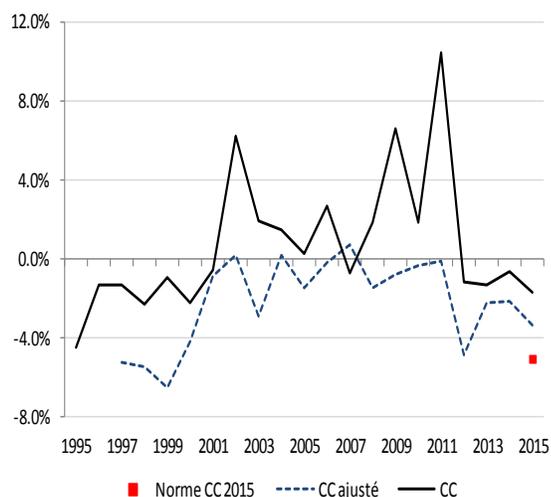
3. Le taux de change effectif réel (TCER) de la Côte d'Ivoire s'est déprécié d'environ 3 % depuis 2013. La dépréciation de l'euro (auquel le franc CFA est rattaché) par rapport aux principales monnaies a été le principal facteur de cette dépréciation. Cependant, celle-ci n'a pas effacé l'appréciation cumulée du TCER, qui a culminé en 2009 pendant la récession mondiale, depuis la dévaluation du franc CFA de 1994.



4. L'évaluation du taux de change réel s'appuie sur la méthode de l'évaluation des soldes extérieurs (EBA-lite) du FMI, en suivant les approches fondées sur le solde extérieur courant et le TCER.

- *D'après l'approche fondée sur le solde extérieur courant, le taux de change réel était sous-évalué de 5,7 % en 2015. Une analyse modélisée indique une norme de -5,1 % pour le déficit extérieur courant corrigé des variations cycliques¹. Si l'on considère une élasticité de -0,60 du solde extérieur courant par rapport au taux de change réel (Tokarick, 2010), l'ajustement nécessaire du taux de change pour combler l'écart entre la norme et le solde courant effectif est estimé à -5,7 % (graphique 4 et tableau 1).*

¹ La norme du compte courant est composée de l'«écart de politique économique» (écart entre les politiques effectivement menées par un pays et les politiques optimales qu'il pourrait mener) et le «compte courant ajusté» (produit du niveau des fondamentaux économiques et des coefficients d'une régression de panel). La régression de panel, estimée pour un échantillon de 49 pays développés et émergents sur la période 1986–2010, comprend un ensemble de «paramètres fondamentaux traditionnels», «facteurs financiers», «facteurs cycliques/temporaire» et variables explicatives liées aux politiques, la plupart de ces variables mesurant l'écart du pays par rapport à une contrepartie «monde» (voir FMI, document de travail WP/13/272).

Graphique 4 : compte courant effectif, ajusté et norme, 1995–2015**Tableau 1. Résumé des résultats EBA-Lite**

Résumé des résultats EBA-lite		
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)		
(1)	Compte courant : projection	-1.7
(2)	Compte courant : ajusté	-3.4
(3)	Écart de politique économique	1.7
(4)=(2)-(3)	Compte courant : norme	-5.1
(5)=(1)-(4)	Compte courant : écart	3.4
(6)	Élasticité du CC par rapport au TCER (ratio)	-0.6
(7)=(5)/(6)	Écart du taux de change réel (pourcentage)	-5.7

Source: Estimations des services du FMI.

- D'après l'approche fondée sur le TCER, le taux de change réel était sous-évalué de 6 % en 2015. Comme pour l'approche fondée sur le solde extérieur courant, le modèle TCER s'appuie sur une équation de forme réduite du TCER². Le taux de change effectif réel «ajusté» est alors le produit du niveau des paramètres économiques fondamentaux et des coefficients d'une régression de panel³. Il y a désalignement du taux de change si le niveau du taux de change effectif réel ne peut être expliqué par le niveau des paramètres fondamentaux en utilisant les coefficients de la régression décrite plus haut.
- Globalement, bien que les estimations fassent apparaître une légère sous-évaluation, les services du FMI sont d'avis que le taux de change réel est à peu près conforme aux paramètres fondamentaux compte tenu des marges d'erreur⁴.

5. La Côte d'Ivoire a accompli des progrès en ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance au cours de ces quatre dernières années, mais il lui reste encore du

² Les variables explicatives de ce modèle peuvent être groupées en «variables liées aux politiques» et en «paramètres fondamentaux non liés aux politiques». Les premières sont les suivantes : interventions sur le marché des changes, taux d'intérêt, crédit privé et contrôle des mouvements de capitaux. Les seconds sont les suivants : productivité, biais financier national, termes de l'échange, ouverture commerciale, actifs financiers nets, écart de production, aide et envois de fonds des travailleurs expatriés.

³ L'équation est estimée pour un échantillon de 141 pays (avancés, émergents et à faible revenu) sur la période 1995–2013.

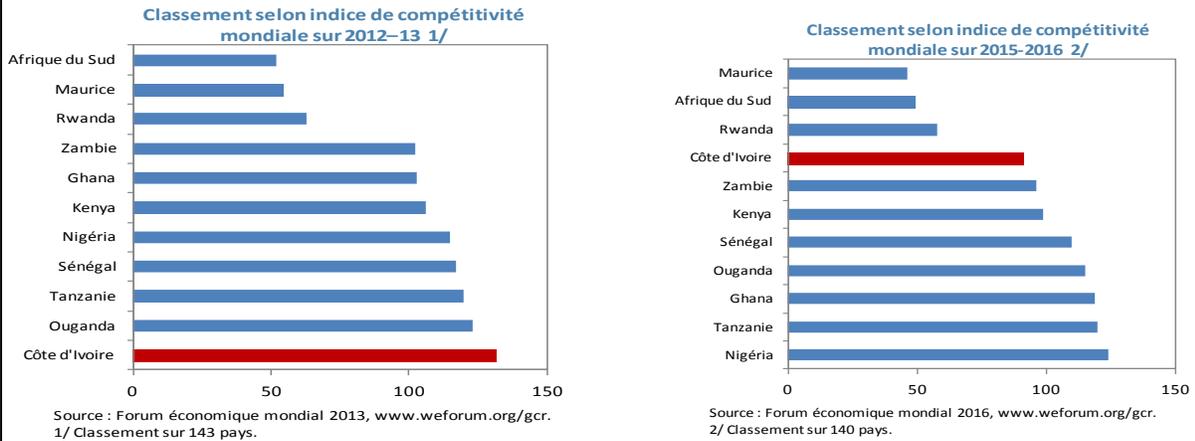
⁴ Cette évaluation est conforme à l'évaluation régionale de l'UEMOA.

chemin à parcourir pour se rapprocher davantage des pays affichant les meilleurs résultats dans ces domaines (voir les graphiques ci-après):

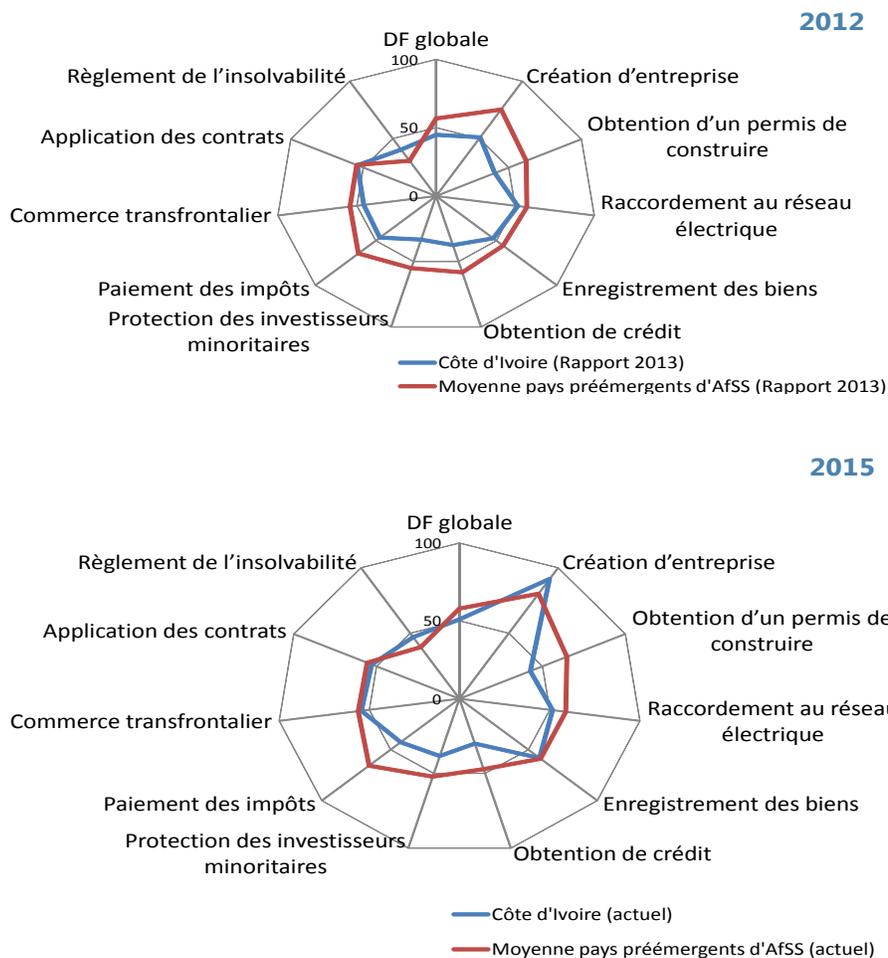
- La Côte d'Ivoire a continué de monter dans le classement de la Banque mondiale selon l'indice *Doing Business*, passant de la 177^e place dans le rapport de 2014 (qui portait sur 189 pays) à la 142^e dans le rapport de 2016. Les rapports de 2014 et 2015 plaçaient aussi la Côte d'Ivoire parmi les dix premiers pays réformateurs. Malgré les progrès de la Côte d'Ivoire mesurés par l'indice *Doing Business*, le pays reste distancé pour des indicateurs tels que la facilité de payer les impôts et d'obtenir un crédit.
- La Côte d'Ivoire a gagné 40 places dans le classement selon l'indice de compétitivité mondiale depuis le rapport de 2012–13. Elle a aussi avancé de 9 places entre 2013 et 2014 pour l'indice de facilitation des échanges, établi par le Forum économique mondial. Cependant, le commerce international est entravé par les coûts élevés et les retards causés par les transports internationaux et la lourdeur des procédures d'importation.
- La Côte d'Ivoire s'est vu attribuer un score de 48,3 (sur 100) pour la gouvernance globale selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG), en deçà de la moyenne pour l'Afrique (50,1) et de la moyenne régionale pour l'Afrique de l'Ouest (52,4)⁵. Bien que la Côte d'Ivoire se situe dans la moitié inférieure du classement, c'est elle qui a le plus progressé en matière de gouvernance globale ces quatre dernières années. La Côte d'Ivoire figure parmi les dix pays qui ont enregistré les améliorations les plus marquées dans chaque catégorie.

⁵ L'augmentation du score est à interpréter comme un signe d'amélioration de la gouvernance.

Graphique 5. Côte d'Ivoire et pays de comparaison : indicateurs de compétitivité structurelle



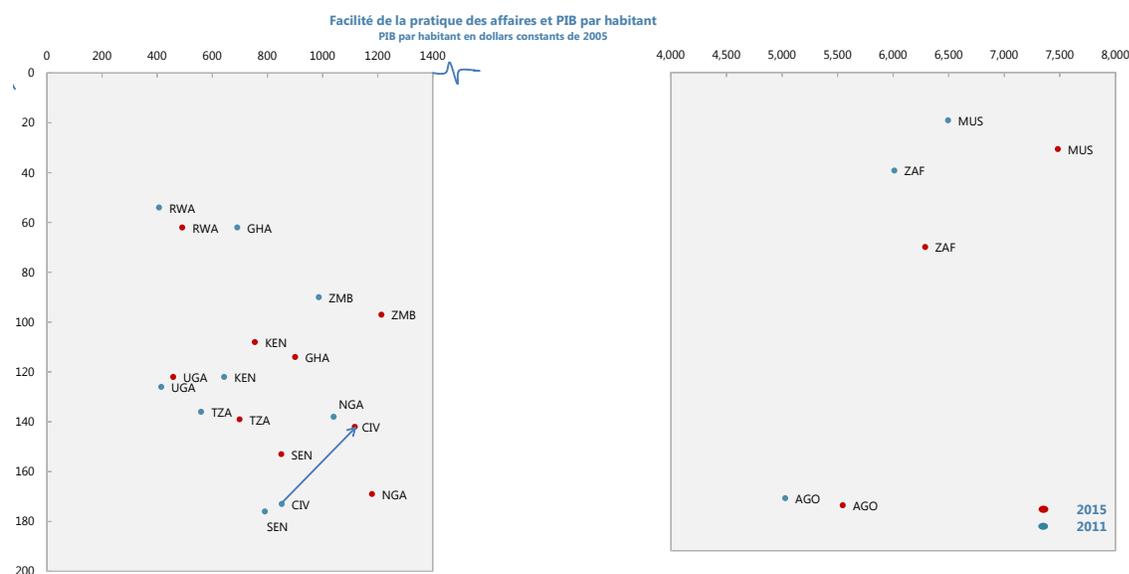
Indicateurs Doing Business



Sources : Indicateurs Doing Business de la Banque mondiale (Rapports 2013 et 2016), autorités nationales et calculs des services du FMI.

Note : Plus la "distance par rapport à la frontière" (DF) est prononcée, meilleur est le classement.

Graphique 5. Côte d'Ivoire et pays de comparaison : indicateurs de compétitivité structurelle (suite)



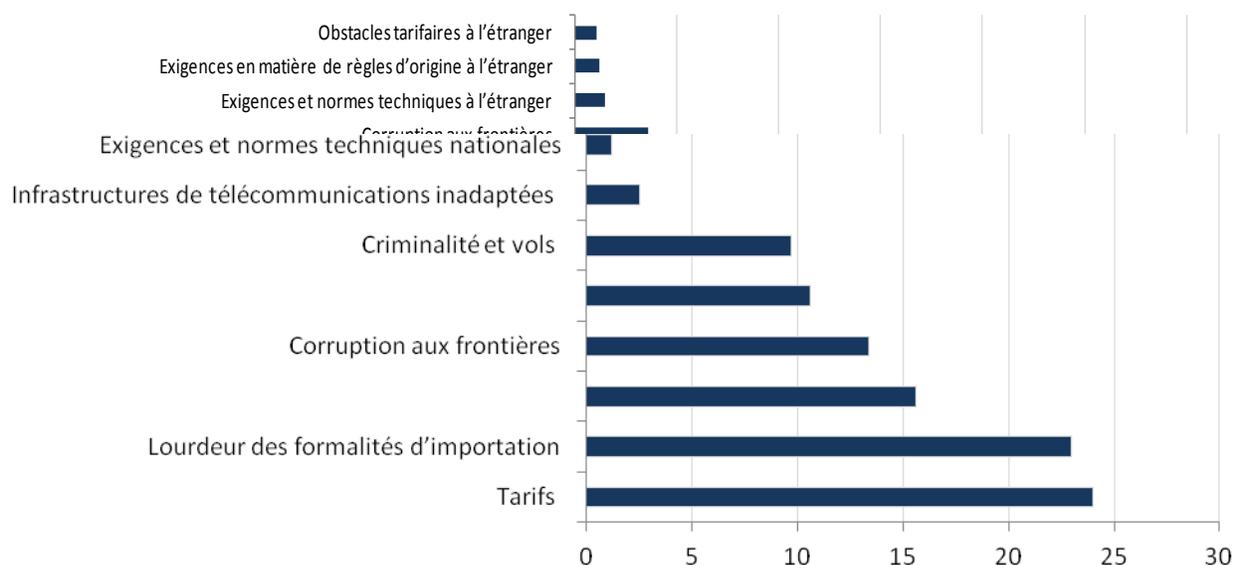
	Côte d'Ivoire	AfSS	Pays préémergents d'AfSS
Classement général (sur 138 pays)	117	108	94
Accès aux marchés	125	79	67
Accès au marché intérieur	115	89	79
Accès au marché extérieur	83	60	53
Administration aux frontières	106	106	95
Efficience et transparence de l'administration aux frontières	106	106	95
Infrastructures	108	111	101
Disponibilité et qualité des infrastructures de transport	106	103	94
Disponibilité et qualité des services de transport	98	107	93
Disponibilité et utilisation des TIC	110	113	105
Climat d'activité général	111	97	81

Source : Forum économique mondial, Rapport 2014 sur la facilitation des échanges dans le monde.

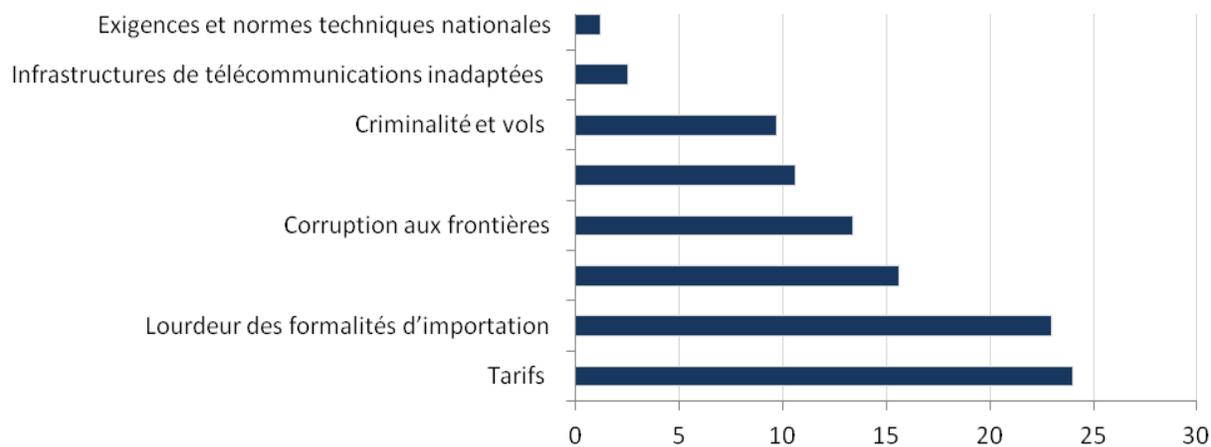
1/ Plus le chiffre indiqué est bas, meilleur est le classement.

Graphique 5. Côte d'Ivoire : Indicateurs de compétitivité structurelle (suite et fin)

Côte d'Ivoire : Principaux obstacles à l'exportation (pourcentage des réponses)



Source : Forum économique mondial, Rapport 2014 sur la facilitation des échanges.



Source : Forum économique mondial, Rapport 2014 sur la facilitation des échanges.

Annexe V. Matrice d'évaluation des risques¹

Sources des risques	Probabilité relative	Impact en cas de réalisation	Riposte recommandée
<p>Resserrement ou plus grande volatilité des conditions financières mondiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte baisse des prix des actifs et décompression des marges de crédit Envolée du dollar EU 	<p>Moyenne</p> <p>Élevée</p>	<p>Moyen/fort. Un resserrement ou une plus grande volatilité des conditions financières mondiales pourraient réduire la disponibilité de fonds sur les marchés internationaux pour le PND 2016–20 et alourdir les coûts de financement.</p> <p>Faible. Une envolée du dollar EU alourdirait le service des emprunts extérieurs et accroîtrait les risques de refinancement.</p>	<p>Renforcer les marchés obligataires régionaux et constituer des amortisseurs budgétaires en mobilisant davantage de recettes et en appliquant un plan d'investissement public plus prudent.</p>
<p>Ralentissement plus prononcé que prévu de la croissance mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ralentissement marqué en Chine Ralentissement marqué dans d'autres grands pays émergents ou préémergents Croissance structurellement faible dans les principaux pays avancés et émergents 	<p>Faible/moyenne</p> <p>Moyenne</p> <p>Élevée/moyenne</p>	<p>Fort. Cela réduirait les projets d'investissement financés par la Chine.</p> <p>Moyen/fort. Cela nuirait à la croissance par le biais des exportations.</p> <p>Moyen/fort. Cela nuirait à la croissance à cause de la baisse des flux d'IDE entrants.</p> <p>Moyen/fort. Cela nuirait aux exportations, au système bancaire et à la demande intérieure.</p>	<p>Améliorer le climat des affaires afin de diversifier la base d'investisseurs et les marchés d'exportation. Préserver l'espace budgétaire pour pouvoir mener une politique contracyclique. Accroître la résilience du système bancaire en constituant des volants de capitaux contracycliques.</p>

Annexe V. Matrice d'évaluation des risques¹ (suite et fin)

Sources des risques	Probabilité relative	Impact en cas de réalisation	Riposte recommandée
Persistance de prix énergétiques bas	Élevée	Faible. Impact faible sur la balance des paiements car la balance pétrolière de la Côte d'Ivoire est très limitée.	Continuer à appliquer la formule de fixation automatique des prix des carburants conçue pour répercuter les fluctuations des cours internationaux du pétrole tout en assurant un niveau minimum de recettes provenant des taxes sur les carburants.
Conditions météorologiques défavorables	Élevée/moyenne	Fort. Cela nuirait à la croissance (baisse de la production agricole), à la balance des paiements (moins d'exportations), à la position budgétaire (moins de taxes sur le cacao et plus de subventions au secteur de l'électricité), et aux conditions de vie de la population.	Assouplir modérément la position budgétaire pour atténuer l'impact sur les pauvres (dépenses bien ciblées). Surveiller de près les effets de second tour sur l'inflation.
Difficultés financières prolongées des compagnies énergétiques nationales et des banques publiques	Élevée	Faible/moyen. Cela nuirait au budget, à l'approvisionnement en énergie et au secteur bancaire.	Restructurer ces compagnies publiques pour leur donner une assise financière et technique solide; trouver d'autres fournisseurs pour assurer la sécurité énergétique; et accroître la résilience du secteur bancaire.

^{1/} La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent le scénario de référence (par «faible», on entend une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 % et 30% et «élevée», une probabilité entre 30 % et 50%). La matrice d'évaluation des risques reflète l'avis des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble.

Annexe VI. Priorités de l'assistance technique

Les domaines d'assistance technique indiqués ci-dessous correspondent globalement aux besoins identifiés par les autorités ivoiriennes en matière de développement de capacités.

1. **Questions budgétaires** : le but est de poursuivre le renforcement de l'administration des impôts et des douanes, en particulier de réduire le secteur de l'information, de continuer à réorganiser le département du contrôle et de l'audit et de renforcer le système informatique. En ce qui concerne la politique fiscale, les autorités demandent que l'accent soit mis sur le diagnostic, notamment l'identification des niches fiscales et des dépenses fiscales. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, l'assistance technique porterait sur les principaux objectifs suivants : i) mener à bien l'intégration des opérations du budget et du Trésor afin d'améliorer la transparence et la ponctualité du reporting budgétaire; ii) renforcer la qualité et l'efficacité des institutions d'investissement public; iii) renforcer la gestion des risques budgétaires, en particulier ceux qui sont liés aux PPP; et iv) préparer le passage au budget-programme.
2. **Restructuration des banques** : l'assistance technique aiderait les autorités à élaborer des stratégies de restructuration des banques publiques, dans le prolongement de l'assistance technique fournie antérieurement.
3. **Gestion de la dette** : les principaux objectifs consistent à achever la réorganisation du département de la dette selon une structure "back office-middle office-front office" (post-marché, suivi de marché et salle des marchés), et d'en assurer la mise en œuvre effective; renforcer la formulation, la mise en œuvre et la gouvernance de la politique du gouvernement en matière de dette extérieure par le biais du Comité national de la dette publique (CNDP); renforcer la gestion de trésorerie du Trésor en améliorant les prévisions et en introduisant les bons du Trésor à court terme. Les priorités pour l'année à venir dans ces trois domaines concernent (1) la formation des agents à leurs nouvelles responsabilités dans le cadre de la réorganisation ainsi qu'à l'analyse de la dette et à la politique en matière d'endettement (AVD et SDMT); (2) la préparation d'un manuel des procédures pour le CNDP et ses structures auxiliaires (comité technique et secrétariat); et (3) l'amélioration de la gestion de trésorerie du Trésor, qui comprend la finalisation du compte unique du Trésor, la préparation de flux de trésorerie prévisionnels sur une période glissante de trois mois et l'introduction de bons du Trésor à court terme (moins d'un an) pour stabiliser le solde du Trésor à la BCEAO.
4. **Statistiques** : l'objectif global est de continuer à améliorer la préparation des comptes nationaux, à la suite de la mission de juillet 2015 qui avait identifié les principales faiblesses à cet égard. Les priorités de l'assistance technique sont les suivantes :
 - Améliorer l'établissement et la diffusion des statistiques relatives aux comptes nationaux annuels en finalisant les comptes nationaux 2014 et en fixant une nouvelle année de base pour les comptes nationaux annuels (application du SCN 2008).
 - Préparer des comptes nationaux trimestriels, avec l'aide de l'AFRITAC Ouest.
 - Soutenir l'adoption du SGDD-r (qui fera de la Côte d'Ivoire l'un des 10 pays d'Afrique subsaharienne à appliquer cette initiative du FMI).
 - Établir et diffuser les statistiques de finances publiques conformément aux exigences de l'UEMOA (selon le Manuel SFP 2001).



CÔTE D'IVOIRE

10 mai 2016

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par :

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI	8
OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE	11
QUESTIONS STATISTIQUES	15

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mars 2016)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963

Article VIII

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	650,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	568,02	87,33
Position dans la tranche de réserve	82,40	12,67

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	148,81	47,87

Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts au titre de la FCR	81,30	12,50
Accords au titre de la FEC	692,68	106,50

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	4 nov. 2011	31 déc. 2015	520,32	520,32
FEC ^{1/}	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ^{1/}	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

1/Anciennement FRPC.

Projections des paiements au FMI^{2/}

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoires actuels en DTS):

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal	42,60	85,20	109,59	113,17	112,84
Commissions/Intérêts	<u>0,06</u>	<u>0,09</u>	<u>0,09</u>	<u>1,21</u>	<u>0,98</u>
Total	<u>42,67</u>	<u>85,29</u>	<u>109,68</u>	<u>114,38</u>	<u>113,83</u>

2/ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	Cadre original	Cadre renforcé	Total
Date d'arrivée au point de décision	Mar. 1998	Avr. 2009	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{3/}	345,00	3.109,58	

Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	Jun 2012	
<hr/>			
II. Décaissement de l'aide du FMI			
Millions de DTS			
Aide décaissée au pays membre	--	25,85	25,85
Aide intérimaire	--	15,13	15,13
Solde point d'achèvement	--	10,72	10,72
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{4/}	--	0,57	0,57
Total décaissements	--	26,42	26,42

3/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

4/Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes : La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit

externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints. Toutes les recommandations issues de l'évaluation ont été mises en œuvre.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes (comme l'est le système de change de la Côte d'Ivoire). La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655 957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 12 mois. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en décembre 2013.

Assistance technique

	Domaine	Thème
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifification des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière

	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité sur la base des droits constatés
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Politique fiscale	Suivi de la réforme de la politique fiscale
	Gestion de la dette (septembre)	Mise à jour de l'AVD
	Gestion des finances publiques (septembre)	Cadre de dépenses à moyen terme
	Comptes nationaux-AFRITAC (novembre)	PIB trimestriel
	Administration douanière-AFRITAC (mai/novembre)	Analyses douanières basées sur les risques
	Administration des recettes (novembre)	Renforcement de l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre)	Réforme du système d'information financière
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre)	Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre)	Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA
2014	Gestion des finances publiques (janvier)	Exécution du budget et procédures de dépenses
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (janvier)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Administration douanière-AFRITAC (février)	Gestion des ressources humaines
	Gestion de la dette-AFRITAC (février)	Analyse de viabilité de la dette.
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Modernisation des douanes
	Gestion de trésorerie (avril)	Compte unique du Trésor
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Comptes nationaux-AFRITAC (mai)	PIB trimestriel
	Administration des impôts-AFRITAC (mai)	Gestion de la TVA
	Douanes – AFRITAC (juin)	Gestion du risque aux fins de contrôle
	Secteur bancaire – AFRITAC (juin)	Mise en place du compte unique du Trésor
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juin)	Nomenclature budgétaire
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Modernisation du système informatique de gestion budgétaire
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (juillet)	Amélioration de la balance générale - AFRITAC (juillet)

	Administration douanière-AFRITAC (juillet/septembre)	Gestion basée sur les risques et service de renseignements
	Comptabilité- AFRITAC (octobre)	Administration des recettes et comptabilité
	Comptes nationaux-AFRITAC (octobre)	Améliorer les statistiques économiques
	Gestion des finances publiques	Cadre de dépenses à moyen terme
	Politique fiscale	TVA et système de l'impôt sur le revenu
	Gestion des finances publiques	Achèvement du cadre de dépenses à moyen terme
	Administration des recettes	Capacité d'administration de l'impôt
	Gestion des finances publiques	Chaine de la dépense
	Administration des recettes (septembre)	Mise en place d'un service des gros contribuables
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA
2015	Administration des recettes	Diagnostic de l'administration des douanes
	Gestion de la dette-AFRITAC (janvier)	Atelier sur le taux de rendement des titres publics
	Gestion de la dette-AFRITAC (octobre)	Cadre de gestion de la dette
	Administration douanière-AFRITAC (janvier/avril)	Gestion fondée sur les risques
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Informations douanières
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Procédures douanières exceptionnelles
	Administration des recettes-AFRITAC (avril)	Direction des moyennes entreprises
	Comptes nationaux-AFRITAC (avril/septembre)	PIB trimestriel
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril/août)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Macroéconomie (mai)	Recensement des besoins d'assistance technique
	Analyse et prévision macroéconomiques (juin)	Atelier régional (AFRITAC)
	Macroéconomie (décembre)	Prévision des recettes fiscales
	Comptabilité et reporting financier – AFRITAC (mai/juin)	Amélioration des comptes du Trésor
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Régimes d'exemption aux douanes
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA
	Administration des recettes	Suivi dans l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques	Elaboration et crédibilité du budget
	Gestion des finances publiques	Prévision des recettes
	Gestion des finances publiques	Comptabilité publique
	Administration des recettes	Administration fiscale
	Politique fiscale-AFRITAC (juin)	Audit des gros contribuables
	Administration des recettes-AFRITAC (décembre)	Administration douanière

	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juillet)	Système d'information budgétaire
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juin)	Comptabilité publique
	Statistiques de comptabilité nationale (juillet)	PIB
2016 (jusqu'à fin avril)	Administration des recettes-AFRITAC (janvier)	Administration douanière
	Administration des recettes (janvier)	Organisation de l'administration fiscale
	Administration des recettes (février)	Suivi dans l'administration fiscale
	Administration des recettes (mars)	Système informatique de l'administration fiscale et procédures fiscales
	Gestion des finances publiques (avril)	Amélioration de la gestion budgétaire
	Administration douanière-AFRITAC	Évaluation du système de gestion basé sur les risques
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril)	Production d'un TOFE basé sur le MSFP2001 et élargissement de la couverture institutionnelle

Représentant résident : Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005–06 et en 2010–11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2015–16

(Au 29 avril 2016)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 2 mois à venir	Stratégie et activités :		
	Projets actifs		Dates de clôture
	Projet d'aide d'urgence après conflit		31 décembre 2016
	Gouvernance et développement institutionnel.		30 novembre 2015
	Projet d'appui au secteur agricole	Avril-mai 2016	30 octobre 2017
	Prog. d'urgence pour l'emploi et le développement des compétences des jeunes		30 juin 2019
	Renouvellement d'urgence des infrastructures		31 décembre 2016
	Filet de protection sociale productif		30 octobre 2020
	Projet de renforcement des structures de santé et de préparation à la gestion d'Ébola		31 janvier 2020
	Projet d'aide d'urgence après conflit		30 juin 2016
	Projet d'urgence pour l'éducation de base (EFA-FTI)		30 septembre 2016
	Projet de gestion des pesticides POP		30 octobre 2020
	Renforcement des capacités du Parlement		9 juillet 2016
	Inclusion sociale et amélioration du niveau de vie		17 octobre 2017
	Plan de préparation à la REDD en CI		30 septembre 2017
	Projet centres d'excellence pour l'enseignement supérieur en Afrique		31 décembre 2019

	Prêts		Date provisoire de prestation
P151324	Infrastructure pour le développement urbain et la compétitivité des villes secondaires		6 mars 2017
P151507	Gouvernance et développement du secteur financier		15 décembre 2016
P156253	Projet de rénovation des infrastructures et d'aménagement urbain		28 juillet 2016
P156739	Projet eau en zone urbaine		30 mars 2017
P156900	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation des échanges		28 juin 2016
P157055	CI-Projet de transmission et d'accès à l'électricité		28 juillet 2016
P157206	Projet d'amélioration et d'exécution de la politique d'aménagement du territoire		28 avril 2017
P158810	Projet de compétitivité dans les filières cacao et noix de cajou		22 juin 2017
	Projet d'enseignement supérieur		
	Opération de politique de développement 1		Novembre 2016
	Opération de politique de développement 2		Novembre 2017
	Assistance technique/Secteur économique/Autres travaux analytiques		
P157601	Gouvernance et financement de l'enseignement supérieur		10 juin 2016
P158676	Côte d'Ivoire – MTDS		20 juin 2016
P158488	Côte d'Ivoire – PDNA		24 juin 2016
P129530	CI-Évaluation de l'impact des crises sur le capital humain		5 septembre 2016
P153062	Étude sur la gouvernance et la lutte contre la corruption		4 novembre 2016
P158214	Revue des chaînes de valeur des filières cacao et noix de cajou en Côte d'Ivoire		30 novembre 2016
P155065	Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité		19 décembre 2016
P151613	Programme d'emploi		31 décembre 2016

Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme:		
	8e revue FEC (septembre 2015)		
	Consultations au titre de l'article IV Janvier 2016		
B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures.		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAFD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque :

Sur un total de 73 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 9 sont en cours et 3 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1 478 millions d'UC (1 1 215 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, aux activités multisectorielles (24 %), au secteur social (20,68 %), au développement rural et au secteur agricole (20,40 %), aux transports (17,32 %), à l'énergie et aux télécommunications (13,67 %), à l'eau et à l'assainissement (3,8 %) et à la finance (0,2 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %). Ces ressources ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie.

Au lendemain de la crise postélectorale d'avril 2011, la Banque a préparé une fiche 2011–12 qui définit une stratégie en vue du réengagement rapide au titre du Fonds africain de développement (FAD-12) visant à i) renforcer et remettre en place les infrastructures, et rétablir les services sociaux de base, et ii) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités. Deux mois après la fin de la crise postélectorale, la Banque a adopté le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB), qui a complété utilement les opérations existantes, en particulier le Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC). Ces deux projets ont été mis en œuvre en coordination étroite avec le Système des Nations Unies et ont contribué à répondre aux besoins urgents du pays, en particulier la remise en état des établissements de santé et d'éducation, les structures administratives de développement rural et les centres de protection des enfants. Ces projets ont contribué aussi à la formation et/ou au recyclage des employés des différents services des structures remises en état et équipées.

Par ailleurs, les opérations de la Banque ont contribué grandement à la cohésion sociale et à la réconciliation dans les ex-zones CNO grâce au financement d'activités génératrices de revenus pour les groupes agricoles locaux à l'aide d'un système d'information et de communication basé sur les technologies. En outre, les femmes ont reçu un rôle important, y compris celles qui ont été victimes de violences pendant la crise. La Banque a financé aussi plusieurs projets majeurs dans les secteurs du transport et de l'énergie au moyen du guichet secteur privé. Il s'agit notamment de la construction du troisième pont (Pont Henri Konan Bédié), ainsi que de l'expansion de la centrale électrique d'Azito et de la centrale de Ciprel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public):		
Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011.
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21.6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes,	18,8	Le projet vise à appuyer les emplois et formations professionnels les plus prometteurs afin de créer des emplois directs pour les femmes et les jeunes. L'objectif est d'aider à adapter le futur profil de l'emploi au moyen de réformes (changement graduel pour que le système éducatif réponde aux exigences économiques et agisse rapidement sur les flux grandissants du marché du travail)
Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociales	30	Ce projet, approuvé en juin 2014, vise essentiellement à contribuer aux efforts de la Côte d'Ivoire pour rétablir la cohésion et améliorer l'inclusion sociales, de façon à remédier aux ravages psychologiques et sociaux provoqués par le dernier conflit, et à empêcher l'apparition de tout nouveau conflit, dans l'objectif de garantir une meilleure stabilité politique et une croissance économique plus équitable. Les principaux résultats escomptés sont : i) la réintégration socio-économique des anciens combattants, et ii) l'appui nécessaire pour résoudre les conflits intercommunautaires et prendre en charge les victimes.
Renforcement des structures pour protéger les économies contre les chocs sanitaires (opération régionale, approuvée en octobre 2014)	6	Ce programme est à la fois une riposte à la situation d'urgence créée par l'épidémie d'Ébola et une réponse au besoin d'assurer à plus long terme les conditions d'une économie résiliente dans les pays concernés et de prévenir tout nouveau choc sur la santé publique à l'avenir.
Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG)– Multinational	33,00	Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres pays membres de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée).

Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (suite)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Programme de développement routier et de facilitation du transport dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) (Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria), décembre 2014.	97	L'objectif global du programme consiste à accélérer la reprise économique de la zone UFM après le conflit en améliorant l'infrastructure routière et en facilitant le commerce au sein de la région. En particulier, le programme cherche à améliorer les conditions de transport sur les routes concernées afin de réduire les coûts de transport, à faciliter la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays et à améliorer les conditions de vie des communautés de la région.
Programme de riposte contre Ebola	10	Le programme vise à mettre fin à l'épidémie d'Ebola et à renforcer les fondements de la maîtrise d'incidents sanitaires inhabituels, en particulier ceux ayant la portée régionale actuelle. À plus long terme, le programme vise à faciliter une amélioration durable des systèmes et des capacités de résilience après une crise. À plus long terme, le programme vise à faciliter une amélioration durable des systèmes et des capacités de résilience après une crise.
Appui au projet de renforcement de la compétitivité industrielle (PARCSI).	10	Le projet a pour objectifs de faciliter la restructuration et la modernisation des entreprises en procédant à une évaluation stratégique qui permettra de recenser les besoins d'assistance technique et de fournir une assistance technique aux 50 entreprises qui ont décidé de participer au programme (sur un total de 270 entreprises sollicitées) et de favoriser le développement du secteur des fruits et légumes en encourageant l'investissement dans ce secteur afin d'accroître le taux de traitement (qui s'établissait à 2 % en 2014).
Assurance pour le commerce africain régional (ATI) Programme d'adhésion (RACMP)	10	L'objectif principal du programme est de renforcer les capacités de la Côte d'Ivoire à l'aide des ressources financières nécessaires pour l'adhésion à l'ATI en vue d'obtenir une meilleure couverture d'assurance pour le développement du secteur privé et le développement socio-économique. Les résultats attendus sont les suivants : i) une hausse de la participation du secteur privé aux projets à grande échelle ; ii) une augmentation des échanges commerciaux en Afrique et iii) une hausse du nombre de membres de l'ATI.
Secteur privé		
Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction-exploitation-transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.
Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existante monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en augmentant ainsi la capacité à environ 430 MW.

Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC UC = 1 DTS) (suite et fin)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projet d'expansion de la centrale de Ciprel	44	Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases : la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale.
Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique)	1.5	Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013.
Programme Sucres et denrées (SUCDEN)	100 millions d'euros	Octroi de deux programmes sucres et denrées consécutifs, le second n'entrant en vigueur qu'après le remboursement intégral du premier pour un engagement maximum de 100 millions d'euros sur une période ne dépassant pas 2 ans. Un programme sucres et denrées à l'appui de la participation au financement de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire. SUCDEN utilisera les fonds pour offrir un financement pré-exportation aux fournisseurs locaux.

Stratégie de reprise des activités de la BAfD en Côte d'Ivoire

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAfD est déterminée à procéder rapidement à une reprise opérationnelle. Conformément à la Facilité de la BAD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de réengagement rapide de la BAD en Côte d'Ivoire pour la période 2011-12. Un document de stratégie pays (DSP) complet a été approuvé par le Conseil d'administration de la BAfD début décembre 2013. La stratégie s'appuie sur deux piliers : i) renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation; et ii) développement des infrastructures à l'appui du redressement économique. Le premier pilier vise à créer un environnement propice à l'inclusion socio-économique et capable de répondre aux exigences d'une meilleure gouvernance et prestation de services publics de base. Le deuxième pilier vise à promouvoir l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce au développement d'infrastructures de qualité élevée dans l'agriculture, les transports et l'énergie, afin de doper la reprise économique.

Programme de travail indicatif pour 2015 et 2016		
Description	Montant (millions d'UC)	Année
Projet routier régional Côte d'Ivoire-Mali (en cours de préparation)	73	2015
Projet d'appui à l'infrastructure agro-industrielle dans la région centre	30	2016
Projet de développement de routes urbaines à Abidjan	140	2016
Projet routier Odiénné - frontière du Mali	80	2016
Projet routier Tieningboue-Mankono	45	2016
Projet d'expansion des installations portuaires régionales de San Pedro (secteur privé)	50	2016

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(À la date de mai 2016)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
<p>Généralités : Les données communiquées sont globalement adéquates pour la surveillance, encore qu'elles présentent des faiblesses. Il existe des insuffisances dans les comptes nationaux, la balance des paiements et les finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire fournit au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu. En février 2013, le pays a ratifié la Charte africaine de la statistique adoptée par l'UA en février 2009 à Addis-Abeba, afin de disposer de données fiables pour sa gouvernance interne et pour positionner le pays dans le cadre du commerce régional et international. La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013.</p>	
<p>Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 à partir du SCN 1993, avec 1996 comme année de base. Le Département statistique (STA) a réalisé une mission de diagnostic en juillet 2015 pour relever les forces et les faiblesses dans le domaine des statistiques de comptabilité nationale, et a formulé des recommandations que les autorités ont commencé à mettre en œuvre, notamment au regard des ressources humaines et financières de l'Institut national de la statistique (INS). L'INS a adopté une stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 qui intégrera le changement d'année de base, corrigera les faiblesses des comptes nationaux et mettra en application d'autres recommandations de la mission de juillet 2015. Les comptes définitifs pour 2013 et provisoires pour 2014 sont disponibles. Des comptes nationaux trimestriels sont établis avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest et seront diffusés sous peu.</p>	
<p>Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. L'actuelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010. Un nouvel PIC (base 2014) couvrant la totalité du pays sera bientôt disponible.</p>	
<p>Statistiques du marché du travail : Ce type de statistiques n'est pas produit régulièrement.</p>	
<p>Statistiques de finances publiques : Les autorités fournissent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale en vue de leur publication dans le <i>Government Finance Statistics Yearbook</i>. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à corriger les faiblesses dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques et elles s'emploient à améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En outre, elles cherchent à obtenir le concours de l'AFRITAC Ouest pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques et pour mettre en application la directive de 2009 de l'UEMOA sur le TOFE basée sur le MSFP 2001. Le rapport sur les opérations financières exécutées par le gouvernement durant la période de crise (janvier–avril 2011) n'est toujours pas disponible.</p>	
<p>Statistiques monétaires et financières : La Côte d'Ivoire ne communique pas de données monétaires à partir des formulaires standard (SRF), et utilisent l'ancienne méthodologie. Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont préparées par la direction nationale de la BCEAO, qui les communique à STA à intervalle mensuel avec une ponctualité d'environ deux mois après la période de référence. Certaines faiblesses des données monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA, tandis que d'autres se rapportent à des questions systémiques relatives au financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire.</p>	
<p>Indicateurs de solidité financière (ISF) : La Côte d'Ivoire ne communique pas d'ISF au FMI.</p>	
<p>Statistiques du secteur extérieur : La direction nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Les données de BDP et de PEG sont communiquées à STA selon la présentation du MBP6. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas correctement traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Les informations ne sont pas non plus suffisantes en ce qui concerne l'encours de la dette privée et les flux du service de la dette. STA va entreprendre un projet triennal financé par le compte administré au nom du Japon (JSA) à compter de mai 2016 auprès des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale afin d'améliorer leurs capacités dans la production et la diffusion de meilleures statistiques de secteur extérieur; ce projet vise 17 pays et profitera aux pays membres de l'UEMOA.</p>	
II. Normes et qualité des données	
<p>La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données. Les autorités se sont engagées à mettre en application le SGDD-a afin d'améliorer la diffusion de données.</p>	<p>Aucun ROND données n'est disponible.</p> <p>La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.</p>

CÔTE D'IVOIRE: TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

(À la date de mai 2016)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	À jour	À jour	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	02/16	04/16	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	02/16	04/16	M	M	M
Monnaie au sens large	02/16	04/16	M	M	M
Bilan de la banque centrale	02/16	04/16	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	02/16	04/16	M	M	M
Taux d'intérêt ²	02/16	04/16	I	M	M
Indice des prix à la consommation	03/16	04/16	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	02/16	04/16	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	02/16	04/16	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/13	04/16	M	M	M
Exportations et importations de biens et de services	02/16	04/16	M	M	M
PIB/PNB	2014	04/16	A	A	A
Dette extérieure brute	02/16	4/16	M	M	M

¹Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

²Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).

**Déclaration de Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour la Côte d’Ivoire,
et de M. Régis O. N’Sonde, Conseiller principal de l’Administrateur**

25 mai 2016

Au nom des autorités ivoiriennes, nous remercions le Conseil d’administration, la Direction et les services du FMI pour leur soutien permanent au travail de politique économique et de réforme qu’elles entreprennent pour préserver la stabilité macroéconomique et placer la Côte d’Ivoire sur une trajectoire résolue en vue d’accéder à l’émergence d’ici à 2020. Les autorités sont sensibles au dialogue constructif qu’elles entretiennent avec l’institution, y compris à travers les derniers échanges dans le contexte de la visite de M. Furusawa à Abidjan et de la mission des services du FMI dans le cadre des consultations au titre de l’article IV, qui ont eu lieu fin février et début mars cette année.

Les autorités souscrivent à l’essentiel des recommandations des services du FMI concernant la politique économique et les réformes, encore qu’elles demeurent plus optimistes à l’égard des perspectives du pays et de sa capacité à accéder à l’émergence comme le décrit leur *Plan national de développement 2016–20* (PND). Elles sont convaincues de pouvoir franchir cette étape importante en accélérant la transformation de l’économie, en mettant en valeur les très bons résultats macroéconomiques de ces dernières années et en insistant sur le renforcement de la productivité afin de pérenniser la croissance et d’accroître le revenu par habitant, ainsi que sur la création des bases d’une croissance plus inclusive.

Le succès de la réunion du Groupe consultatif organisée par le gouvernement de Côte d’Ivoire à Paris les 17 et 18 mai 2016 et le montant des financements promis par les donateurs et les investisseurs privés pour appuyer le PND de la Côte d’Ivoire montrent que les autorités sont sur la bonne voie. Reconnaisant le solide bilan des autorités et leur détermination à réformer, les partenaires multilatéraux et bilatéraux au développement et les investisseurs privés se sont engagés à décaisser un total de 34 milliards de dollars — respectivement, 15 milliards et 19 milliards de dollars — au cours des cinq prochaines années. À mesure que les autorités continuent à attirer de nouveaux investissements privés, il est indispensable pour le développement de la Côte d’Ivoire que les donateurs respectent leurs engagements.

Les autorités ivoiriennes remercient les services du FMI pour la qualité du dialogue et leurs conseils très utiles, auxquels elles accordent une grande importance, comme le montre leur application rigoureuse des recommandations formulées dans le cadre des consultations de 2013 au titre de l’article IV et du dernier programme appuyé par la FEC (2012–15). Elles saluent vivement la série actuelle de rapports des services du FMI, dont le document de la série des Questions générales qui fournit des analyses utiles sur des thèmes majeurs.

I. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

Depuis les consultations de 2013 au titre de l'article IV, le gouvernement ivoirien a mis en œuvre de vastes réformes macroéconomiques conformes aux recommandations du FMI afin de jeter les bases du programme économique et social du pays. Les autorités ont créé un espace budgétaire pour pouvoir accroître les dépenses consacrées aux infrastructures et à la lutte contre la pauvreté; elles ont considérablement réduit les passations de marché de gré à gré; et elles ont adopté une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, qu'elles sont en train d'appliquer. Le recours à des procédures exceptionnelles de dépense a été réduit grâce à des réformes réglementaires et institutionnelles visant à simplifier et à accélérer le traitement des engagements de dépenses. En outre, des réformes ont été menées à bien pour améliorer le climat des affaires, si bien que la Côte d'Ivoire a été l'un des dix pays les plus réformateurs à travers le monde ces trois dernières années. Tous ces efforts seront encore intensifiés.

Dans ce contexte et grâce à une politique budgétaire d'accompagnement, l'activité économique reste dynamique. La croissance du PIB réel est estimée à 8,6 % en 2015 sous l'effet de la vigueur des investissements dans des secteurs stratégiques comme l'électricité, le transport, le commerce et le logement. La consommation privée contribue aussi fortement à la croissance. La bonne tenue de la production alimentaire nationale a permis de contenir l'inflation à 1,2 %, tandis que la hausse des importations liées à l'investissement a quelque peu creusé le déficit des transactions courantes.

Sur le plan budgétaire, les efforts de recouvrement des recettes ont donné des résultats supérieurs aux attentes en raison de l'augmentation des recettes exceptionnelles provenant des licences de télécommunications mais aussi des recettes fiscales importantes tirées du cacao et des carburants. Cette performance a contribué en grande partie à limiter le déficit budgétaire global à 3 % du PIB (contre un objectif de 3,7 %) et le déficit primaire de base à 0,4 % du PIB. Si l'endettement total de l'administration centrale s'est accru pour atteindre 49 % fin 2015 (contre 46,5 % fin 2014), les emprunts extérieurs visaient à financer des investissements publics et la dette non libellée en franc CFA a été globalement stable à un niveau déjà faible (1,4 % du PIB). La gestion de la dette publique est restée saine, notamment avec la diminution des arriérés de la dette des entreprises publiques. Les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts de suivi de la gestion de la dette publique conformément à leur stratégie nationale, et en particulier de la base de données sur l'endettement des entreprises publiques.

Concernant le secteur financier, l'expansion du crédit a été généralisée dans tous les secteurs d'activité. Toutefois, les autorités partagent les préoccupations des services du FMI relatives à la concentration du crédit dans de grandes PME des services et de l'industrie manufacturière et à la persistance d'un faible niveau de prêts aux ménages et de crédits hypothécaires. En outre, elles reconnaissent qu'il faudrait augmenter les volants de fonds propres des banques et réduire les risques liés à la concentration des engagements sur les grandes entreprises emprunteuses (entreprises publiques et grandes sociétés privées). Les

autorités ont l'intention de corriger les facteurs de vulnérabilité du secteur financier en coordination avec la commission bancaire de l'UEMOA.

II. OBJECTIF PRIMORDIAL : L'ÉMERGENCE A L'HORIZON 2020

La Côte d'Ivoire est un pays préémergent à croissance rapide, avec un PIB réel par habitant en PPA (2011) de 3.108 dollars. En outre, le pays est de plus en plus intégré à l'économie mondiale sur le plan commercial et financier. Les autorités ivoiriennes entendent s'appuyer sur leurs acquis de politique économique et de réforme, sur la dynamique de croissance du pays et sur les progrès encourageants dans la lutte contre la pauvreté pour atteindre leur objectif primordial, à savoir l'émergence. Dans cette perspective, elles ont élaboré une stratégie de développement à moyen terme qui s'incarne dans le PND national.

Le PND 2016–20 s'appuie sur quatre piliers stratégiques : i) améliorer la qualité des institutions et la gouvernance; ii) intensifier le développement du capital humain et favoriser le bien-être social; iii) accélérer la transformation structurelle et l'industrialisation et iv) renforcer les infrastructures tout en préservant l'environnement. Le coût total des investissements prévus dans ce cadre est estimé à environ 60 milliards de dollars sur la période, dont 62 % devraient être financés par le secteur privé.

Le PND vise une croissance moyenne du PIB réel d'environ 9 % par an durant la période 2016–20, avec une plus forte contribution du secteur privé et la réalisation d'investissements publics massifs en capital physique — surtout dans le transport et la production d'électricité — et en capital humain. Les autorités soulignent en particulier l'importance de leur plan visant à doubler la capacité nationale de production d'énergie et la porter à 4.000 mégawatts au cours des prochaines années, ce qui est indispensable pour pérenniser l'essor de l'économie. La stratégie du PND est tout à fait soucieuse des retombées positives des gains de productivité, de l'accumulation de capital et d'un environnement sociopolitique stable, dans le prolongement de la croissance soutenue enregistrée en 2012–15. Les autorités projettent de renforcer ces facteurs via des investissements d'infrastructure massifs, un soutien au secteur agricole et l'inclusion financière.

Les autorités sont pleinement conscientes de ce que, pour accéder à l'émergence, la Côte d'Ivoire devra procéder à une transformation structurelle de son économie et ne plus dépendre des produits de base.

Transformation structurelle

Les autorités ivoiriennes sont reconnaissantes aux services du FMI de l'élaboration du document de la série des Questions générales, notamment le chapitre «Favoriser une croissance économique durable». Elles ont conscience des actuels goulets d'étranglement structurels qui entravent une croissance soutenue plus durable. C'est dans ce contexte qu'elles projettent de privilégier les investissements en capital humain, pour rehausser encore

la qualité de la main-d'œuvre, et d'améliorer la composition des exportations du pays via une transformation de la production locale, notamment dans le secteur agricole, tout en réduisant les obstacles transfrontaliers. Elles insistent aussi sur l'importance de leur programme pour atténuer les inégalités de revenu, y compris par le biais d'une meilleure inclusion financière et de la poursuite des investissements dans les secteurs agricoles à forte intensité de main-d'œuvre, tout en intensifiant les efforts visant à accroître la productivité afin de libérer des ressources productives pour d'autres secteurs d'activité à fort potentiel, notamment l'industrie manufacturière et les services.

La transformation structurelle en Côte d'Ivoire s'appuiera sur des institutions politiques et économiques de plus en plus solides, comme l'illustrent les progrès considérables réalisés par le pays dans tous les domaines de la gouvernance ces dernières années. Cela transparait notamment dans l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale (la Côte d'Ivoire se classe parmi les dix pays les plus réformateurs en 2014 et en 2015); l'indice de compétitivité mondiale (la Côte d'Ivoire a gagné 40 places dans le classement depuis 2012); l'indice de facilitation des échanges du Forum économique mondial (progression de neuf places entre 2013 et 2014) et l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (le pays a accompli les plus gros progrès en matière de gouvernance globale sur le continent ces quatre dernières années).

Les autorités continueront à accomplir des progrès dans la consolidation de la paix mais aussi dans le domaine de la gouvernance économique, notamment au regard de la facilité de paiement des impôts et d'obtention d'un crédit, du coût et de la durée du règlement des différends contractuels, du coût du transport international et des procédures d'importation et de la perception de la corruption. Elles considèrent le maintien de la stabilité macroéconomique comme une condition préalable pour préserver leur programme de transformation structurelle.

Le fait que les autorités ivoiriennes aient réussi à placer le pays sur une trajectoire de croissance soutenue et de réformes structurelles en un temps relativement court (2012–15) en dit long sur leur capacité à mettre en œuvre leur programme de transformation à l'horizon défini (2020). Bien qu'ambitieux, le scénario du PND demeure réaliste et compatible avec les antécédents des autorités et le regain de dynamisme de l'économie du pays. Principale locomotive de l'économie de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire espère profiter des retombées et effets de retour positifs dans la région.

III. POLITIQUE ECONOMIQUE ET PROGRAMME DE REFORMES A MOYEN TERME

Les autorités s'associent à la description que font les services du FMI des perspectives favorables à moyen terme pour l'économie ivoirienne, encore qu'elles aient des vues différentes quant à l'impact des investissements essentiels et de la mise en œuvre des réformes sur la vigueur de la croissance future. Les principaux risques, dont les risques extrêmes, sont essentiellement liés à des chocs exogènes, notamment des conditions

météorologiques défavorables et un net ralentissement de la croissance dans les pays développés et émergents. Les autorités déploient des efforts pour améliorer le climat des affaires, dans le but de diversifier les investisseurs et les marchés d'exportation. Elles se tiennent prêtes à adopter une politique budgétaire anticyclique le cas échéant, y compris en atténuant les effets sur les populations les plus vulnérables. Ce faisant, elles reconnaissent qu'il faut dégager la marge de manœuvre nécessaire dans le secteur public et le secteur financier.

S'agissant de la mise en œuvre de leur politique économique et de leur programme de réformes à moyen terme, les autorités ivoiriennes continuent à accorder une grande importance à la préservation de la stabilité macroéconomique tout en s'attaquant aux goulets d'étranglement structurels qui font obstacle à une croissance durable, solide et inclusive et à une réduction indéfectible de la pauvreté. Elles reconnaissent notamment les difficultés identifiées dans les rapports des services du FMI, en particulier dans les domaines de la politique budgétaire, de la gestion des finances publiques, de la stabilité du secteur bancaire, de l'inclusion financière et des contraintes de capacités.

Préserver la viabilité des finances publiques

Les autorités sont conscientes des risques budgétaires qui découlent des engagements implicites et ont sollicité l'assistance technique du FMI sur l'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP. Toutefois, elles sont fermement convaincues que même avec déficit budgétaire plus élevé selon les prévisions elles parviendraient à ménager un espace budgétaire pour faire face aux risques tout en préservant la viabilité des finances publiques, sachant que les investissements à réaliser sont porteurs de croissance. Elles continueront à renforcer la mobilisation de recettes intérieures, avec l'assistance technique du FMI selon les besoins. Les notations de crédit favorables du pays lui permettront d'accéder à des financements suffisants sur les marchés des capitaux régionaux et internationaux.

Les autorités ont réaffirmé leur détermination à améliorer encore la gestion des finances publiques, notamment en continuant à réduire les procédures de dépenses exceptionnelles, en intégrant les systèmes informatiques budgétaires et comptables et en renforçant la gestion de trésorerie.

Elles s'efforcent aussi de préserver la viabilité de la dette, y compris en gérant la concentration des échéances, les risques de refinancement et les risques de change. La diversification des créanciers s'inscrit aussi dans la stratégie de gestion de la dette des autorités. Celles-ci déploient en outre des efforts pour mettre en place le compte unique du Trésor, restructurer les banques publiques (voir ci-dessous) et réformer la compagnie pétrolière nationale, dans le but de maîtriser les engagements budgétaires et la dette intérieure.

Stabilité du secteur bancaire et inclusion financière

Les autorités constatent avec inquiétude les problèmes posés par l'expansion rapide du crédit, la forte corrélation entre les cycles du PIB et du crédit ainsi que les engagements des petites banques auprès des sociétés et les engagements des banques auprès des États de l'UEMOA. Elles souscrivent totalement à la recommandation des services du FMI de renforcer les volants de fonds propres des banques et appuieront la commission bancaire en appliquant ses décisions. Elles appliqueront aussi les recommandations du FMI portant sur la surveillance de l'UEMOA en vue de la transposition des règles de Bâle II et III dans le cadre réglementaire.

S'agissant des établissements bancaires en proie à des difficultés, les autorités ont déjà procédé à la liquidation d'une banque publique, vendu la participation minoritaire de l'État dans deux banques publiques et programmé la privatisation de deux autres banques publiques, avec pour objectif d'améliorer la solvabilité du secteur et de minimiser les coûts budgétaires. Cependant, des efforts continueront à être déployés pour conserver et restructurer les banques publiques qui revêtent une importance décisive dans l'accompagnement de certains secteurs, y compris la caisse d'épargne en difficulté, afin de favoriser l'inclusion financière.

Les liens étroits entre inclusion financière et développement économique d'une part et entre inclusion financière et réduction des inégalités d'autre part plaident en faveur de la priorité accordée par la Côte d'Ivoire à ces enjeux via sa stratégie de développement du secteur financier (SDSF), à laquelle la Banque mondiale s'associe. Les autorités approuvent les recommandations des services du FMI relatives à l'amélioration de l'accès aux financements, à la promotion des services financiers numériques tout en modernisant le cadre réglementaire. Dans cet esprit, elles projettent de restructurer la CNCE, de rendre opérationnelle l'agence d'évaluation du crédit et de restructurer les institutions de microfinancement afin d'améliorer l'accès des ménages à faible revenu aux services financiers. Les initiatives prises par les autorités pour renforcer l'inclusion financière seront aussi complétées par l'initiative régionale pilotée par la BCEAO en la matière.

Atténuer les contraintes de capacités

Les autorités ivoiriennes sont très reconnaissantes au FMI de son assistance technique, laquelle a été décisive dans l'obtention des récents résultats en matière de politique économique et de réformes. Elles continueront à appliquer rigoureusement les recommandations de l'assistance technique. Elles attendent avec intérêt l'assistance du FMI en comptabilité nationale, administration fiscale et douanière, gestion des finances publiques et adoption du SGDD-a.

IV. CONCLUSION

Le développement de la Côte d'Ivoire se situe à la croisée des chemins. Pays préémergent, elle aspire à franchir l'étape suivante pour accéder à l'émergence au cours des cinq prochaines années. Le pays jouit d'un potentiel et de capacités considérables, y compris grâce à ses autorités, qui affichent de solides antécédents de mise en œuvre des politiques économiques et des réformes et une détermination éprouvée à transformer l'économie. Elles continuent à compter sur l'aide du FMI pour appliquer leur stratégie de développement ambitieuse mais réaliste. L'accompagnement du FMI dans le cadre d'un accord de programme durant la période à venir s'avèrera notamment précieux dans une conjoncture internationale difficile.